

Diplôme de conservateur de bibliothèque

Mémoire d'études / mars 2022

**Les « savoirs étrangers » en sciences  
humaines et sociales :  
quelle place dans les bibliothèques de  
l'enseignement supérieur et de la  
recherche ?**

**Leïla Nairi**

Sous la direction de Franck Hurinville  
Chef du département des bibliothèques – Ministère de l'Europe et des Affaires  
étrangères



## **Remerciements**

*Je tiens à remercier Franck Hurinville, qui m'a accompagnée des débuts tâtonnants de cette recherche jusqu'à la fin.*

*Je remercie également Florence Rouiller, Benjamin Guichard, Ariel Dusl et Anne Madelain, premiers à se prêter au jeu des entretiens et à éclairer mon chemin.*

*Mes remerciements vont aux trente-sept répondants, anonymes ou non, qui ont pris le temps de compléter mon questionnaire, ainsi qu'à celles et ceux qui ont partagé plus longuement leur expérience : Pierre-Henri Janin, Anna Svenbro, Pierre-Yves Belfils, Laurence Bourget-Messin, Marie-Thérèse Petiot, Catherine Breux-Delmas, Valérie Tesnière, Alain Colas, Leucine Brochard, Christophe Didier, Anne-Sylvie Cathelineau, Caroline Rogier, Estelle Dumont, Faïzah Mokhtari, Maxime Szczepański, François-Xavier André, Nicolas Menut, Delphine Spicq, Caroline Riberaigua et Rachel Guidoni.*

*Je remercie Thomas Chaimbault-Petitjean et Yves Moret pour leurs conseils avisés, mes camarades Pauline Belvèze, Paul Cormier et Juliette Dutour pour leur aide précieuse ainsi que toute la promotion Gisèle Halimi pour ces mois de formation parcourus ensemble. Enfin, je n'écrirai pas une lettre, ni même une chanson, mais seulement quelques mots à Élise, dont le clavardage quotidien a rythmé ces semaines de rédaction.*

**Résumé :**

*Les questionnements sur la diversité culturelle dans les bibliothèques publiques françaises et la remise en cause du canon académique dans les pays anglo-saxons invitent à interroger les collections de sciences humaines et sociales des bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche et leur ouverture à la recherche internationale. Si l'acquisition de documentation étrangère peut sembler évidente, elle tend à se concentrer dans des établissements spécialisés dès lors qu'il s'agit d'intégrer des publications éditées en dehors de l'Europe ou de l'Amérique du Nord. La recherche d'un pluralisme qui tiendrait compte de la provenance des savoirs suppose de dépasser les contraintes de la documentation étrangère, en particulier la barrière linguistique.*

**Descripteurs :**

*Bibliothèques universitaires et d'enseignement supérieur -- France*

*Bibliothèques spécialisées et de recherche -- France*

*Acquisition. Politique de développement des collections.*

*Diversité culturelle*

*Sciences -- Traduction*

**Abstract :**

*The discussion about cultural diversity in French public libraries and the questioning of the academic canon in Anglo-Saxon countries invite us to investigate the humanities and social sciences collections of higher education and research libraries and their openness to international research. While the acquisition of foreign materials may seem obvious, it tends to be mainly conducted by specialized libraries when it comes to incorporating works published outside of Europe or North America. The pursuit of pluralism, in a way that would take into account authorship, implies overcoming the constraints of foreign acquisitions, in particular the language barrier.*

**Keywords :**

*High education and university libraries -- France*

*Research and special libraries -- France*

*Acquisition. Collection development policy.*

*Cultural pluralism*

*Science—Translating*

**Droits d'auteurs**



Cette création est mise à disposition selon le Contrat : « **Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France** » disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.



# Sommaire

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS .....</b>	<b>9</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>11</b>
<b>METHODOLOGIE .....</b>	<b>16</b>
<b>La construction du sujet.....</b>	<b>16</b>
<b>Le questionnaire .....</b>	<b>16</b>
<b>Les entretiens.....</b>	<b>18</b>
<b>L'analyse de corpus .....</b>	<b>18</b>
<i>Les Subaltern Studies.....</i>	<i>19</i>
<i>E. P. Thompson.....</i>	<i>20</i>
<i>Central European University Press .....</i>	<i>20</i>
<b>L'utilisation de l'eSGBU .....</b>	<b>21</b>
<b>PARTIE 1 : LES « SAVOIRS ETRANGERS », UNE EVIDENCE A PENSER .....</b>	<b>23</b>
<b>À l'étranger : une préoccupation ancienne et croissante .....</b>	<b>23</b>
<i>Le développement d'une approche critique dans les pays anglo-saxons</i>	<i>23</i>
<i>Le positionnement des organisations internationales .....</i>	<i>28</i>
<b>En France : un impensé et une évidence .....</b>	<b>30</b>
<i>Une littérature professionnelle focalisée sur la diversité culturelle en lecture publique .....</i>	<i>30</i>
<i>Une évidence de la pratique quotidienne pour les professionnels .....</i>	<i>32</i>
<i>Un questionnement dans le champ des études aréales .....</i>	<i>35</i>
<b>Un objet difficile à définir : la multiplicité des critères .....</b>	<b>37</b>
<i>La langue d'écriture .....</i>	<i>37</i>
<i>Des univers culturels différents .....</i>	<i>39</i>
<i>Le lieu de publication .....</i>	<i>40</i>
<b>PARTIE 2 : UNE DIVERSITE DE BIBLIOTHEQUES, UNE VARIETE DE PRATIQUES.....</b>	<b>43</b>
<b>Les politiques documentaires : proposition d'une typologie des bibliothèques .....</b>	<b>43</b>
<i>Les bibliothèques généralistes.....</i>	<i>43</i>
<i>Les bibliothèques de recherche thématiques .....</i>	<i>45</i>
<i>Les bibliothèques spécialisées sur des aires géographiques .....</i>	<i>48</i>
<b>De la veille aux publics .....</b>	<b>52</b>
<i>La sélection .....</i>	<i>52</i>
<i>Les marchés publics.....</i>	<i>53</i>
<i>Les autres voies d'acquisition .....</i>	<i>57</i>

<i>De l'étagère au lecteur</i> .....	58
<b>Le circuit particulier de la documentation étrangère</b> .....	<b>60</b>
<i>Des obstacles à chaque étape</i> .....	60
<i>Des compétences spécifiques</i> .....	65
<b>PARTIE 3 : DES PERSPECTIVES POUR UNE APPROCHE PLUS GLOBALE</b> .....	<b>69</b>
<b>Les réseaux</b> .....	<b>69</b>
<i>Les associations professionnelles spécialisées</i> .....	69
<i>Le réseau national des bibliothèques de l'ESR</i> .....	70
<b>Les ressources électroniques et l'accès ouvert</b> .....	<b>72</b>
<i>Le développement des ressources électroniques</i> .....	72
<i>L'accès ouvert, une opportunité ?</i> .....	74
<b>La traduction : une alternative ?</b> .....	<b>77</b>
<i>La place des traductions en bibliothèques</i> .....	77
<i>Une offre éditoriale limitée</i> .....	79
<i>Vers une intégration volontaire en bibliothèque ?</i> .....	82
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>85</b>
<b>SOURCES</b> .....	<b>87</b>
<b>Liste des entretiens</b> .....	<b>87</b>
<b>Données chiffrées</b> .....	<b>89</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>91</b>
<i>Orientalisme, critique postcoloniale et études aréales</i> .....	91
<i>Diversité culturelle, multiculturalisme et antiracisme</i> .....	92
<i>Acquisitions et ressources documentaires</i> .....	93
<i>Edition, traduction et circulation des savoirs</i> .....	94
<b>ANNEXES</b> .....	<b>95</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS</b> .....	<b>125</b>
<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	<b>127</b>



## *Sigles et abréviations*

Abes : Agence bibliographique de l'enseignement supérieur  
ABF : Association des bibliothécaires de France  
ACRL : *Association of College and Research Libraries*  
ALA : *American Library Association*  
AMUE : Agence de mutualisation des universités et établissements  
APC : *article processing charges*  
API : *application programming interface*  
BIBAS : bibliothécaire assistant spécialisé  
BIS : Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne  
Biulo : Bibliothèque interuniversitaire des langues orientales  
BnF : Bibliothèque nationale de France  
BNU : Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg  
BOAMP : bulletin officiel des annonces des marchés publics  
BSG : Bibliothèque Sainte-Geneviève  
Bulac : Bibliothèque universitaire des langues et civilisations  
CADIST : Centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique  
CARL : *Canadian Association of Research Libraries*  
CCFr : Catalogue collectif de France  
CCP : code de la commande publique  
CRL : *Center for Research Libraries*  
DOAJ : *Directory of Open Access Journals*  
EDI : équité, diversité et inclusion  
eSGBU : enquête statistique générale auprès des bibliothèques universitaires  
ESR : enseignement supérieur et recherche  
GED : Grand équipement documentaire  
IFLA : *International Federation of Library Associations and institutions*  
JAL : journal d'annonces légales  
JOUE : journal officiel de l'Union européenne  
LIBER : Ligue des Bibliothèques Européennes de Recherche  
MAPA : marché à procédure adaptée  
MESRI : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation  
NACRES : Nomenclature Achats Recherche Enseignement Supérieur  
SHS : sciences humaines et sociales  
STM : science, technologies et médecine

Sudoc : système universitaire de documentation

Unesco : *United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization*

# INTRODUCTION

---

---

*L'esprit du chercheur doit toujours faire activement, en lui-même, une place à l'Autre étranger. Et cette action créatrice d'ouverture à l'Autre, qui sinon reste étranger et distant, est la dimension la plus importante de la mission du chercheur.<sup>1</sup>*

---

Dès le VIII<sup>e</sup> siècle, avant même l'invention de l'imprimerie, les livres circulaient entre les institutions européennes, comme l'illustre le manuscrit *Commentarius in Isaiam prophetam*<sup>2</sup>, actuellement conservé à la Bibliothèque nationale de France (BnF), qui a été apporté par des missionnaires anglais et a fait partie de la Bibliothèque d'Echternach, dans l'actuel Luxembourg<sup>3</sup>. En ce qui concerne les ouvrages produits en dehors de l'Europe, une institution comme la BnF fait remonter la constitution de ses collections orientales au règne de François I<sup>er</sup> (1515-1547). Ces fonds se sont principalement enrichis à partir du XVII<sup>e</sup> siècle par le biais de missions « archéologiques » soutenues par l'État pour collecter manuscrits et objets en Orient, puis au XIX<sup>e</sup> siècle par l'acquisition de bibliothèques d'orientalistes tels que Jean-Louis Asselin de Cherville<sup>4</sup>.

*La présence de manuscrits orientaux à la Bibliothèque nationale, héritière de la Bibliothèque royale, loin d'être un fait du hasard, reflète la détermination de nos prédécesseurs à connaître de façon directe d'autres pensées, d'autres littératures, d'autres langues.<sup>5</sup>*

De tels fonds patrimoniaux ne se trouvent pas seulement à la BnF, mais aussi dans d'autres établissements, notamment rattachés au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), comme la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNU) ou la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations (Bulac). L'intégration de « savoirs étrangers », au regard des frontières contemporaines, s'inscrit donc dans une longue histoire de circulation des documents, dont les bibliothèques françaises sont les héritières.

Ces fonds servaient principalement un public d'orientalistes, c'est-à-dire d'érudits spécialistes des langues et des civilisations dites orientales. Si cette tradition intellectuelle a évolué, elle est présente de nos jours dans le champ des études aréales ou régionales, caractérisées par « la familiarité avec un terrain d'enquête ou d'étude, l'acquisition de la ou des langues de ce terrain, et la maîtrise

---

<sup>1</sup> SAID, Edward W. *L'orientalisme : l'Orient créé par l'Occident*. Paris : Seuil, 2005.

<sup>2</sup> BnF. Département des Manuscrits. Latin 9526

<sup>3</sup> NISKANEN, Samu. « La circulation des manuscrits avant 1200 » [en ligne]. British Library. Disponible sur : <https://www.bl.uk/fr-fr/medieval-english-french-manuscripts/articles/the-circulation-of-manuscripts-before-1200> (consulté le 12/01/2022)

<sup>4</sup> HITZEL, Frédéric. « Livres et savants ». In : [heritage.bnf.fr](https://heritage.bnf.fr) [en ligne]. Disponible sur : <https://heritage.bnf.fr/bibliothequesorient/fr/livres-et-savants-article> (consulté le 12/01/2022)

<sup>5</sup> Ibid.

d'une ou de plusieurs disciplines »<sup>6</sup>. Ces domaines de recherche impliquent des besoins documentaires spécifiques, en majeure partie tournés vers des publications étrangères, produites sur le terrain d'étude.

De surcroît, au-delà de ces disciplines particulières, les évolutions du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche interrogent la place des savoirs étrangers pour un public plus large : les chercheurs de disciplines thématiques, les étudiants voire le grand public. L'internationalisation actuelle de l'université se déploie en effet en trois dimensions : le développement de domaines d'étude avec une dimension internationale (qui prend la suite de la tradition orientaliste européenne), la transmission des connaissances et la recherche, avec notamment une mobilité physique des personnes et des programmes transnationaux.

Enfin, cette internationalisation introduit dans les universités la question de la diversité culturelle, un principe qui a émergé depuis les années 2000 tant au plan national qu'international.

Le questionnement au cœur de ce mémoire, sur la place des « savoirs étrangers », découle ainsi d'une réflexion sur la diversité culturelle en bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La diversité culturelle est d'abord « un état de fait inhérent à la société humaine », engendré notamment par la mondialisation et la rapidité des moyens de communication, qui correspond à la présence « sur un même territoire géographique ou institutionnel de configurations culturelles différentes »<sup>7</sup>. Depuis la Déclaration universelle sur la diversité culturelle de l'Unesco en 2001, elle trouve une traduction concrète au travers des politiques publiques, notamment par le biais des droits culturels qui sont intégrés, à partir de 2015 à la législation française.

Si cette notion a avant tout un impact sur les politiques culturelles, elle s'applique aussi à l'enseignement supérieur et à la recherche, avec une dimension internationale accrue. Ainsi, dès 2008, la ministre de l'ESR demande à Michel Wieviorka un rapport sur la diversité, publié l'année suivante<sup>8</sup>. Les enjeux mis en avant sont souvent ceux de la lutte contre les discriminations et du dialogue interculturel. Mais cette diversité suscite également un questionnement d'ordre épistémologique.

*Dans une perspective plus scientifique, [la multiculturalité] a aussi une valeur heuristique [...] elle est naturellement particulièrement importante dans les domaines scientifiques dont les paradigmes de base plongent leurs racines dans des visions de l'homme et du monde situées culturellement : sciences sociales, droit, sciences économiques, sciences de l'environnement, partiellement médecine, etc.*<sup>9</sup>

Les bibliothèques de l'ESR, qui s'inscrivent dans ce paysage et servent les communautés en question, sont donc concernées par la question de la diversité

<sup>6</sup> RUGGIU, François-Joseph (dir.). *Les études aréales*. Paris : Alliance Athena, 2018. Disponible sur : <http://books.openedition.org/allianceathena/457> (consulté le 12/01/2022).

<sup>7</sup> POGLIA, Edo, Manuel MAURI-BRUSSA et Tatiana FUMASOLI. Le dialogue culturel dans l'espace européen de l'enseignement supérieur. In : BERGAN, Sjur et Jean-Philippe RESTOUEIX. *Dialogue interculturel sur les campus européens*. Strasbourg : Editions du Conseil de l'Europe, 2009.

<sup>8</sup> WIEVIORKA, Michel. *La diversité*. Paris : éd. Robert Laffont, 2009.

<sup>9</sup> POGLIA, Edo, Manuel MAURI-BRUSSA et Tatiana FUMASOLI, 2009.

culturelle, notamment dans est la constitution de leurs collections de sciences humaines et sociales (SHS).

Si la notion de diversité culturelle a une « charge positive »<sup>10</sup> et s'intègre dans le discours des administrations publiques et des organisations internationales, ce sujet conserve une dimension politique, voire polémique, qui repose en grande partie sur la distinction entre les pays du Nord et ceux du Sud.

En effet, les études postcoloniales, qui émergent dans les années 1980 dans les sphères universitaires anglo-saxonnes en s'appuyant sur les théories marxistes et le poststructuralisme, théorisent la relation entre savoir et pouvoir, ainsi que le rôle de celle-ci dans le processus de colonisation. Cette relation serait réciproque : si les savoirs ont un usage politique, le contexte politique a aussi un effet sur les savoirs produits au sein d'une société, remettant en cause l'idée d'une objectivité totale de la science.

*Le consensus libéral selon lequel le vrai savoir est fondamentalement non politique [...] voile les conditions politiques [...] qui prévalent dans la production des savoirs.*<sup>11</sup>

En outre, des auteurs comme Dipesh Chakrabarty, une des figures du mouvement des *Subaltern Studies*, font le constat que les concepts provenant des traditions intellectuelles européennes sont insuffisants pour analyser des sociétés telles que celles d'Asie du Sud. Des aspects de ces sociétés, comme le rapport au religieux et au surnaturel, échappent ainsi aux grilles de lecture construites dans un contexte particulier, l'Europe des Lumières. Ces penseurs ont exprimé le besoin de se détacher de « l'eurocentrisme des sciences sociales », sans pour autant renoncer aux apports des traditions européennes.

*« Provincialiser » l'Europe, c'était justement découvrir comment et en quel sens des idées européennes universelles étaient également, simultanément, issues de traditions intellectuelles et historiques particulières qui ne pouvaient prétendre posséder une validité universelle. C'était poser la question du lien rattachant la pensée à son lieu.*<sup>12</sup>

Des réflexions similaires sont menées par d'autres courants de pensée, notamment en Amérique du Sud. Ailleurs, elles font l'objet de débats, en particulier en France, tant de la part de chercheurs qui en critiquent notamment la méthode, attachée à l'analyse du discours et des représentations<sup>13</sup>, que de personnalités publiques (réunies sous l'appellation « républicanistes » par Michel Wieviorka<sup>14</sup>) qui dénoncent un essentialisme qui irait à l'encontre de l'universalisme qu'ils défendent.

Ces théories trouvent aussi une résonance dans les milieux militants, avec des appels à « décoloniser » des institutions comme l'université ou les bibliothèques. Les enjeux de tels mouvements sont différents selon qu'ils prennent place dans les

---

<sup>10</sup> WIEVIORKA, Michel, op. cit.

<sup>11</sup> SAID, Edward W. *L'orientalisme : l'Orient créé par l'Occident*. Paris : Seuil, 2005.

<sup>12</sup> CHAKRABARTY, Dipesh. *Provincialiser l'Europe : la pensée postcoloniale et la différence historique*. Paris : éditions Amsterdam, 2020.

<sup>13</sup> BAYART, Jean-François. *Les études post-coloniales : un carnaval académique*. Paris : Karthala, 2010.

<sup>14</sup> WIEVIORKA, Michel. *Racisme, antisémitisme, antiracisme : apologie pour la recherche*. Paris : La Boîte à Pandore, 2021.

pays du Sud ou du Nord. Encore peu présents en France, ils se développent surtout dans les pays anglo-saxons, comme les États-Unis, le Royaume-Uni ou le Canada. Plusieurs associations étudiantes y appellent à « décoloniser » leurs établissements, comme le King's College London<sup>15</sup>. Certains de ces mouvements ont d'ailleurs donné lieu à des collaborations avec les bibliothèques de ces universités<sup>16</sup>.

Ce contexte international invite à interroger l'intégration des savoirs étrangers en bibliothèque selon une grille de lecture plus fine, qui ferait une distinction entre le Nord et le Sud, le centre et la périphérie de l'économie des savoirs.

À ce titre, ce mémoire cherche à interroger deux hypothèses de départ. La première hypothèse est que, en dehors des bibliothèques spécialisées, tournées vers les études aréales, ce sujet resterait un impensé dans les bibliothèques universitaires généralistes. La seconde est celle d'un déséquilibre des savoirs représentés en fonction de leur provenance, entre les centres anglo-saxons de production des savoirs et le reste du monde, en particulier le Sud.

Cependant, déterminer la provenance d'un savoir est complexe. Les critères pour définir ce qui est « étranger » sont nombreux : par exemple, on peut s'appuyer sur le pays d'édition, la langue de formulation ou même une notion plus fuyante comme celle « d'univers culturel ». L'expression même de « savoirs étrangers » n'est pas dénuée d'ambiguïté. Un savoir est un ensemble de connaissances acquises, qui peut prendre diverses formes et se transmettre de différentes façons. Le sujet de la présente recherche s'étant construit et précisé au fur et à mesure des premiers entretiens, il semblait important de garder une dénomination susceptible d'intégrer les différents aspects que les professionnels souhaitaient aborder.

Deux choix ont été faits pour resserrer le périmètre de l'analyse. Tout d'abord, ce mémoire s'intéresse spécifiquement aux documents écrits, que ce soit des monographies ou des revues, sur un support physique ou numérique. Pour autant, l'idée de « savoir étranger » est préférée à celle de « documentation étrangère », car elle permet d'inclure des œuvres qui sont passées par un processus de traduction et de publication en France.

Ensuite, il se concentre spécifiquement sur les productions académiques et critiques, des sources dites « secondaires », et écartent les sources primaires, c'est-à-dire les documents qui constituent un matériau de base pour un travail de recherche, comme une œuvre littéraire. En effet, il ne s'agit pas d'analyser la diversité des sujets présents en bibliothèque, mais bien plutôt d'étudier comment les collections arrivent à intégrer des productions qui ne sont pas issues de la recherche française.

Aussi, le périmètre de recherche se limite aux bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR). Celles-ci recouvrent une grande diversité d'établissements : non seulement les services communs de documentation (SCD) rattachés à des universités, mais aussi des structures avec une forte dimension culturelle, comme la médiathèque du Musée du Quai Branly, ou de grands établissements comme le Collège de France. Elles restent néanmoins intégrées à un même environnement et partagent souvent un même public.

<sup>15</sup> *Decolonize KCL* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.decolonisekcl.com/> (consulté le 12/01/2022)

<sup>16</sup> WILLIAMS, Laura. « roaden My Bookshelf - Diversifying the Library ». In : *cla.co.uk* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.cla.co.uk/blog/higher-education/broaden-my-bookshelf> (consulté le 12/01/2022)

Au sein de ce périmètre, il s'agit de s'intéresser à la fois aux perceptions et aux pratiques des professionnels, mais aussi aux conditions matérielles qui permettent ou contraignent l'intégration des savoirs étrangers. Après une revue de la littérature sur la diversité culturelle en bibliothèque et sur la circulation des savoirs en SHS, ce travail s'appuie en premier lieu sur une enquête et des entretiens avec des professionnels des bibliothèques et en second lieu sur l'analyse de corpus identifiés sur le Sudoc.

La première partie de ce mémoire revient sur la notion de « savoirs étrangers » et ses enjeux, tels qu'ils peuvent être approchés dans la littérature professionnelle et perçus par les professionnels des bibliothèques. La deuxième partie dresse un tableau général de la manière dont, concrètement, ces savoirs sont intégrés dans les collections des bibliothèques. La troisième partie, enfin, explore différentes perspectives pour les inclure davantage.



# METHODOLOGIE

---

## LA CONSTRUCTION DU SUJET

Ce mémoire est issu d'un sujet que j'ai proposé initialement avec une formulation plus resserrée qui s'interrogeait sur un potentiel eurocentrisme dans les collections des bibliothèques universitaires. Il s'agissait alors de savoir si les bibliothèques intégraient des savoirs produits ailleurs qu'en Europe occidentale et en Amérique du Nord. Ce sujet provient d'une interrogation sur la manière dont la notion de diversité culturelle, discutée en lecture publique, peut s'appliquer dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche. En parallèle, les polémiques, en particulier à l'étranger, sur le manque de diversité dans les syllabus à l'université questionnent le rôle des bibliothèques qui, d'un côté, peuvent se baser sur cet outil pour constituer leurs collections et, de l'autre, peuvent à l'inverse prescrire ou du moins valoriser certains ouvrages.

Quatre entretiens exploratoires ont été menés pour me familiariser davantage avec l'environnement étudié (les bibliothèques universitaires et en particulier le travail d'acquisition et de politique documentaire) ainsi que pour identifier les différentes dimensions et les enjeux du sujet. Trois de ces entretiens ont été menés avec des responsables de politique documentaire de trois établissements (le Grand Équipement Documentaire du campus Condorcet, la Bulac, le SCD de Paris 8). Le quatrième a été fait avec une chercheuse, maîtresse de conférence à l'Inalco, qui a notamment travaillé sur les circulations des publications scientifiques et participé à l'ouvrage *Sciences sociales d'ailleurs : 32 textes à traduire*<sup>17</sup>. Ces entretiens ont été essentiels en raison du manque de littérature professionnelle sur le sujet.

Au final, la question initiale demeure comme une hypothèse de travail. Le sujet a été élargi et porte sur les savoirs produits en dehors de la recherche française. Cette reformulation cherche à inclure plus largement les bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le champ d'étude pour rendre compte de la diversité des situations, et éviter de restreindre celui-ci à des établissements qui font figure d'exceptions sur ces questions.

Par ailleurs, à l'issue de ce travail exploratoire, la difficulté à fixer un critère unique pour définir un savoir étranger a conduit à laisser de côté une évaluation quantitative des collections et à privilégier les échanges avec les professionnels et l'analyse de corpus identifiés.

## LE QUESTIONNAIRE

Le premier moyen d'enquête utilisé a été un questionnaire en ligne lancé le 8 juillet 2021. L'objectif de ce questionnaire était de pouvoir toucher plus largement les bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche pour avoir une vision globale et éviter les biais de sélection des entretiens, c'est-à-dire réduire le risque de ne contacter qu'un seul type d'établissement. Il s'agissait aussi de proposer une modalité d'enquête plus brève qu'un entretien pour qui considère ne pas être concerné par le sujet.

---

<sup>17</sup> Collectif. *Sciences sociales d'ailleurs : 32 textes à traduire*. Paris : éditions de l'EHESS, 2013.



Le questionnaire se concentre sur l'aspect « politique documentaire » du sujet et laisse de côté des questions pratiques plus précises, comme l'organisation des marchés ou les outils de veille et de sélection (v. annexe 1). Les deux premières questions portent ainsi sur le fait de prêter attention à l'intégration des savoirs étrangers et, en cas de réponse négative, sur leur présence dans les collections. Deux parcours sont alors proposés. Si les réponses aux deux questions sont négatives (ou « ne sait pas » pour la seconde), le questionnaire se finit rapidement par une question sur la raison de cette absence. Dans le cas contraire, le questionnaire approfondit les types de savoirs intégrés, notamment par discipline et par zone géographique, et les difficultés rencontrées. Les deux parcours contiennent une question sur les critères retenus pour définir un savoir étranger. À la fin du questionnaire, le répondant a la possibilité de laisser ses coordonnées pour approfondir sa réponse lors d'un entretien.

Le questionnaire était initialement ouvert jusqu'au 7 septembre 2021, puis la date de clôture a été repoussée au 19 novembre. Il a été diffusé par le biais de Twitter, LinkedIn et, à deux reprises, sur la liste ADBU. Il a été ouvert 163 fois mais n'a reçu que 37 réponses complètes. Sur les 126 réponses partielles, 16 sont allées au bout de la première page mais n'ont pas rempli la seconde partie sur l'identité du répondant. L'anonymisation ne permettant pas d'identifier les doublons, seules les 37 réponses complètes ont été intégrées dans les statistiques présentées (v. annexe 2). Néanmoins, la taille réduite de l'échantillon ne permet pas de prétendre à une représentativité des établissements ou de la profession.

Il est difficile de déterminer précisément la raison pour laquelle l'enquête a recueilli très peu de réponses, mais plusieurs hypothèses peuvent être avancées. Tout d'abord, l'appellation volontairement ambiguë du sujet a certainement été source d'incompréhension et découragé de potentiels répondants. Un des répondants l'a d'ailleurs indiqué en commentaire de sa réponse (« je ne sais pas ce que vous entendez par "savoirs étrangers" »). Par ailleurs, il est très probable que le questionnaire n'a pas réussi à toucher ceux qui ne sentent pas du tout concernés par le sujet, malgré une communication qui cherchait à s'adresser à eux, induisant un biais dans les réponses. Ainsi, la grande majorité des répondants (31, soit 84 %) indiquent prêter attention à l'intégration des savoirs étrangers dans les collections SHS de leur bibliothèque.

En ce qui concerne le profil des répondants, plus de la moitié (19) travaillent dans un SCD, 6 dans une bibliothèque interuniversitaire, les 12 restants se répartissant entre des types d'établissements très variés : des bibliothèques associées, des écoles d'ingénieurs, des écoles françaises à l'étranger, des bibliothèques qui sont liées à un institut ou un musée, ou encore qui ont un statut particulier (GIP Bulac ou BNU). Les réponses proviennent de différents niveaux ; une catégorisation réalisée *a posteriori* distingue trois types de positionnement. La catégorie la plus représentée est celle des responsables de la politique documentaire ou du département des collections (13 répondants). 11 sont directrices ou directeurs d'établissement. 8 sont responsables de la gestion d'un ou plusieurs fonds. (Les répondants restants ne rentrent pas dans ces catégories ou ont choisi de ne pas répondre à cette question.) Le périmètre considéré est ainsi différent d'une réponse à une autre : si dans la plupart des cas la réponse porte sur l'ensemble d'une collection, elle peut aussi se limiter à un fonds particulier.

Ces éléments incitent à la prudence lorsqu'il s'agit de faire des statistiques sur cette enquête. Néanmoins, une part importante était laissée aux commentaires. Si les répondants s'en sont saisis de manière variable, l'enquête permet néanmoins de

collecter des éléments davantage qualitatifs par ce biais, qui complètent ceux recueillis grâce aux entretiens.

## LES ENTRETIENS

Les entretiens menés parallèlement au questionnaire permettent d’appréhender plus facilement les perceptions des professionnels et d’approfondir les aspects plus pratiques du sujet, comme les marchés ou les ressources humaines. Une grille d’entretiens a été établie (v. en annexe 3). Les entretiens étant semi-directifs, elle se contente de définir les grands axes et de proposer des questions de relance. L’objectif était de pouvoir échanger avec des personnes travaillant dans différents types d’établissement : des bibliothèques spécialisées sur une aire culturelle, des bibliothèques spécialisées sur un domaine thématique ou des bibliothèques plus généralistes.

Les sollicitations pour les entretiens se sont faites de deux manières. Dans le premier cas, certains répondants au questionnaire ont laissé leurs coordonnées et ont pu être recontactés, soit parce qu’ils ont indiqué avoir des éléments à développer, soit parce que leur établissement présentait un intérêt particulier. Dans le second cas, des établissements ont été identifiés en dehors du questionnaire, soit lors d’entretiens avec d’autres collègues, soit dans l’optique de rééquilibrer la représentation des établissements.

Au total, 18 entretiens complémentaires ont été effectués.

Les entretiens et les commentaires du questionnaire sont cités de manière anonyme, en précisant seulement le type d’établissement (SCD, bibliothèque de recherche ou bibliothèque spécialisée, sous-entendu sur des aires culturelles), sauf lorsque la citation s’applique à un établissement particulier.

## L’ANALYSE DE CORPUS

En parallèle de ces deux moyens d’enquêtes, le questionnaire et les entretiens, qui reposent principalement sur les perceptions des professionnels, il semblait important de recueillir des éléments davantage quantitatifs et objectifs, permettant notamment de considérer certains angles morts, comme la place des œuvres traduites. Une étude générale sur l’ensemble du catalogue aurait été difficile à mettre en place pour des raisons techniques (manipulation d’un grand nombre de données) et conceptuelles. En effet, une telle analyse aurait supposé de fixer un critère unique pour déterminer si une œuvre est considérée étrangère, ce qui serait allé à l’encontre de la logique du questionnaire et des entretiens. Suite à une suggestion lors des entretiens exploratoires, il a été décidé d’étudier de petits corpus d’œuvres identifiés dans le Sudoc. Trois corpus ont été définis : l’un autour d’une école de pensée indienne, les *Subalterns Studies*, un autre autour d’un auteur britannique, Edward Palmer Thompson, et le dernier autour d’une maison d’édition académique établie à Budapest, Central European University Press (CEU Press).

## Les *Subaltern Studies*

### *Le projet historiographique*

Les *Subaltern Studies* sont un courant historiographique qui s'est constitué autour de l'historien Ranajit Guha au début des années 1980. À l'origine, il réunit huit doctorants, pour la plupart indiens, qui étudient au Royaume-Uni, aux États-Unis ou en Australie. Influencé par l'historiographie marxiste, ce projet s'inscrit dans le courant de « l'histoire d'en bas » (*history from below*), « qui, depuis Jules Michelet, cherche à cerner l'histoire des humbles et des « sans titres », leurs faits, gestes et coutumes, leurs pratiques et leurs croyances »<sup>18</sup>. Néanmoins, les *Subaltern Studies* interrogent les méthodologies et les concepts issus de cette tradition académique européenne.

*Il était impossible d'écrire l'histoire de la modernité politique indienne en se contentant d'appliquer l'analytique du capital et du nationalisme disponible dans le marxisme occidental.*<sup>19</sup>

### *Le projet éditorial*

Cette réflexion prend forme dans un projet éditorial, la publication entre 1982 et 2005 d'une série de douze ouvrages, édités à Delhi par Oxford University Press pour les dix premiers. Il regroupe plus d'une cinquantaine de contributeurs. Les six premiers volumes ont été dirigés par Ranajit Guha. Les chercheurs du collectif initial (Shahid Amin, David Arnold, Gautam Bhadra, Dipesh Chakrabarty, David Hardiman, Gyanendra Pandey, Partha Chatterjee) puis de nouveaux membres ont pris la suite.

La réception en France a été plus tardive. Une première traduction de l'introduction de l'ouvrage *Elementary Aspects of Peasant Insurgency in Colonial India* de Ranajit Guha a été publiée en 1989 par un sociologue spécialiste de l'Inde, Roland Lardinois<sup>20</sup>, « sans véritablement trouver d'écho »<sup>21</sup>. Il faut attendre le début des années 2000 pour que ce courant fasse l'objet de discussions, avec la publication d'une sélection de textes aux éditions Karthala<sup>22</sup> et d'articles revenant sur ses évolutions<sup>23</sup>.

### *La composition du corpus*

Le corpus retenu se décompose en deux sous-corpus. Le premier comporte les douze volumes de la série en langue originale (anglais), auxquels s'ajoutent une anthologie publiée en 1988 par Ranajit Guha et Gayatri Chakravorty Spivak ainsi

---

<sup>18</sup> MERLE, Isabelle. « Les Subaltern Studies. Retour sur les principes fondateurs d'un projet historiographique de l'Inde coloniale ». In : *Genèses*. 2004. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-geneses-2004-3-page-131.htm> (consulté le 15/01/2021)

<sup>19</sup> CHAKRABARTY, 2020.

<sup>20</sup> LARDINOIS, Roland. *Miroir de l'Inde : études indiennes en sciences sociales*. Paris : Maison des sciences de l'homme, 1989.

<sup>21</sup> MERLE, 2004.

<sup>22</sup> DIOUF, Mamadou. *L'historiographie indienne en débat : colonialisme, nationalisme et sociétés postcoloniales*. Paris : Éd. Karthala, 1999.

<sup>23</sup> POUCHEPADASS, Jacques. « Les Subaltern Studies ou la critique postcoloniale de la modernité ». In : *L'Homme*, n° 156, 2000, numéro spécial « Intellectuels en diasporas et théories nomades ».

qu'une compilation des dix premiers volumes parue en 2010. Dans le Sudoc, on identifie 21 notices.

Le deuxième sous-corpus est celui des œuvres traduites. La série n'ayant pas été traduite dans sa forme originelle, il contient deux anthologies : celle publiée en 1999 aux éditions Karthala et une, plus récente, parue en 2017 aux éditions de l'Asymétrie. À cela, ont été ajoutés les ouvrages traduits en français et écrits par ceux qui apparaissent comme éditeur scientifique de la série *Subaltern Studies*. Trois de ces traductions ont été publiées aux éditions Amsterdam et une quatrième chez Payot. Cet ensemble représente 9 notices dans le Sudoc.

## E. P. Thompson

Edward Palmer Thompson est un historien britannique spécialiste de l'histoire sociale et, notamment, de l'histoire des ouvriers. Son œuvre a eu une part importante dans le courant de « l'histoire d'en bas ». Il fait partie des historiens marxistes dont le travail a influencé celui du fondateur des *Subaltern Studies*, Ranajit Guha, et qui sont cités dans la bibliographie de *Elementary Aspects of Peasant Insurgency in Colonial India*.

Sa réception en France est elle aussi tardive. Son livre *The making of the english working class*, paru en Angleterre en 1963, n'est traduit en français qu'en 1988. Une nouvelle édition en 2012, au format poche, a mis de nouveau en lumière son travail<sup>24</sup>.

Le corpus se compose de ses œuvres ayant trait à l'histoire ouvrière. La sélection sur le Sudoc s'est faite en précisant « classe ouvrière » en mots sujet. Cette recherche a fait remonter trois titres : *Customs in common*, *The making of the english working class* et *Time, work-discipline and industrial capitalism*. Ce corpus est lui aussi divisé en deux : d'un côté, les documents en langue originale (l'anglais), qui représentent 14 notices dans le Sudoc, de l'autre, les documents traduits en français, soit 4 notices.

## Central European University Press

Le dernier corpus concerne des travaux de recherche plus récents. Central European University Press est une maison d'édition rattachée à une université privée, fondée en 1993 par le philanthrope américain Georges Soros dans son pays d'origine, la Hongrie. C'est un éditeur de référence pour l'Europe centrale et orientale. Les livres sont publiés directement en anglais ; il n'y a pas de traduction française.

445 notices de cet éditeur sont référencées dans le Sudoc. Le corpus a donc été resserré autour d'une collection particulière, *Historical Studies in Eastern Europe and Eurasia*, composée de 7 livres publiés entre 2013 et 2021, pour autant de notices dans le Sudoc.

---

<sup>24</sup> CLARINI, Julie. « Une biographie de la classe ouvrière [entrevue] ». In : *Le Monde* [en ligne]. Disponible sur : [https://www.lemonde.fr/livres/article/2012/04/05/miguel-abensour-philosophe-et-francois-jarrige-historien-une-biographie-de-la-classe-ouvriere\\_1680592\\_3260.html](https://www.lemonde.fr/livres/article/2012/04/05/miguel-abensour-philosophe-et-francois-jarrige-historien-une-biographie-de-la-classe-ouvriere_1680592_3260.html) (consulté le 24/01/2021)

## L'UTILISATION DE L'ESGBU

Un autre élément quantitatif utilisé est l'enquête statistique générale auprès des bibliothèques universitaires (eSGBU) du MESRI. Seule une partie des structures documentaires ont été retenues pour faire des statistiques générales : il s'agit des structures qui ont au moins une bibliothèque qui a coché au moins un profil disciplinaire en rapport avec les SHS au sens large (« droit, sciences politiques », « économie, AES », « langues et littératures », « sciences humaines, arts »). Cependant, il est impossible de faire la distinction, au sein des indicateurs, entre ce qui relève de collections de SHS ou de collections de STM.



## **PARTIE 1 : LES « SAVOIRS ETRANGERS », UNE EVIDENCE A PENSER**

---

Il est difficile de trouver dans la littérature professionnelle des travaux qui abordent directement et globalement la place des « savoirs étrangers » en bibliothèque. Cela amène à approcher ce sujet par d'autres biais, en particulier par des enjeux connexes (la diversité culturelle en bibliothèque), des thématiques plus larges (la politique documentaire) ou, à l'inverse, des points précis (les fonds en langues orientales). L'approche adoptée peut donc apparaître comme inhabituelle et contribue à rendre difficile le choix d'un critère de définition.

### **À L'ETRANGER : UNE PREOCCUPATION ANCIENNE ET CROISSANTE**

#### **Le développement d'une approche critique dans les pays anglo-saxons**

##### *La bibliothèque multiculturelle aux États-Unis*

Le multiculturalisme dans les bibliothèques est un sujet qui fait l'objet de publications dès les années 1990 aux États-Unis. Partant du constat qu'une société est culturellement diverse selon plusieurs paramètres (classe sociale, âge, genre, groupe ethnique), il s'agit de servir une population en prenant en compte sa diversité dans les différents aspects de la bibliothèque : les infrastructures, les services, les collections, le recrutement... Ce dernier est d'ailleurs souvent un point central des discussions, la diversité au sein de l'équipe de la bibliothèque étant considérée comme un préalable à toute autre action.

Cette préoccupation n'est alors pas considérée comme nouvelle (« *in librarianship, cultural pluralism has always been recognized to some extent* »<sup>25</sup>), mais doit être repensée en fonction des évolutions de la société (« *the challenge of cultural diversity is that in each generation we have to update our knowledge of the diversity within our society* »<sup>26</sup>). Elle est mise en relation avec des principes fondamentaux, comme la liberté d'expression.

*If the ideal of free speech is to have all ideas and points of view heard, diversity is the embodiment of that ideal.*<sup>27</sup>

Dans les bibliothèques universitaires, ces enjeux sont tout aussi présents, bien qu'un peu différents, du fait de la nature « cosmopolite »<sup>28</sup> de la communauté universitaire. Il s'agit alors de répondre aux besoins des groupes et des minorités du

---

<sup>25</sup> DU MONT, Rosemary Ruhig, Lois BUTTLAR et William Alvin CANYON. *Multiculturalism in libraries*. Westport : Greenwood Press, 1994.

<sup>26</sup> Ibid.

<sup>27</sup> TARIN, Patricia. « Introduction ». In : RIGGS, Donald E. et Patricia A. TARIN. *Cultural diversity in libraries*. New York : Neal-Schuman, 1994.

<sup>28</sup> DU MONT, Rosemary Ruhig, Lois BUTTLAR et William Alvin CANYON, 1994.



pays (en l'occurrence, les États-Unis) ainsi qu'à ceux des étudiants internationaux<sup>29</sup>. Dans les années 1990, l'impact de l'internationalisation sur les cursus et l'intérêt renouvelé pour les études portant sur des groupes ou des régions particulières, comme les *Chicano studies* ou les *Asian studies*, ont créé une nouvelle demande de documentation. La politique documentaire marque le positionnement de la bibliothèque vis-à-vis de la communauté universitaire et prend une dimension symbolique importante : « *the collections legitimize and identify areas worthy of scholarship* »<sup>30</sup>.

Ruhig Du Mont, Butlar et Caynon proposent ainsi vingt principes devant guider le développement des collections des bibliothèques universitaires situés dans un environnement multiculturel. Ceux-ci portent à la fois sur le contenu, comme la veille sur les maisons d'édition alternatives ou la sélection de ressources sur la culture et l'histoire des groupes dans leurs pays d'origine, et sur la méthode, comme la participation des chercheurs, la consultation des bibliothèques de recherche spécialisées et la coordination entre institutions.

### *La nouvelle triade : équité, diversité, inclusion (EDI)*

Depuis quelques années, un ensemble de trois valeurs sont mises en avant dans les universités et les bibliothèques nord-américaines : l'équité, la diversité et l'inclusion, rassemblées sous l'acronyme EDI. Accolée à la notion de diversité, depuis longtemps présente dans les discours, celle d'équité insiste sur le fait de reconnaître que certains groupes sont désavantagés dans leur accès à l'éducation, l'emploi et les institutions et de prendre en compte ces différences. Celle d'inclusion met l'accent, quant à elle, sur la participation de ces groupes, dans une perspective d'*empowerment*<sup>31</sup>.

Tout comme la notion de multiculturalisme, ces trois notions s'appliquent d'abord à la communauté desservie par l'institution, ce qui dans le cas d'une université excède les frontières d'un pays du fait de la mobilité internationale des chercheurs et des étudiants. Dans son « énoncé de vision sur l'équité, la diversité et l'inclusion » présenté en 2019, l'université de Montréal rappelle ainsi le « contexte de diversification croissante de nos sociétés et d'internationalisation de nos activités » et en tire des conséquences pour une partie de ses programmes où « la poursuite d'une activité intellectuelle rigoureuse et l'évolution de la discipline font de la mise en valeur de perspectives théoriques et de savoirs diversifiés une condition nécessaire à la pertinence de la formation reçue ».

Plusieurs associations de bibliothèques ont aussi adopté des chartes ou mis en place des groupes de travail sur l'EDI. C'est par exemple le cas de l'*American Library Association* (ALA) qui, dans une recommandation de 2017, a intégré la définition de ces trois principes à la charte de l'association. La section dédiée aux bibliothèques universitaires et de recherche, *Association of College and Research Libraries* (ACRL), a intégré cet engagement dans son projet stratégique, parmi ses valeurs fondamentales (« *core organizational values* »), et a mis en place un comité de suivi en 2018.

---

<sup>29</sup> Ibid.

<sup>30</sup> STOFFLE, Carla. « Moving to diversity ». In : RIGGS, Donald E. et Patricia A. TARIN. *Cultural diversity in libraries*. New York : Neal-Schuman, 1994

<sup>31</sup> Association of Library and Information Science Education (ALISE). *ALISE diversity statement*. 2013. Disponible sur : <https://www.alise.org/alise---alise-diversity-statement> (consulté le 12/01/2022)



Cette triade fait aussi partie des priorités affichées par la *Canadian Association of Research Libraries (CARL)* : « *Advancing equity, diversity, and inclusion in research libraries and enabling research libraries' work toward reconciliation, Indigenization, and decolonization (framed by the Truth and Reconciliation Commission of Canada's Calls to Action), are two strategic priorities included in CARL's 2019-2022 strategic plan* »<sup>32</sup>.

L'organisation de coopération OCLC (*Online Computer Library Center*), basée aux États-Unis mais tournée vers l'international, a aussi intégré les principes EDI. Plusieurs projets s'y rattachent, notamment un travail sur le catalogage des sujets concernant les peuples autochtones et la création de formations sur la curation collective de certaines collections.

### *Décoloniser les bibliothèques*

#### Une origine militante

Un autre vocabulaire, venu des milieux militants, qui a été adopté par certaines institutions est celui de la « décolonisation ». Les mouvements « décoloniaux » sont une forme d'antiracisme qui, d'une part, repose sur l'idée que le colonialisme et le racisme ont modelé les sociétés contemporaines et qui, d'autre part, a le projet d'offrir une forme alternative de praxis<sup>33</sup>. Dans ce cadre large, plusieurs mouvements militants coexistent et, parfois, s'opposent.

Ainsi, pour des groupes de militants autochtones d'Amérique, la décolonisation a un objectif politique précis, la restitution des terres autochtones<sup>34</sup>, bien éloigné de la « décolonisation de l'université ». Si l'utilisation d'un même terme pour désigner des revendications différentes interroge, cette expression s'est néanmoins imposée pour désigner la remise en question de l'institution universitaire – considérée comme la base intellectuelle et éthique de la domination coloniale –, la critique de l'eurocentrisme des programmes d'études et la recherche d'une pluralité de points de vue.

Les appels à décoloniser l'université ont d'abord été portés par des mouvements d'étudiants en Afrique du Sud. En 2015, à l'université du Cap, le mouvement « *Rhodes must fall* » proteste contre la présence sur le campus de la statue de Cecil Rhodes, homme politique et homme d'affaires britannique « le plus iconique du colonialisme de la Couronne »<sup>35</sup>. Par ce biais, il dénonce aussi la persistance d'un racisme et le contenu de l'enseignement, jugé trop occidental. Ce mouvement en inspire d'autres dans les pays anglo-saxons et notamment un mouvement éponyme à l'université d'Oxford, qui détient également sur son campus une statue de Cecil Rhodes.

Ces mouvements étudiants ont contribué à ancrer l'idée de décolonisation dans le débat public, même si peu d'institutions s'en sont réellement saisies. Ainsi, selon

---

<sup>32</sup> CARL ABRC. « Equity, Diversity, and Inclusion ». In : [carl.abrc.ca](http://carl.abrc.ca) [en ligne]. Disponible sur : <https://www.carl-abrc.ca/edi/> (consulté le 12/01/2022)

<sup>33</sup> BHAMBRA, Gurinder K., Dalia GEBRIAL et Kerem NISANCIOLU. *Decolonizing the University*. Londres : Pluto Press, 2018.

<sup>34</sup> TUCK, Eve et Yang, K. WAYNE. « Decolonization is not a Metaphor ». In : *Decolonization: Indigeneity, Education & Society*. 2012.

<sup>35</sup> MAYAULT Isabelle. « Les étudiants contre les statues de l'empire. Rhodes must fall, le mouvement sud-africain qui veut décoloniser les campus ». In : *Revue du Crieur* [en ligne]. 2016. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-du-crieur-2016-2-page-102.htm> (consulté le 12/01/2022)

un article de *The Guardian* en 2020, seul un cinquième des universités britanniques disent décoloniser leurs programmes, mais elles sont plus nombreuses (65 %) à se déclarer engagées à les rendre « *more diverse, international or inclusive* »<sup>36</sup>.

La possibilité pour une institution de s'engager dans un processus de décolonisation peut, en soi, interroger. Selon Dalia Gebrial, il faut ainsi faire une distinction entre les appels à décoloniser et ceux à « diversifier ». Ces derniers adopteraient une approche culturelle et individuelle, au détriment d'une approche politique et structurelle<sup>37</sup>.

*It also raised the question as to whether the decolonial demand can ever be fully met within the institution. Indeed, at its heart, decolonisation is about recognising the roots of contemporary racism in the multiple material, political, social and cultural processes of colonialism and proceeding from this point ; this involves the laborious work of structural change at several levels of society - a far cry from the administering of welfare and representation services that has typically been the response to racialised grievances.*<sup>38</sup>

Cependant, certaines institutions, notamment des bibliothèques universitaires, parlent de se décoloniser. Cette volonté a pu donner lieu à des coopérations avec des associations étudiantes, comme la campagne « *Broaden My Bookshelf* » à l'université d'Huddersfield qui s'appuie sur les suggestions des étudiants pour intégrer davantage d'auteurs issus des minorités, notamment celles regroupées sous l'appellation *Black, Asian and other Minority Ethnic* (BAME)<sup>39</sup>. Les bibliothèques s'appuient aussi sur une littérature professionnelle croissante sur le sujet, qui applique le cadre de la théorie critique aux sciences de l'information et tente de mettre à jour des structures de pouvoir. C'est par exemple le programme affiché par les bibliothécaires de Cambridge sur leur blog « *decolonising through critical librarianship* »<sup>40</sup>.

### Une approche critique des collections et du catalogage

Deux aspects du travail des bibliothèques sont particulièrement visés par ce questionnement. Tout d'abord, le catalogage et les systèmes de classification sont examinés de manière critique, car ils refléteraient une vision du monde trop eurocentrée. Par exemple, la classification Dewey, qui est utilisée dans 135 pays selon l'OCLC, consacre six classes au christianisme (de 230 à 280) et une seule à toutes les autres religions (290).

*The concept of “decolonizing the catalog” is not new (Kwasnik & Rubin, 2003; Rosenbaum, 2015; Buckland, 2017). While peoples and cultures in Europe, North America, and primarily white descendants of former British colonies are*

---

<sup>36</sup> BATTY, David. « Only a fifth of UK universities say they are 'decolonising' curriculum ». In : *The Guardian* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.theguardian.com/us-news/2020/jun/11/only-fifth-of-uk-universities-have-said-they-will-decolonise-curriculum> (consulté le 12/01/2022)

<sup>37</sup> GEBRIAL, Dalia. « Rhodes must fall : Oxford and movements for change ». In : BHAMBRA, Gurinder K., Dalia GEBRIAL et Kerem NISANCIOGLU. *Decolonizing the University*. Londres : Pluto Press, 2018.

<sup>38</sup> Ibid.

<sup>39</sup> HUDDERSFIELD STUDENTS' UNION. « Broaden My Bookshelf ». In : huddersfield.su [en ligne]. Disponible sur : <https://www.huddersfield.su/broadenmybookshelf> (consulté le 12/01/2022)

<sup>40</sup> *Decolonising through critical librarianship, A platform for Cambridge librarians approaching decolonisation*. Disponible sur : <https://decolonisingthroughcriticallibrarianship.wordpress.com/> (consulté le 12/01/2022)

*culturally represented more accurately in these systems, the voices of cultures based in developing countries (Mansor & Ramdzan, 2014) and most Indigenous populations (Lilley, 2015), are not. [...] Unfortunately, due to the inherent biases of KOSs [knowledge organization systems], certain users and cultural perspectives are left out.*<sup>41</sup>

Parallèlement à ce manque de représentation, on observe la dénonciation de « représentations erronées », avec la persistance d'appellations racistes, ou du moins problématiques, dans les systèmes d'indexations. Par exemple, en 2021, la bibliothèque du Congrès a remplacé la vedette-matière « *illegal alien* » par « *unauthorized immigration* » dans son thésaurus. Mais cela peut aussi donner lieu à des réflexions à un niveau plus local. La bibliothèque de la faculté de Pembroke d'Oxford a constaté que les ouvrages d'histoire en rapport avec la colonisation étaient systématiquement classés dans la section du pays colonisateur plutôt que des pays colonisés, des livres sur l'Inde entrant par exemple dans la section « histoire britannique », d'où une révision de la classification et l'acquisition d'ouvrages sur des aires géographiques jusque-là délaissées.

Le deuxième aspect à considérer est en effet les acquisitions et le développement des collections. Une première approche consiste à intégrer des ouvrages de provenances diverses et notamment à inclure des auteurs qui n'ont pas accès à l'édition traditionnelle. C'est, par exemple, ce qu'a fait la bibliothèque de l'université de Cambridge en faisant l'acquisition de *cartonera*, des livres fabriqués à partir de matériaux de récupération en Amérique Latine<sup>42</sup>. Dans le champ des études aréales, Rachel Blume et Allyson Roylance s'interroge sur les auteurs représentés dans une collection au travers du concept de « *authentic authorship* » : « *a term which refers to the correlation between author and subject area, and seeks to share views on history, culture, and experience through a genuine lens* »<sup>43</sup>.

Au-delà d'une attention particulière aux auteurs des documents sélectionnés, une réflexion sur le processus même est menée.

*Many libraries are making the effort to gather more works by underrepresented groups, but continue to utilize the same systems. [...] Librarians must set aside time, apart from discussions of budgetary constraints, to mindfully examine workflows and focus, with intentionality. This deliberate approach means continued development of relationships and the complete reconstruction of traditional practice.*<sup>44</sup>

Ainsi, lors du développement d'une collection relative aux îles du Pacifique à l'université d'Utah basé sur l'idée de « *authentic authorship* », R. Blume et A. Roylance ont été amenées, en l'absence d'outils et de ressources disponibles, à trouver des « alliés », que ce soient les chercheurs du domaine en question ou d'autres bibliothèques qui travaillent sur des sujets similaires, et à les impliquer dans le processus de sélection<sup>45</sup>. Les procédures d'achat se révèlent également un obstacle

---

<sup>41</sup> WHITE, Hollie C. « Decolonizing the way libraries organize ». In : Proceedings of the 84th World Library and Information Congress IFLA WLIC, Aug 24-30 2018, session 207. Kuala Lumpur, Malaysia: IFLA.

<sup>42</sup> « Cartonera publishers at the University Library ». In : *Decolonising through critical librarianship*. Disponible sur : <https://decolonisingthroughcriticallibrarianship.wordpress.com/2019/08/19/cartonera-publishers-at-the-university-library/> (consulté le 12/01/2022)

<sup>43</sup> BLUME, Rachel et Allyson ROYLANCE. « Decolonization in collection development: Developing an authentic authorship workflow », *The Journal of Academic Librarianship*, 46, 2020.

<sup>44</sup> Ibid.

<sup>45</sup> Ibid.

pour obtenir des documents qui sont publiés par de petits éditeurs, non-familiers des règles d'une administration, et ne sont pas diffusés par des canaux traditionnels.

Cette réflexion sur les processus n'est pas seulement une nécessité pour être en capacité d'intégrer des documents qui seraient, sans cela, inaccessibles. C'est aussi un choix politique. Greg Eow, président du *Center for Research Libraries* (CRL) basé à Chicago et dont l'une des missions est de constituer des collections internationales, a ainsi exprimé le besoin d'inscrire l'action du consortium dans un cadre post-colonial. Il ne s'agit pas seulement d'intégrer des voix qui pourraient être marginalisées, mais de le faire de façon à inclure activement les populations du Sud.

*Yet appreciating postcoloniality requires more than diversifying our research collections. Too often in the past, research libraries, museums, and archives adopted an extractive approach to acquiring and building international collections. Going forward, we need to create and steward collections within global networks of collaboration that are mindful of systems of inequity and that provide increased agency, power, and leadership to colleagues in the global South.*<sup>46</sup>

## Le positionnement des organisations internationales

### *Au niveau mondial*

En 2001, l'Assemblée générale de l'Unesco adopte la Déclaration universelle sur la diversité culturelle. Si la diversité culturelle constitue un cadre de réflexion depuis quelques décennies déjà, notamment dans les pays anglo-saxons (v. supra), cette déclaration lui donne une nouvelle envergure. La Déclaration fait le constat de la diversité culturelle (« La culture prend des formes diverses à travers le temps et l'espace »<sup>47</sup>) et en tire des conséquences pour les politiques publiques.

*Des politiques favorisant l'inclusion et la participation de tous les citoyens sont garantes de la cohésion sociale, de la vitalité de la société civile et de la paix. Ainsi défini, le pluralisme culturel constitue la réponse politique au fait de la diversité culturelle.*<sup>48</sup>

La recherche et l'enseignement sont peu présents dans cette déclaration, même si on peut y trouver deux mentions. Ainsi, dans l'article 5 sur les droits culturels, il est indiqué que « toute personne a le droit à une éducation et une formation de qualité qui respectent pleinement son identité culturelle ». À l'article 6, l'accès « au savoir scientifique et technologique – y compris sous forme numérique » est présenté comme une condition de la diversité culturelle.

Dans son action autour de la diversité culturelle, l'Unesco travaille notamment sur la transmission des savoirs autochtones, dans le cadre du programme LINKS (*Local and Indigenous Knowledge Systems*) qui accompagne des États comme le Vanuatu à intégrer ces savoirs dans les cursus scientifiques.

La France a été l'un des pays porteurs de cette déclaration, qui permet de justifier des politiques particulières en matière de biens culturels. La notion de droits culturels n'a été intégrée que dans un deuxième temps : dans l'article 103 de la loi

---

<sup>46</sup> EOW, Greg. « Building a postcolonial knowledge commons ». In : *Public Books* [en ligne]. 27 mai 2021. Disponible sur : <https://www.publicbooks.org/building-a-postcolonial-knowledge-commons/> (consulté le 12/01/2022)

<sup>47</sup> Article 1 de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle

<sup>48</sup> Article 2 de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle

du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, et dans l'article 3 de la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, de l'architecture et du patrimoine (LCAP).

Si l'intégration au niveau législatif se fait uniquement en matière culturelle, la notion de diversité culturelle interroge plus largement les politiques publiques. Le 5 février 2008, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a adressé une lettre de mission au sociologue Michel Wieviorka pour préciser la portée de la notion de diversité, esquisser les grandes lignes d'un programme de recherche sur le sujet et indiquer comment le ministère peut se positionner sur ces questions « dans l'organisation de la production et de la diffusion du savoir, dans les programmes et les enseignements, dans le recrutement des personnels, le fonctionnement des instances ». Ce rapport a notamment donné lieu à des préconisations pour améliorer l'attractivité des établissements français et accueillir davantage de doctorants et de chercheurs étrangers.

### *Au niveau européen*

La question de la diversité et du dialogue interculturel est au cœur des organisations européennes. La charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, adoptée en 2000, précise dans son article 22 que « l'Union respecte la diversité culturelle, religieuse et linguistique », tandis que l'année 2008 a été proclamée année du dialogue interculturel.

En parallèle, le Conseil de l'Europe est aussi actif sur ces questions. Dès 2000, le comité des ministres adopte une déclaration sur la diversité culturelle. En 2008, le Conseil de l'Europe publie un livre blanc sur le dialogue interculturel, qui consacre un passage à l'enseignement supérieur et à la recherche. L'université aurait ainsi un rôle particulier en la matière du fait de son positionnement : « l'université se définit le mieux par son universalité – son attachement à l'ouverture d'esprit et à l'ouverture sur le monde »<sup>49</sup>.

Ces idées ont été développées dans un livre paru aux éditions du Conseil de l'Europe sous la direction de Sjur Bergan et Jean-Philippe Restoueix, *Le dialogue interculturel sur les campus européens*, qui définit le dialogue interculturel comme un « échange de vues ouvert, fondé sur la compréhension réciproque et le respect des individus et des groupes d'horizons et de patrimoines ethniques, culturels, religieux et linguistiques différents ». Ce dialogue intervient à différents niveaux : au sein des sociétés, entre les sociétés européennes, mais aussi entre l'Europe et le reste du monde.

### *Les associations de bibliothèques*

Au niveau des associations internationales de bibliothèques, l'IFLA (*International Federation of Library Associations and institutions*) est celle qui a pris position le plus clairement en adoptant en 2006 un manifeste pour la bibliothèque multiculturelle, complété par des directives dont la dernière version date de 2011. Le manifeste s'appuie sur la Déclaration universelle sur la diversité culturelle de l'Unesco et fait le constat que la mondialisation et les progrès technologiques ont accru la « composition multiculturelle » des sociétés. Il en tire comme conséquence que « tous les types de bibliothèques doivent refléter, soutenir

---

<sup>49</sup> MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES DU CONSEIL DE L'EUROPE. *Livre blanc sur le dialogue interculturel*. Strasbourg : Conseil de l'Europe, 2008.



et promouvoir la diversité culturelle et linguistique à l'échelle internationale, nationale et locale, et doivent donc travailler en fonction du dialogue interculturel et de la citoyenneté active ».

Les préconisations du manifeste portent sur différents aspects, comme les ressources humaines, la communication et l'accueil. En matière de collection, le principe mis en avant est que « les bibliothèques doivent [...] donner accès à un large éventail de documents et de services qui sont le reflet de toutes les communautés et de tous les besoins ». Parmi les missions, figure ainsi le soutien à « l'échange de connaissances et [aux] pratiques exemplaires en matière de pluralisme culturel ».

De manière plus structurelle, l'IFLA comporte en son sein des structures qui travaillent sur ces questions, dont deux en particulier : le comité « *services to multicultural populations* » et celui « *indigenous matters* ».

Mis à part l'IFLA ou des consortiums internationaux centrés sur l'Amérique du Nord, comme CRL (v. supra), les sujets de diversité culturelle et de provenance des documents ne sont abordés qu'à la marge. Par exemple, la Ligue des Bibliothèques Européennes de Recherche (LIBER) n'a aucune commission sur ces thématiques. La seule mention du terme « multiculturel » sur le site intervient dans un atelier sur le catalogage et l'indexation. La ligue montre néanmoins un intérêt pour les questions de diversité linguistique, cruciales dans un contexte européen ; ainsi, il est fait référence à l'initiative d'Helsinki sur le multilinguisme dans des articles sur la science ouverte.

## EN FRANCE : UN IMPENSE ET UNE EVIDENCE

### Une littérature professionnelle focalisée sur la diversité culturelle en lecture publique

Dans la littérature professionnelle française, les questions de diversité culturelle, de multiculturalisme ou dialogue interculturel sont abordées souvent, voire exclusivement, en lien avec la lecture publique, ce qui est cohérent avec l'approche tant internationale que française de ces sujets, appliqués d'abord au monde de la culture.

#### *Les mémoires de l'Enssib*

Depuis plus d'une dizaine d'année, des mémoires de l'Enssib s'intéressent régulièrement à la diversité culturelle et au multiculturalisme en lecture publique. Les premiers mémoires sur le sujet étudient justement la situation en Amérique du Nord. C'est le cas de celui d'Olivier Tacheau en 1997, *Bibliothèques publiques et multiculturalisme aux États-Unis : jalons pour repenser la situation française*, ou de celui d'Amélia Laurenceau en 2004, *Les bibliothèques publiques au Québec face à la diversité culturelle*. Il faut attendre 2011 pour voir apparaître un travail général sur la diversité culturelle en France avec le mémoire de Florence Salanouve, *Diversité culturelle en bibliothèques publiques*, qui souligne l'ambivalence de la notion et parle d'un « impensé ».

Plusieurs mémoires abordent ces questions sous un angle plus précis. Il y a d'abord la question de l'accueil des publics avec le mémoire de Nelly Godonou-

Dossou en 2002, *L'accueil du public étranger en bibliothèque municipale*, et celui de Lucie Leprevost-Grancher en 2013, *Travailler avec les communautés dans les bibliothèques françaises*. En ce qui concerne les collections, les sujets se concentrent sur l'intégration d'ouvrages en langues étrangères, avec un mémoire d'Hélène Bouquin en 2001, *Les langues dites « d'immigration » dans les bibliothèques municipales françaises*, et celui de Solenne Billard en 2013, *Les ouvrages en langues étrangères pour la jeunesse dans les bibliothèques publiques françaises*. Enfin, le sujet des bibliothèques numériques internationales soulève la question de la diversité culturelle, avec un mémoire de Nelly Sciardis en 2012<sup>50</sup>.

### *La littérature professionnelle*

Tout comme les mémoires, la littérature aborde ces sujets dans le contexte de la lecture publique. L'association des bibliothécaires de France (ABF) est active sur ces questions, avec par exemple l'organisation d'une journée d'étude en 2003 sur le thème « Pluralité culturelle et bibliothèques » qui a donné lieu à un article<sup>51</sup> dans le BBF (bulletin des bibliothèques de France) suivi de la parution dans la collection Médiathèmes de *Pluralité culturelles en actes*, qui rendent compte d'initiatives comme la constitution de fonds en langues étrangères. Cette littérature suit souvent l'actualité des organisations internationales, comme l'adoption de la Déclaration de l'Unesco ou du manifeste de l'IFLA<sup>52</sup>.

Une recherche à partir des termes « international » et « étranger » dans le BBF fait remonter des articles à propos des publications des gouvernements étrangers et des organismes internationaux. Cette recherche fait également apparaître des bibliographies d'ouvrages et de périodiques étrangers parues entre les années 1950 et 1990.

Les bibliothèques universitaires ne semblent donc pas mises en avant sur ces sujets. Elles peuvent faire l'objet d'une contribution dans un ouvrage. Par exemple, dans *Accueillir des publics migrants et immigrés*, un chapitre est consacré aux « dispositifs d'accueil des étudiants étrangers »<sup>53</sup>. Il énumère différentes initiatives à destination des étudiants étrangers, comme le fait de traduire l'information en différentes langues ou d'organiser des ateliers de conversation. En ce qui concerne les collections, l'auteur note que l'internationalisation incite les universités à proposer des programmes d'études en anglais susceptibles d'attirer des étudiants non-francophones, ce qui implique pour les bibliothèques d'acquérir de la documentation en langue étrangère.

*Si on se situe dans cette perspective du « tout international », on est alors fondé à créer des fonds pour allophones s'attachant à répondre à l'ensemble de leurs besoins : une documentation liée strictement à leur formation et en*

---

<sup>50</sup> SCIARDIS, Nelly. *Europeana, le Réseau Francophone Numérique et la World Digital Library: des bibliothèques numériques internationales miroirs de leurs publics ? Le patrimoine au défi de la numérisation de masse et de la diversité culturelle*. Villeurbanne : Enssib, 2012.

<sup>51</sup> Juliette DOURY-BONNET, « Pluralité culturelle et bibliothèques : publics, collections et services », Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 2003, n° 5, p. 84-86. En ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2003-05-0084-004> ISSN 1292-8399.

<sup>52</sup> CARRO-RÉHAULT, Antoine. « Les services de bibliothèque dans une société multiculturelle », Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 1998, n° 1, p. 111-113. Disponible sur : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1998-01-0111-011>

<sup>53</sup> WEBER, Raoul. « Dispositifs d'accueil des étudiants étrangers : quelques bonnes pratiques en BU » In : *Accueillir des publics migrants et immigrés. Interculturalité en bibliothèque*. Villeurbanne : Presses de l'enssib, 2017.

*parallèle des collections pour se distraire, s'informer et garder un lien avec sa langue maternelle.*<sup>54</sup>

## **Une évidence de la pratique quotidienne pour les professionnels**

Cette faible présence ne marque pas nécessairement un désintérêt, mais plutôt une sorte d'évidence, intégrée à la pratique quotidienne de la gestion des collections, sans faire l'objet d'une réflexion à part.

### *Une évidence pour les professionnels*

C'est notamment ce qui ressort des entretiens. L'intégration des « savoirs étrangers » semble aller de soi et la question ne se pose que lorsqu'il s'agit d'acquérir des documents en langues étrangères. De ce fait, elle ne fait pas vraiment l'objet de réflexion et relèverait pour un grand nombre d'établissements d'un « impensé ».

*C'est un peu un impensé de notre pratique. C'est tellement évident qu'on n'y réfléchit pas. C'est évident dans le sens que c'est vrai qu'on intègre des savoirs étrangers comme n'importe quel autre savoir. Après, il peut y avoir la barrière de la langue. C'est souvent le seul problème, quand les documents ne sont pas traduits.*<sup>55</sup>

Cela est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit de documentation de niveau recherche, avec une barrière de la langue qui est moins importante pour le public visé, sans pour autant disparaître. La nécessité de suivre l'actualité de la recherche implique d'acquérir de la documentation étrangère en langue originale, au moins pour l'anglais.

*Ce qui est couché dans nos fiches collection et dans nos objectifs d'établissement documentaire, c'est bel et bien le soutien à la formation et le soutien à la recherche. Et de fait, on n'a pas écrit stricto sensu dans le texte le recours à la documentation étrangère. [...] Mais c'est une évidence. Dans le soutien à la recherche, on va repérer et proposer la documentation en lien avec les axes de recherche, et la dimension internationale est fondamentale.*<sup>56</sup>

Il ressort donc des entretiens que les « savoirs étrangers » sont intégrés au circuit des acquisitions au même titre que n'importe quel document, en traduction ou en langue originale selon le niveau d'acquisition, sans y voir un enjeu particulier. La spécificité interviendrait plutôt lorsqu'il s'agit d'acquérir des langues dont l'usage est plus rare en France.

*Au bout du compte, vous allez vous apercevoir que les BU classiques ne vont pas acheter de langues étrangères, tandis que les bibliothèques de recherche vont surtout acheter en anglais. Si vous devez apporter quelque chose, il faut élargir aux langues vernaculaires.*<sup>57</sup>

---

<sup>54</sup> Ibid.

<sup>55</sup> Enquête, SCD

<sup>56</sup> Enquête, SCD

<sup>57</sup> Enquête, bibliothèque spécialisée



La langue apparaît comme un facteur déterminant, à la fois la partie la plus visible des savoirs étrangers et un obstacle à l'intégration de ces savoirs. C'est ainsi par le biais de la langue que cette question est souvent introduite dans les ouvrages sur la politique documentaire.

### *Un paramètre des politiques documentaires*

Bertrand Calenge inclut ainsi la langue d'expression dans l'un des six paramètres indispensables à la construction d'une politique documentaire, aux côtés du contenu, du support, de l'âge du document, du niveau et du coût<sup>58</sup>. Il est notamment lié à la couverture d'un domaine, puisqu'une bibliothèque est amenée à acquérir en langue étrangère si elle souhaite tendre vers l'exhaustivité.

*La langue d'expression des documents possédés est un paramètre indispensable pour les bibliothèques universitaires et de recherche : il contribue à prévoir et à évaluer les taux de couverture d'une discipline.*<sup>59</sup>

Ce paramètre est aussi pris en compte dans le système Conspectus. Ce système a été créé aux États-Unis par le *Research Library Group* en 1974, dans l'objectif de fixer des paramètres d'évaluation communs au sein d'un consortium de bibliothèques et de dresser ainsi une carte documentaire. Il consiste à attribuer un code à chaque segment de collections en fonction du niveau d'acquisition, sur une échelle de 0 à 5, et de la couverture linguistique, par un système de lettres indiquant la part d'ouvrages en langues étrangères. Ces deux paramètres sont en partie corrélés : une discipline de niveau 1, d'acquisition minimale, n'intégrera pas de langues étrangères tandis qu'un domaine considéré comme un axe de recherche privilégié (niveau 5) proposera au moins une sélection de langues étrangères. S'il ne s'est pas implanté en France, après avoir été expérimenté dans les années 1980, ce système propose une grille de lecture intéressante qui est reprise dans l'approche française de la politique documentaire.

À côté de la langue d'expression, Bertrand Calenge propose un paramètre facultatif : la langue d'origine. Son utilité est développée pour les bibliothèques publiques, pour lesquelles il peut servir d'indicateur afin de « vérifier l'étendue de leur offre culturelle » en matière de fictions. Cependant, il est rapidement écarté pour les bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche.

*L'indication de la langue d'origine ne semble pas être par ailleurs d'une grande utilité pour les bibliothèques universitaires.*<sup>60</sup>

### *Une dimension du dispositif des CADIST*

Ce lien entre la documentation de niveau recherche et la documentation étrangère est au cœur des missions des centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST). Mis en place en 1980, les CADIST ont pour rôle, dans une discipline donnée, d'acquérir « les documents français et étrangers intéressant la recherche exclusivement, dans une perspective d'exhaustivité »<sup>61</sup> et d'en assurer la transmission, en contrepartie d'une subvention

---

<sup>58</sup> CALENGE, Bertrand. *Conduire une politique documentaire*. Paris : Editions du Cercle de la Libraire, 1999.

<sup>59</sup> Ibid.

<sup>60</sup> Ibid.

<sup>61</sup> MINISTÈRE DES UNIVERSITÉS. *Circulaire n°83-219 du 26 mai 1983*. Bulletin officiel de l'Éducation nationale, no 23, du 9 juin 1983

spécifique. Ce dispositif, destiné à faire face à l'inflation de la documentation et de son coût, s'inspire d'expériences étrangères, notamment d'un « programme national d'acquisitions partagées pour les documents étrangers »<sup>62</sup> en Allemagne.

*Au moment où ils ont été créés, la mission principale était d'acheter la production étrangère. C'est pour ça que l'État mettait des moyens spécifiques à ces établissements pour acquérir cette documentation coûteuse.*<sup>63</sup>

Si elles ne concernent pas uniquement une production étrangère, la majorité des acquisitions faites sur les crédits CADIST correspondent dans les faits à des achats de documents étrangers, que ce soit des périodiques ou des monographies. En 2004, cette proportion s'élève ainsi à plus de 93 % des crédits CADIST en sciences humaines et sociales<sup>64</sup>.

Une enquête a été menée en 2002 sur trois corpus de sciences humaines et sociales (histoire, droit et sciences économiques) constitués chacun de plusieurs centaines de titres de monographies et de périodiques de niveau recherche, aussi bien français et qu'étrangers. Deux conclusions sont tirées de cette analyse. D'abord, seuls les établissements CADIST tendent vers une couverture complète de l'échantillon. Ensuite, cet écart est particulièrement important en ce qui concerne les documents en langues étrangères.

*Le constat est ici tout à fait clair : si la couverture en langue française est assez souvent acceptable, à défaut d'être satisfaisante, seul un tout petit nombre de bibliothèques, et en particulier les bibliothèques Cadist, est présent sur ce segment documentaire sans lequel il ne peut y avoir d'accompagnement de la recherche.*<sup>65</sup>

Si les crédits CADIST ont représenté un soutien précieux pour la documentation en langue étrangère, le dispositif a pris fin en 2017. Cette modalité de soutien à la documentation recherche fait l'objet d'interrogation depuis le début des années 2000. La croissance de l'offre de la documentation électronique et de nouvelles formes de coopération par le biais de consortiums comme Couperin remettent en cause un dispositif créé pour l'acquisition et la diffusion de documents imprimés. Dès 2012, des professionnels ont ainsi appelé à refondre ce dispositif en recentrant les besoins et les usages de la communauté des chercheurs<sup>66</sup>.

Le groupement d'intérêt scientifique (GIS) Collex-Persée a pris la suite des CADIST. Il en a hérité en partie, puisqu'une vingtaine d'établissements délégataires ou associés continuent à recevoir des dotations récurrentes pour des acquisitions<sup>67</sup>, même si les montants ont fortement baissé. En parallèle, une grande partie du budget finance des programmes par le biais d'appels à projet. En parallèle, Collex poursuit

---

<sup>62</sup> « Les CADIST ». In : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. 1982, n° 8. Disponible sur : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1982-08-0491-001> (consulté le 12/01/2021)

<sup>63</sup> Enquête, bibliothèque de recherche

<sup>64</sup> JOLLY, Claude. « Les cadist : réseau national de bibliothèques de référence et de recours ». In : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*. 2006, n° 1. Disponible sur : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-01-0056-009> (consulté le 12/01/2021)

<sup>65</sup> Ibid.

<sup>66</sup> CAVALIER, François. « Des Cadist pour quoi faire ? ». In : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. 2013, n° 1. Disponible sur : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-01-0078-017> (consulté le 12/01/2021)

<sup>67</sup> HABERBUSCH, Théo. « Collex-Persée : numérisation et gouvernance prioritaires pour le nouveau projet du GIS (Alain Colas) ». In : *News Thank* [en ligne]. 11 mai 2021. Disponible sur : <https://www.collexpersee.eu/entretien-news-tank-education-recherche/> (consulté le 12/01/2021)

la valorisation des collections par le biais de la labellisation « collection d'excellence ».

Ce système est de nouveau ajusté à l'occasion de la nouvelle feuille de route qui commence en 2023, avec un nouvel équilibre qui devrait se faire en faveur du financement par appel à projets<sup>68</sup>.

## Un questionnement dans le champ des études aréales

L'approche des « savoirs étrangers » présente des spécificités dans la recherche sur des aires culturelles ou géographiques et dans les établissements documentaires qui leur sont associés. Une réflexion particulière est ainsi menée dans ce champ, notamment au sein des quatre GIS d'études aréales (Études africaines en France, Études asiatiques, Institut des Amériques, Moyen-Orient-Mondes musulmans).

### *Le rapport Athéna sur Les Études aréales*

Les GIS ont produit depuis 2015 des livres blancs qui analysent les forces et les faiblesses de leurs domaines et proposent des pistes d'amélioration pour consolider leur place dans la recherche française. Ces réflexions ont été synthétisées dans un rapport de l'alliance Athéna<sup>69</sup>.

Parmi leurs besoins spécifiques, figure l'accès aux données. Le rapport distingue trois types d'établissements documentaires, qui permettent l'accès aux ressources sur ces sujets : la BnF et des bibliothèques universitaires généralistes comme la Bulac, les bibliothèques spécialisées du monde universitaire (souvent liées à un centre de recherche), et les bibliothèques en dehors du monde universitaire comme le musée du quai Branly ou le Muséum national d'Histoire naturelle. Ces différentes bibliothèques se rejoignent néanmoins sur le rôle que jouent les chercheurs dans la constitution ou le développement de leurs collections.

*Une de leurs caractéristiques communes est que leurs collections ont été composées à partir d'achats réalisés par la bibliothèque ou par les unités dont elles dépendent, mais aussi à partir de fonds collectés ou déposés par des chercheur.e.s parfois à une date ancienne ou parfois très récemment. Cette pratique – la collecte des archives de chercheur.e.s et leur traitement – qui traverse la question du devenir des archives de la recherche et doit constituer un axe de réflexion, suppose des moyens spécifiques.<sup>70</sup>*

Les préconisations du rapport incluent la question des établissements documentaires dans le soutien à la recherche. Il s'agit de « soutenir les bibliothèques spécialisées dans les études aréales à la fois en personnel et en moyens, pour assurer le meilleur accès possible aux ressources documentaires, avec une attention particulière pour les ressources numériques. »

L'accent est notamment mis sur les ressources humaines, qui sont un point de fragilité. En effet, les études aréales sont considérées comme des disciplines rares, dont la situation peut être déstabilisée par le départ d'un chercheur mais aussi d'un documentaliste du fait des compétences spécifiques requises pour traiter une

---

<sup>68</sup> Ibid.

<sup>69</sup> RUGGIU, François-Joseph. *Les études aréales*. Paris : Alliance Athena, 2018.

<sup>70</sup> Ibid.

documentation en langue originale. Cela pose ainsi la question du recrutement, et notamment des compétences linguistiques et scientifiques valorisées à l'entrée à l'Enssib.

*Il faut, en particulier, développer les postes de bibliothécaires et documentalistes spécialisé.e.s dans les études aréales, connaissant les langues orientales et capables d'être des interfaces entre les mondes étudiés, leur marché de l'édition scientifique, leurs bibliothèques, leurs ressources numériques, et les chercheur.e.s basé.e.s en France.<sup>71</sup>*

Parmi les préconisations qui concernent les bibliothèques, le rapport revient sur l'importance du travail en réseau et encourage son développement, au niveau des aires culturelles ou de l'ensemble des études aréales, sur le modèle de DocAsie, un réseau formé en 2007 qui réunit les bibliothécaires et les documentalistes travaillant sur l'Asie. Le rapport propose « la formation d'une fédération ou d'un conseil de ces bibliothèques, où pourraient être élaborées des stratégies communes, et mises en place des procédures d'harmonisation des politiques d'achat ».

Cette logique de réseau s'étend à l'international, avec une invitation à renforcer « les échanges des bibliothécaires des grandes bibliothèques d'études aréales avec leurs homologues dans le monde et avec les grandes institutions culturelles ». Ces partenariats peuvent être un moyen d'acquérir une documentation qu'il serait difficile d'obtenir autrement.

### *Le cas des études de l'Islam et des mondes musulmans*

Un travail a été mené en 2020 sur les fonds en langue arabe par Dienaba Dia dans son mémoire de conservateur, *Signalement et valorisation des textes (religieux) en arabe : la coopération au service d'une meilleure (re)connaissance de ces fonds*. Ce mémoire approfondit la question des ressources humaines, en soulignant notamment la multiplicité des compétences attendues pour assurer la gestion et le signalement de ces fonds.

*Au regard des compétences requises pour la gestion de ces fonds (être bibliothécaire, être arabisant, voire arabisant-persanophone, être islamologue et être tout terrain), nul ne peut s'étonner que les compétences manquent.<sup>72</sup>*

Il permet de mettre en lumière les difficultés qui se posent dans le traitement de ces documents, comme les problématiques de translittération, et d'ouvrir sur les apports de la transition bibliographique. Il met aussi l'accent sur la relation entre les bibliothèques et les équipes des recherches et envisage l'évolution de la valorisation de ces fonds « dans l'amélioration du dialogue entre chercheurs et bibliothèques orientalistes », notamment dans le cadre de projets Collex-Persée.

---

<sup>71</sup> Ibid.

<sup>72</sup> DIA, Dienaba. *Signalement et valorisation des textes (religieux) en arabe : la coopération au service d'une meilleure (re)connaissance de ces fonds*. Villeurbanne : Enssib, 2020.

## UN OBJET DIFFICILE A DEFINIR : LA MULTIPLICITE DES CRITERES

Si le périmètre du sujet est délimité – il s’agit des productions académiques ou critiques qui ne sont pas issues de la recherche française –, il reste délicat de définir un critère opérationnel pour analyser une collection. Le choix d’un critère de définition reflète, en soi, les enjeux perçus derrière le sujet.

Les critères de définition font l’objet d’une question dans le questionnaire en ligne. Les trois critères qui ressortent, et qui ont un taux de réponse supérieur à 50 %, sont : « un document écrit originellement en langue étrangère » (59 %), « un travail dont l’environnement culturel et intellectuel est étranger » (61 %) et « un document originellement publié à l’étranger » (74 %).

### La langue d’écriture

Le critère de la langue n’arrive qu’en troisième position dans le questionnaire en ligne, choisi par 59 % des répondants, alors que le sujet des « savoirs étrangers » est souvent abordé sous cet angle tant dans la littérature professionnelle que lors de l’enquête (v. supra).

#### *Un critère sous-jacent*

Ainsi, pendant les entretiens, la question de la langue peut être abordée directement quand il s’agit de définir le sujet (« de la manière la plus basique, je vois soit les livres en langues étrangères soit les traductions des livres en langues étrangères »<sup>73</sup>). Souvent, elle est amenée de façon indirecte : sans être considérée comme un critère, la langue conditionne le regard porté sur les collections, le fait pour un document d’être écrit en langue étrangère le rendant plus visible. Par exemple, au détour d’une question sur les productions d’Europe de l’Est qui seraient originellement en langue anglaise, et non en langues slaves, le collègue interrogé a confirmé qu’elle identifie davantage les ouvrages en fonction de leur langue, alors même qu’il était question de « documentation produite à l’étranger par des chercheurs étrangers »<sup>74</sup> tout au long de l’entretien.

C’est souvent par ce biais que la question des « savoirs étrangers » apparaît dans les documents de politique documentaire. En fonction de la bibliothèque, cette mention peut être assez générale :

*Ça apparaît dans la politique documentaire, mais ça apparaît comme une évidence : on fait un constat de ce qu’on peut intégrer, et c’est surtout pour les livres en langues étrangères. [...] De manière générale, si on se reporte au PDC, dans l’ensemble des secteurs disciplinaires, les achats d’ouvrages en langues étrangères sont vraiment sur prescription, de niveau recherche, sauf pour les filières linguistiques.<sup>75</sup>*

Cet aspect peut être davantage détaillé dans la politique documentaire d’autres établissements. Par exemple, La Contemporaine distingue une couverture

---

<sup>73</sup> Enquête, SCD

<sup>74</sup> Enquête, SCD

<sup>75</sup> Enquête, SCD

linguistique générale (« français, anglais, espagnol, allemand, russe ») et celle de thématiques dites prioritaires (« italien, langues d'Europe centrale et orientale »).

Cependant, le critère de langue connaît des limites importantes. Ainsi, deux répondants ayant coché cette option l'ont tout de même nuancé en commentaire, en indiquant que de nombreux auteurs français publient dans d'autres langues, en particulier en anglais.

### *Quelle visibilité pour la traduction ?*

Par ailleurs, le passage par un processus de traduction a tendance à rendre inopérable le critère de la langue. Les livres traduits rentrent dans le processus ordinaire d'acquisition, au sein des marchés pour la documentation en langue française, et n'ont donc que peu de visibilité pour la plupart des responsables de politique documentaire (« les livres traduits, ça passe sous les radars »<sup>76</sup>). Ce manque de visibilité se reflète dans le Sudoc, qui n'inclut pas la langue d'origine d'un document traduit dans ses notices en ligne ; l'information reste néanmoins accessible par le biais de l'API.

### *L'anglais, Lingua Franca*

La langue d'expression est donc un outil imparfait, en particulier lorsqu'il s'agit d'affiner l'analyse de la provenance des œuvres. En effet, l'anglais s'est imposé comme une *Lingua Franca* et de plus en plus de chercheurs écrivent directement en anglais, alors même que ce n'est pas leur langue maternelle. C'est en particulier le cas pour les pays considérés périphériques, dans lesquels l'anglais sert « comme langue de communication mais aussi de légitimation »<sup>77</sup>.

C'est notamment l'expérience qui a été faite par les chercheurs qui ont travaillé sur le projet *Sciences sociales d'ailleurs : 32 textes à traduire*, qui consistait à présenter une sélection de textes étrangers qui gagneraient à être traduits en France.

*On voulait prendre comme critère la langue et finalement on s'est aperçu qu'il y avait certaines œuvres importantes, ou en tout cas que certains chercheurs du groupe estimaient importantes et intéressantes, qui étaient en anglais. C'était en 2013 mais je pense que si on refaisait la chose aujourd'hui, ce serait encore pire. Surtout pour l'Europe de l'Est, c'est massif. Les œuvres majeures, intéressantes, innovantes, elles sont en anglais.*<sup>78</sup>

Cette évolution a plusieurs facteurs d'explication, parmi lesquels figure la place des indicateurs bibliométriques dans la compétition internationale entre universités et dans la carrière des chercheurs. Les projets transnationaux, notamment européens, accentuent cette tendance. En parallèle, le manque de ressources pour la traduction impose aux chercheurs d'internaliser ce processus en proposant directement la publication en anglais. Souvent, cette traduction ne s'arrête pas à la

---

<sup>76</sup> Enquête, SCD

<sup>77</sup> HUMPHREY, Franziska et Anne MADELAIN. « Internationalisation de la recherche, prescriptions linguistiques et enjeux de la traduction ». In : *Écrire l'histoire* [En ligne], 2019. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/elh/1848> (consulté le 04 juin 2021).

<sup>78</sup> Entretien, Anne Madelain



formulation des arguments dans une autre langue, mais consiste à modifier la forme de l'article pour correspondre aux conventions des éditeurs anglo-américains<sup>79</sup>.

Cette hausse des publications directement en langue anglaise dans les SHS ne va pas sans poser problème. La langue n'est pas un véhicule neutre de la pensée, mais elle est porteuse d'une vision du monde. La généralisation de l'anglais peut ainsi conduire à un appauvrissement de la recherche, à une « déperdition importante d'informations et de significations »<sup>80</sup>. Paradoxalement, l'internationalisation de la recherche en vient à présenter un risque pour la diversité culturelle<sup>81</sup>.

*Une première critique faite à l'usage d'une langue hégémonique est que celle-ci réduit la créativité de ceux qui l'adoptent, voire véhicule des grilles de lecture également hégémoniques ou formate la pensée dans un code parfois mal maîtrisé par l'auteur. [...] Ce type de traduction reviendrait presque à gommer « ce qu'il y avait d'étranger » dans l'œuvre originale.<sup>82</sup>*

Au-delà de la question de la fiabilité de la langue d'expression comme critère pour déterminer ce qui est étranger, le développement de l'anglais comme *Lingua Franca* interroge sur ce qui peut être réellement considéré comme un « savoir étranger » au regard de l'hégémonie de certains systèmes académiques.

## Des univers culturels différents

Avec un taux de réponse de 61 %, une recherche « dont l'environnement culturel et intellectuel est étranger » est le deuxième critère choisi par les répondants du questionnaire.

### *Un attachement au contenu*

Pour au moins deux répondants, cette option est le premier choix, notamment parce qu'elle s'attache davantage au contenu du document.

*Définition qui se rapproche le plus de ma compréhension de la chose. Un document originellement écrit dans une langue étrangère peut être une synthèse ou une reprise d'un savoir "français". Idem pour les autres définitions proposées. Tout dépend du contenu de l'ouvrage, et non pas de la langue ou de la nationalité de l'auteur.<sup>83</sup>*

Cette approche par le contenu interroge davantage ce qui est considéré comme « étranger » ou non, au-delà d'une frontière simple entre ce qui serait français et le reste du monde, et reformule par ce biais les enjeux du sujet. Ainsi, certains professionnels considèrent qu'il y a un « fonds commun culturel avec des chercheurs européens ou nord-américains » et que c'est plutôt le fait d'inclure des « systèmes

---

<sup>79</sup> HUMPHREY, Franziska et Anne MADELAIN. « Internationalisation de la recherche, prescriptions linguistiques et enjeux de la traduction ». In : *Écrire l'histoire* [En ligne], 2019. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/elh/1848> (consulté le 04 juin 2021).

<sup>80</sup> SAPIRO, Gisèle (dir.). *Traduire la littérature et les sciences sociales*. Paris : Ministère de la culture et de la communication, Département des études, de la prospective et des statistiques, 2012

<sup>81</sup> POGLIA, Edo, Manuel MAURI-BRUSSA et Tatiana FUMASOLI. Le dialogue culturel dans l'espace européen de l'enseignement supérieur. In : BERGAN, Sjur et Jean-Philippe RESTOUEIX. *Dialogue interculturel sur les campus européens*. Strasbourg : Editions du Conseil de l'Europe, 2009.

<sup>82</sup> HUMPHREY, Franziska et Anne MADELAIN. « Internationalisation de la recherche, prescriptions linguistiques et enjeux de la traduction ». In : *Écrire l'histoire* [En ligne], 2019. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/elh/1848> (consulté le 04 juin 2021).

<sup>83</sup> Enquête, bibliothèque spécialisée

de représentation différents qui peut constituer un apport »<sup>84</sup>. Cela invite à considérer différemment les disciplines, en se demandant dans quels domaines des différences culturelles peuvent avoir une influence sur la recherche.

### *Une opérationnalité limitée*

Ce critère a été utilisé dans le projet *Sciences sociales d'ailleurs : 32 textes à traduire*. Il est l'alternative qui a permis d'inclure des travaux écrits en anglais, alors que le groupe souhaitait initialement les écarter. Cela supposait de prendre en compte le fait que le chercheur avait « formulé sa pensée à partir d'un environnement linguistique et culturel différent ».

*Même si finalement il a publié en anglais, [...] il n'était pas dans l'univers des universités américaines ou des universités françaises. Cette recherche est quand même d'ailleurs dans le sens où elle a été conçue dans un autre système mental. Ce chercheur n'aurait pas écrit cela s'il avait toujours vécu en France ou aux États-Unis.*<sup>85</sup>

Cependant, cette sélection a été faite par des chercheurs spécialistes d'une aire culturelle, qui ont donc l'expertise nécessaire pour analyser le contenu des travaux proposés et les considérer « d'ailleurs ». Il n'y a pas de critères objectivables, qui seraient présents dans les métadonnées du document, permettant de déterminer qu'un savoir a été produit dans un environnement culturel différent. Pour une analyse à grande échelle, ce critère se révèle donc peu opérationnel.

## **Le lieu de publication**

Près de trois-quarts des répondants ont sélectionné le critère du lieu d'édition (« un document publié à l'étranger »), ce qui le place en première position. C'est d'ailleurs la façon dont un livre étranger est défini dans les consignes de l'eSGBU : « il s'agit des livres qui ne sont pas publiés en France »<sup>86</sup>. Tout comme la langue, c'est un critère présent, puisqu'il a un impact sur les voies d'acquisition des documents, sans forcément être explicitement formulé.

### *Une alternative au critère de langue*

Il permet notamment de contourner les difficultés du critère de langue, et notamment l'utilisation croissante de l'anglais comme *Lingua Franca* dans la recherche, lorsqu'il s'agit d'adopter une approche plus fine des savoirs étrangers.

Par exemple, dans le champ très spécifique des études aréales où la couverture linguistique est très large, la Bulac a ainsi réorienté sa politique documentaire en passant d'une approche linguistique (« la typologie des collections, c'étaient langues occidentales, langues orientales, langue française ») à une approche géographique, centrée sur le lieu de publication. Cette réorientation s'appuie sur le constat que la langue véhiculaire de l'édition académique ne correspond pas nécessairement à la langue parlée du pays ; l'attention portée par la langue présenterait alors le risque de passer à côté des publications universitaires de certaines régions du monde.

---

<sup>84</sup> Enquête, SCD

<sup>85</sup> Entretien, Anne Madelain

<sup>86</sup> MESRI. *Enquête statistique sur les services de documentation et d'IST de l'enseignement supérieur et de la recherche : Consignes de saisie et définitions*. Paris : 2020.



*C'est une définition de la « vernacularité » [...] qu'on a révisé en faveur du lieu de publication, à cause de ce concept de mondialisation des savoirs et de la réorientation de la politique documentaire vers les sciences sociales, en se disant que ce qui est important ce n'est pas tant la langue d'expression que là d'où on parlait.<sup>87</sup>*

### *Les limites du critère*

Le critère du lieu de publication présente les mêmes limites que celui de la langue une fois que l'ouvrage est passé par un processus de traduction. Une distinction ne pourrait se faire que si les métadonnées étaient renseignées de façon très complète au niveau de la zone 454 de l'Unimarc, ce qui n'est pas le cas des quelques exemples de traduction tirés des corpus analysés. La plupart du temps, seul le titre original est indiqué, parfois accompagné de la date de publication originale.

Une autre limite tient à l'internationalisation de la recherche et de l'édition scientifique, qui brouille la provenance de certaines recherches. Ainsi, une grande partie de la recherche est publiée par des « éditeurs globaux », c'est-à-dire de grands éditeurs anglophones qui ont plusieurs lieux de publications et qui travaillent avec des auteurs du monde entier, pour la plupart publiés en anglais. Par exemple, Palgrave Mcmillan, référence en SHS, racheté par Springer Nature en 2015, est implanté aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Asie. Pour autant, leur apport sur un texte peut être limité : il n'est pas rare que l'auteur ou son laboratoire prennent à leur charge le travail de correction orthotypographique, voire participe au financement. La conception, les phases éditoriales et même les fonds peuvent venir d'ailleurs et ne pas correspondre au lieu de publication affiché.

Bien que le lieu de publication semble le critère le plus pertinent et opérant, la réalité de l'édition scientifique – celle d'un marché mondialisé, d'une forte mobilité des chercheurs et de projets de recherche transnationaux – échappe à une catégorisation rigide, quel que soit le critère adopté. Aussi, il s'agit d'approcher cette question pas d'autres biais, en privilégiant une approche qualitative ou par l'analyse des corpus.

---

<sup>87</sup> Entretien, Benjamin Guichard, Bulac



## **PARTIE 2 : UNE DIVERSITE DE BIBLIOTHEQUES, UNE VARIETE DE PRATIQUES**

---

### **LES POLITIQUES DOCUMENTAIRES : PROPOSITION D'UNE TYPOLOGIE DES BIBLIOTHEQUES**

Pour approcher la diversité des situations dans les établissements documentaires de l'enseignement supérieur et de la recherche, une typologie est nécessaire pour servir de cadre d'analyse. Elle ne reprend pas celle du rapport Athéna sur les études aréales (v. supra), l'approche adoptée dans ce mémoire étant plus large, et ne recoupe pas exactement les types de structure (SCD, BIU, grand établissement) qui apparaissent dans l'eSGBU. Trois catégories ont été finalement distinguées : les « bibliothèques généralistes », les « bibliothèques de recherche thématiques » et les « bibliothèques spécialisées sur des aires géographiques ».

Cependant, ces trois catégories ne forment pas des ensembles homogènes. C'est par exemple le cas des bibliothèques généralistes qui peuvent être plus ou moins orientées vers la recherche en fonction de leur environnement institutionnel et de leurs moyens. Même au sein d'une bibliothèque universitaire, il peut exister des différences importantes entre les fonds ; l'exemple le plus criant est celui des collections d'excellence. Ils existent ainsi de nombreux points de contact entre ces catégories, certains établissements ayant des points communs importants sur certains fonds tout en étant classés dans des catégories distinctes.

#### **Les bibliothèques généralistes**

La catégorie des bibliothèques généralistes rassemble les établissements documentaires dont l'offre est en grande partie tournée vers la formation, c'est-à-dire les étudiants de premier cycle. Elle regroupe donc la totalité des SCD. De ce fait, cette catégorie est très hétérogène et recouvre une grande variété de situations.

#### *La place des « savoirs étrangers » dans les documents de politique documentaire*

Dans les résultats de l'enquête, la proportion des répondants qui indiquent ne pas prêter attention à l'intégration de « savoirs étrangers » est légèrement plus élevée parmi ceux qui font partie d'un SCD (19 répondants) que dans l'ensemble de l'échantillon (21 % contre 16 %). L'écart se creuse davantage lorsqu'il s'agit de savoir si cette attention est formalisée dans un document de politique documentaire. Dans la catégorie SCD, ils sont 46 % (7 répondants sur les 15 concernés) à répondre par la négative, alors que cette proportion descend à 32 % (10 répondants sur les 31 concernés) sur la totalité de l'échantillon.

Cependant, une partie de ces réponses est due à l'absence complète de documents formalisant la politique documentaire de l'établissement, alors même que la documentation étrangère peut avoir une place très importante dans les acquisitions. C'est au moins le cas de deux répondants.

*Nous n'avons pas de plan de développement des collections formalisé.  
Cependant, notre bibliothèque, étant spécialisée dans les langues étrangères*

*européennes (de l'islandais au russe), est de ce fait très concernée par tout ce qui est produit dans les pays ou les langues concernées.*<sup>88</sup>

À l'inverse, une part des SCD qui abordent la question de la documentation étrangère dans leur charte ont une intégration restreinte, qui se fait principalement, voire exclusivement, sur demande des chercheurs (« en SHS, on n'achète de l'étranger que sur demande »<sup>89</sup>).

*Quelques lignes : « Les documents en français sont privilégiés, mais toutes les langues enseignées [...] ou nécessaires à la recherche figurent dans les rayons. Les documents peuvent être achetés en anglais sur suggestion des enseignants et avec l'approbation du responsable de la bibliothèque. »*<sup>90</sup>

### ***Les raisons de l'intégration***

Dans tous les cas, l'achat est principalement en lien avec la part recherche de la documentation, que ce soit une intégration active qui « va de soi » pour l'établissement (« dans le soutien à la recherche, on va repérer et proposer la documentation en lien avec les axes de recherche, et la dimension internationale est fondamentale »<sup>91</sup>) ou, à l'inverse, une intégration limitée et sur prescription des chercheurs. Ce lien est d'ailleurs confirmé par l'enquête, puisque 94 % des répondants (16 répondants sur 17 concernés) travaillant dans un SCD et intégrant de la documentation étrangère indiquent le faire « en raison des thématiques étudiées par les laboratoires de recherche ».

Il y a néanmoins plusieurs exceptions. La principale concerne les filières linguistiques, pour lesquelles des acquisitions de niveau formation sont opérées dans les langues étudiées (« les achats d'ouvrages en langues étrangères sont vraiment sur prescription, de niveau recherche en tout cas, sauf pour les filières linguistiques »<sup>92</sup>). D'autres filières peuvent aussi avoir besoin de documentation étrangère lorsque les ouvrages de référence sont publiés à l'étranger : des « disciplines incluant des spécialistes étrangers (droit international, droit de l'environnement...) ». C'est aussi le cas de la gestion, par exemple.

*La gestion est une discipline très anglo-saxonne qui produit depuis très longtemps en langue étrangère, notamment des ouvrages. [...] Dans la gestion, vous avez le management, le marketing, le commerce international, ces problématiques-là qui sont très développées dans le monde anglo-saxon.*<sup>93</sup>

Aussi, le choix « cursus proposés à l'université » reste la deuxième option choisie par les répondants, à 82 % (14 d'entre eux).

### ***La place des collections d'excellence***

À la question sur les raisons pour lesquelles des « savoirs étrangers » étaient intégrés, deux répondants ont mentionné, par le biais de l'encart « autre », les fonds labellisés CollEx-Persée. Souvent héritées des CADIST, qui impliquaient des

---

<sup>88</sup> Enquête, SCD

<sup>89</sup> Enquête, SCD

<sup>90</sup> Enquête, SCD

<sup>91</sup> Enquête, SCD

<sup>92</sup> Enquête, SCD

<sup>93</sup> Enquête, SCD

financements fléchés de la part du ministère, ces collections ont une place à part dans les bibliothèques universitaires : elles sont tournées entièrement vers de la documentation de niveau recherche et acquièrent de ce fait beaucoup en langues étrangères. L'anglais y a une place prépondérante, mais d'autres langues peuvent être concernées, notamment lorsque la collection porte sur une aire géographique. Par exemple, le SCD d'Aix-Marseille prévoit des acquisitions en français, anglais, allemand, arabe, turc et ottoman dans le cadre de sa collection labellisée « Orient méditerranéen à l'époque ottomane ».

### *Des traductions présentes mais peu visibles*

Sur la question des langues, les 82 % (14 sur 17) des répondants concernés en SCD indiquent acquérir en langue originale anglaise, un peu moins en langue originale européenne (76 %) et encore moins dans d'autres langues (47 %). Les ouvrages en traduction française se trouvent au même niveau que l'anglais (82 %), tandis que peu de répondants (3, soit 18 %) s'intéressent aux traductions d'autres langues vers l'anglais.

Cependant, les ouvrages traduits ne semblent pas faire l'objet d'une attention particulière. Ils sont peu évoqués spontanément lors des entretiens. Dans le cas d'une politique formalisée, l'approche par la langue, qui est souvent adoptée, semble voiler la question de la traduction (« pour les livres traduits pour le coup, ça n'entre pas du tout en ligne de compte »<sup>94</sup>).

### *Dans les faits*

Le seul indicateur chiffré sur le sujet est celui de l'eSGBU, qui requiert le nombre de titres et le nombre de volumes étrangers, c'est-à-dire qui n'ont pas été publiés en France. Toutes disciplines confondues, y compris celles des STM, le nombre moyen de titres étrangers par SCD est 473, contre 6 088 titres français, soit une proportion de 7 %. Cette moyenne dissimule des écarts importants, puisque ce pourcentage peut aller de 1 % à 29 % pour des SCD comme ceux de l'université de Paris ou de Montpellier 3.

## **Les bibliothèques de recherche thématiques**

Les bibliothèques de recherche thématiques désignent des établissements dont l'offre documentaire s'adresse exclusivement à un niveau recherche, à partir du master, avec des spécialités affirmées. Cela signifie que leur politique documentaire écarte les ouvrages de formation habituels, en particulier les manuels, souvent achetés en plusieurs volumes par les bibliothèques universitaires. Une partie de leurs fonds sont labellisés CollEx et constituent leurs axes forts.

En ce qui concerne les types de bibliothèques concernés, il peut s'agir de bibliothèques interuniversitaires, comme La Contemporaine ou la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne (BIS). Des établissements plus particuliers, comme la BNU, peuvent également y être rattachés, malgré des segments forts sur des aires culturelles spécifiques, du fait d'axes thématiques importants qui sont labellisés CollEx (par exemple, les sciences de l'Antiquité pour la BNU). Les établissements

---

<sup>94</sup> Enquête, SCD

cités déclarent ainsi dans l'eSGBU une part des dépenses d'acquisitions consacrées à la recherche supérieure à 90 %, et souvent même égale à 100 %.

### *Une dimension internationale affirmée*

Ces bibliothèques se définissent souvent comme internationales ; c'est du moins une dimension importante de ces établissements. Cet élément est présent dans l'ancien nom de La Contemporaine : Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine (BDIC). Ce qualificatif est aussi présent dans la convention interuniversitaire de la BIS. Il vient davantage décrire le public de ces bibliothèques, qui accueillent des chercheurs étrangers.

*Cela signifie que nous recevons un public étranger important. [...] À la Sorbonne, ça a été très important, et beaucoup plus important autrefois, du temps où on n'accédait pas en ligne aux périodiques.*<sup>95</sup>

La dimension internationale peut être importante dans l'histoire de l'établissement. C'est le cas de la BNU, créée après la destruction des bibliothèques de Strasbourg en 1870, à l'initiative d'un bibliothécaire allemand. La collection a été constituée à partir d'un appel à dons lancé en Allemagne et en Europe qui eut un retentissement mondial.

### *Des approches variées de la dimension recherche*

La dimension recherche a plusieurs implications, qui peuvent différer selon les interlocuteurs. Cela peut être « mettre en valeur des fonds rares »<sup>96</sup>, avec une attention particulière aux sources primaires et aux archives, dans une logique qui serait en rupture avec celle des CADIST. Pour d'autres, ce qui est mis en avant est le fait de pouvoir proposer « l'actualité de la recherche », ce qui passe par deux voies : « ce qui donne la dominante recherche à nos fonds, c'est l'attention qu'on a toujours portée aux périodiques et à la documentation étrangère »<sup>97</sup>.

L'intégration de « savoirs étrangers » est, en tout cas, perçue comme une part importante des missions, une « préoccupation essentielle, même si ce n'est pas la seule ». Dans certains cas, il s'agit de la « vocation » de l'établissement.

### *Une couverture linguistique plus large*

Dans leur politique documentaire, ces établissements peuvent préciser davantage la couverture linguistique de leurs collections, celle-ci étant plus vaste. Par exemple, dans sa politique d'accroissement du fonds général, la BIS consacre une partie aux critères linguistiques et affiche une répartition indicative des acquisitions par langue, avec notamment 37 % de monographies en anglais, 12 % en allemand, ou encore 7 % en italien. Cet exemple montre la part prépondérante de l'anglais dont les professionnels font le constat : « si on veut que nos collections servent, c'est la langue qui véhicule la recherche aujourd'hui ». Néanmoins, un attachement à une certaine diversité linguistique peut s'exprimer.

*S'il y a un endroit où un document en italien ou en allemand doit être, dans nos domaines d'excellence, c'est chez nous. C'est aussi un devoir... Pas un*

---

<sup>95</sup> Enquête, Marie-Thérèse Petiot, BIS

<sup>96</sup> Enquête, bibliothèque de recherche

<sup>97</sup> Enquête, bibliothèque de recherche

*devoir, mais un objectif politique que de donner de la visibilité à la recherche italienne, allemande, française, espagnole, aussi portugaise, y compris quand elle ne se publie pas en anglais.*<sup>98</sup>

Tout comme les bibliothèques généralistes, il peut y avoir des distinctions en fonction des fonds considérés, notamment lorsque l'un d'entre eux porte sur une aire géographique. Par exemple, si la BNU dispose de documents « surtout en allemand, anglais et italien »<sup>99</sup> sur un segment thématique comme l'histoire et la géographie, elle va privilégier les langues vernaculaires de la région concernée pour sa collection sur l'Europe médiane.

*En dehors des publications françaises, allemandes et anglo-saxonnes, la spécificité de cette politique documentaire est de s'orienter vers l'achat de documents en langues originales. Toutes les langues de l'Europe médiane y sont représentées.*<sup>100</sup>

On dénote tout de même une tendance à restreindre cette couverture pour tendre vers l'exhaustivité dans un périmètre linguistique plus resserré, ou au contraire à envisager une couverture linguistique plus étendue seulement sur des thématiques précises. Plusieurs facteurs poussent les établissements à aller dans ce sens et renoncer à couvrir certaines langues : le manque de ressources (et notamment de compétences), le recul de la pratique de certaines langues par le public et le renforcement d'une logique de réseau.

*Vous l'avez vu dans notre politique documentaire, c'est très centré Europe, Occident, monde occidental. Ça, c'est vraiment quelque chose qu'il faut assumer parce qu'on ne peut pas tout faire et qu'il y a un partage du travail avec d'autres bibliothèques. [...] Mais sur certains sujets, ça peut être une limite, à l'heure de la mondialisation des échanges ou d'une vision des périodes historiques antérieures beaucoup plus ouvertes que des visions nationales.*<sup>101</sup>

### ***Dans les faits***

De manière générale, l'eSGBU permet d'observer un lien entre la part des dépenses d'acquisitions consacrées à la recherche et la part de documents étrangers. Ainsi, la moyenne des établissements qui déclarent consacrer entre 75 % et 100 % des dépenses à la recherche s'élève à 40 %, contre une moyenne totale de 15 %.

Les établissements de l'échantillon, mentionnés ci-dessus, se situent tous entre 40 % et 70 % de documents étrangers en 2020. Ces chiffres portent sur le volume : en raison du coût de la documentation étrangère, cette part est plus importante lorsque l'on considère les dépenses. Par exemple, dans le cas de BNU, la documentation étrangère représente 40 % de la volumétrie et 60 % du budget.

---

<sup>98</sup> Enquête, bibliothèque de recherche

<sup>99</sup> BNU. « L'histoire et la géographie ». In : bnu.fr [en ligne]. Disponible sur : <https://www.bnu.fr/fr/services/nos-collections/lhistoire-et-la-geographie> (consulté le 15/02/2022)

<sup>100</sup> BNU. « Europe médiane ». In : bnu.fr [en ligne]. Disponible sur : <https://www.bnu.fr/fr/services/nos-collections/europe-mediane> (consulté le 15/02/2022)

<sup>101</sup> Enquête, bibliothèque de recherche



Part de la documentation recherche (%)	Nombre d'établissements	Nombre moyen de titres français par établissement	Nombre moyen de titres étrangers par établissement	Part moyenne de la documentation étrangère
ND	10	2 260	888	28,2 %
0-25	6	2 946	86	2,8 %
25-50	30	5 494	400	6,8 %
50-75	32	6 366	498	7,3 %
75-100	27	2 698	1802	40,1 %
<b>Total général</b>	<b>105</b>	<b>4 587</b>	<b>819</b>	<b>15,1 %</b>

Tableau 1 - part moyenne de la documentation étrangère en fonction de la part de documentation recherche (source eSGBU)

## Les bibliothèques spécialisées sur des aires géographiques

La catégorie des bibliothèques spécialisées regroupe les établissements dont la politique documentaire est en lien avec une ou plusieurs régions du monde, avec par conséquent une forte dimension géographique dans les critères de sélection. Ces établissements desservent en priorité les étudiants et les chercheurs des études aréales, avec souvent une orientation recherche marquée.

Définie ainsi, cette catégorie est susceptible de recouvrir un nombre important de centres documentaires adossés à un laboratoire ou une équipe de recherche. Dans le cadre de ce mémoire, seuls des établissements susceptibles de répondre à l'eSGBU ont été contactés. Certains de ces centres en Île-de-France ont d'ailleurs rejoint le Grand équipement documentaire (GED) du Campus Condorcet.

Plus réduite, cette catégorie n'en reste pas moins hétérogène. Elle réunit une bibliothèque plus généraliste, avec un large spectre géographique, comme la Bulac ou des bibliothèques spécialisées sur un domaine comme la bibliothèque Nordique, rattachée à la bibliothèque Sainte-Geneviève. En dehors des bibliothèques interuniversitaires, elle recouvre aussi des bibliothèques considérées comme de grands établissements, en particulier les bibliothèques du Collège de France, ou celles des écoles françaises à l'étranger.

### *La Bulac*

La Bulac est issue d'un projet conçu au début des années 2000 dans le cadre du programme « universités du 3<sup>e</sup> millénaire » (U3M) et de la réflexion sur les études aréales, qui émerge alors<sup>102</sup>. Le groupement d'intérêt public (GIP) est créé en 2003, avec la publication d'une charte documentaire l'année suivante, et le bâtiment ouvre ses portes en 2011. Son objectif est d'abord de rassembler les fonds en caractères non latins, pour lesquels l'intégration dans les catalogues numériques présente un défi technique. Si la majorité de ses fonds proviennent de l'ancienne bibliothèque interuniversitaire des langues orientales (BIULO), certains ont été cédés par d'autres établissements, comme la BIS et son fonds slave.

La politique documentaire de la Bulac s'appuie donc, à l'origine, sur une définition linguistique, qui a évolué pour s'appuyer sur le lieu de publication. La politique documentaire est chiffrée, avec un objectif de 66 % de productions

<sup>102</sup> Bulac. « La Bulac vue par ses pères fondateurs » [entrevue]. In : bulac.fr [en ligne]. Disponible sur : <https://www.bulac.fr/la-bulac-vue-par-ses-peres-fondateurs> (consulté le 15/02/2022)

vernaculaires, définies « comme des ouvrages publiés sur le terrain d'étude »<sup>103</sup>, parmi les ouvrages acquis. Le reste se divise entre les ouvrages publiés en France et dans les pays occidentaux. On peut trouver des traductions, achetées en français ou en anglais « pour des questions de circulation des savoirs ». D'après l'eSGBU, la proportion de titres étrangers s'élève à 80 %, ce qui en fait le cinquième établissement français avec le pourcentage le plus important.

La politique documentaire couvre l'ensemble du continent africain et du continent asiatique, l'Europe centrale et orientale ainsi que les Amériques pour les langues et civilisations qui ne sont pas d'origine européenne. Au total, on recense 350 langues dans le catalogue et 41 systèmes d'écriture.

Pour répondre à cet objectif et couvrir ce vaste périmètre, la Bulac est organisée en domaines géolinguistiques. Au sein de ces domaines, les fonds se divisent en deux catégories : une dizaine de fonds entretenus de manière permanente et des fonds qui fonctionnent par roulement. Le choix de ces derniers peut tenir compte de l'actualité ; par exemple, la situation actuelle en Ukraine incite à couvrir plus particulièrement cette région.

En ce qui concerne les disciplines, la BIULO était orientée vers la philologie (littératures, langues, histoire). La Bulac s'est ouverte aux sciences sociales du contemporain, comme la sociologie, l'économie ou la géographie, pour être résolument pluridisciplinaire. Les acquisitions concernent tant des sources primaires, notamment la littérature, que des sources secondaires.

*On cherche aussi à valoriser les productions universitaires de ces zones. [...] Dans cette logique post-orientaliste de réorientation des savoirs, il s'agit à la fois d'étudier le terrain à partir de matériaux destinés à l'analyse, traités comme des sources primaires, et de prendre au sérieux les savoirs produits dans les pays en question. Concrètement, cela veut dire qu'on achète des publications académiques extra-européennes.*<sup>104</sup>

La Bulac dessert un large public, puisqu'elle est une bibliothèque de recherche, d'étude et grand public.

### ***Le GED***

Le GED s'inscrit dans le projet du campus Condorcet, qui réunit dans un même lieu plusieurs institutions de recherche et leurs bibliothèques. Les onze membres fondateurs ne sont pas impliqués de manière égale. Trois établissements (INED, EPHE, EHESS) sont intégrés entièrement. À cela, s'ajoutent des laboratoires de Paris 1, de Paris 3 ou encore du CNRS.

Le GED est une bibliothèque de niveau recherche, accessible à partir du master. Une cinquantaine de bibliothèques font partie du projet, avec notamment des transferts de personnel. La politique documentaire est très liée aux laboratoires qui participent au campus Condorcet et lui délèguent une part de leur budget, même si le passage d'un centre de recherche à un grand établissement change nécessairement la relation avec les équipes de recherche.

En concertation avec les équipes de recherche, les fonds sont répartis en huit « territoires de recherche », quatre territoires thématiques (Connaissances et savoirs,

---

<sup>103</sup> Enquête, Benjamin Guichard, Bulac

<sup>104</sup> Enquête, Benjamin Guichard, Bulac

Histoire, Textes, sens et création ainsi qu'Espaces, populations et sociétés) et quatre qui portent sur des aires culturelles (Afrique, Amériques, Asie et Eurasie). La moitié des fonds sont donc en lien avec les études aréales. Au total, en 2020, 64 % des entrées sont des titres étrangers.

### *L'EFEO*

Les écoles françaises à l'étranger font partie des établissements qui ont la proportion de documents étrangers la plus importante. La Casa de Velázquez indique, dans l'eSGBU, un pourcentage de 100 %, tandis que les écoles françaises d'Athènes et de Rome ont le pourcentage le plus bas avec 71 %. La plupart s'occupent de sujets en lien avec leur lieu d'implantation et ont la particularité de desservir aussi un public local à l'étranger.

L'école française d'Extrême-Orient (EFEO) a deux particularités : elle compte des implantations dans douze pays d'Asie et son siège se situe à Paris. Ces implantations ont un rôle central dans les acquisitions de l'EFEO. Il y a quatre points de collecte principaux : Shanghai, Jakarta, Pondichéry et un centre en Malaisie. Avec un ratio de 97 %, l'EFEO fait partie des établissements avec les taux de documents étrangers acquis en 2020 les plus élevés.

Sa politique documentaire est peu formalisée. Plusieurs axes documentaires sont définis : l'histoire ancienne, l'archéologie ancienne, l'ethnologie, l'anthropologie. L'EFEO est « à la frontière de l'archivistique et du bibliothéconomique ». Les documents intégrés sont d'une grande variété, sans distinction faite entre des sources primaires ou secondaires : ils comprennent aussi bien des rapports de fouille, des livrets de crémation que des archives de chercheurs.

### *Le Collège de France*

La direction des réseaux et partenariats documentaires du Collège de France regroupe treize bibliothèques, dont onze sont rattachés à l'Institut des civilisations : les bibliothèques du pôle Mondes asiatiques (les bibliothèques d'études chinoises, d'études coréennes, d'études indiennes, d'études japonaises et d'études tibétaines), celles du pôle Mondes méditerranéens et africains (la bibliothèque byzantine et la bibliothèque des études ottomanes), celles du pôle Proche-Orient ancien (la bibliothèque d'assyriologie et d'études ouest-sémitiques et la bibliothèque d'égyptologie), une bibliothèque d'anthropologie et la bibliothèque de la Société Asiatique. Accessibles seulement à partir du master, ces bibliothèques desservent en priorité les neuf chaires, les instituts et trois unités mixtes de recherche (UMR) rattachés à l'Institut des civilisations.

Les politiques documentaires, propres à chaque bibliothèque, sont cadrées et rassemblées dans un document unique qui précise pour chaque collection les périmètres chronologique et géographique, les thématiques, les langues principales, les types de ressources et le niveau d'acquisition, principalement de niveau 4 (niveau recherche). Cette politique s'adapte en fonction des besoins de la recherche et notamment du professeur titulaire de la chaire. Par exemple, la bibliothèque des études chinoises a été amenée à inclure de nouvelles thématiques, telles que l'anthropologie ou l'archéologie, tandis que la philologie est moins présente.

Chaque bibliothèque a ainsi ses spécificités et ses propres enjeux. Par exemple, dans le cas des études indiennes, l'intégration de certains savoirs, comme la

production des brahmanes, très différente de la production académique que l'on trouve dans les universités indiennes, pose question et fait l'objet d'une réflexion.

Au total, en 2020, le Collège de France a fait l'acquisition de 1890 livres étrangers, qui représentent 92 % du total des acquisitions.

### *La médiathèque du musée du quai Branly*

Dans le rapport Athéna, la médiathèque du musée du quai Branly fait partie des établissements en dehors du monde universitaire identifiés comme centre de ressources pour les études aréales. L'établissement a en effet un lien fort avec la culture, même s'il accueille des chercheurs et des doctorants ; il est ainsi sous cotutelle du ministère de la Culture et du MESRI. L'établissement accueille tant des chercheurs que le grand public, en particulier les visiteurs du musée. De ce fait, la politique documentaire est large et comprend par exemple un fonds de bandes dessinées.

La médiathèque est une bibliothèque associée de CollEx-Persée sur l'ethnologie. Ses fonds sont labellisés collection d'excellence pour l'ethnologie et les arts non européens. Ces disciplines impliquent l'intégration d'ouvrages étrangers (« difficile d'être anthropologue si on ne parle que français »). L'établissement acquiert notamment des documents publiés dans le monde anglo-saxon, en Amérique latine et en Italie. Par exemple, une grande partie de la documentation sur l'archéologie préhispanique est publiée en Amérique latine, tandis que le Mexique produit énormément en anthropologie. Ces acquisitions sont aussi très liées à l'activité du musée. Par exemple, à l'occasion de l'exposition sur « L'esprit Mingei au Japon » en 2009, la bibliothèque a fait l'acquisition de 200 fascicules de la revue japonaise Mingei. Ces acquisitions peuvent servir de sources pour les commissaires d'exposition, d'objets d'exposition puis de documentation pour les publics.

En 2020, 66 % des acquisitions de la médiathèque sont ainsi des documents étrangers.

### *La bibliothèque nordique*

La bibliothèque nordique, dite « la Nordique », occupe une place particulière dans cette catégorie. Tout d'abord, il s'agit d'un département de la bibliothèque Sainte-Geneviève (BSG), même si elle a sa propre entrée et des règles de consultation propres (avec la possibilité pour les lecteurs d'emprunter). Ensuite, la bibliothèque est spécialisée sur les études nordiques, alors que les bibliothèques précédentes s'occupent davantage d'aires extra-européennes. Néanmoins, certaines problématiques restent similaires, même si d'autres, comme les marchés, se rapprochent davantage de celles des bibliothèques de recherche.

La bibliothèque couvre les pays scandinaves (Danemark, Norvège, Suède, Finlande et Islande) ainsi que l'Estonie et la Lituanie. Exception faite de la littérature, le premier critère d'acquisition est thématique : il s'agit des travaux de sciences humaines et sociales, plus marginalement d'économie et de droit, qui portent sur ces sociétés. Une attention particulière est accordée à la production éditoriale de ces pays, mais sont aussi suivies les publications scientifiques des domaines français, anglo-saxon et germanique.

En ce qui concerne les traductions, il y en a très peu en SHS. Elles sont achetées quand elles existent. Des initiatives sont identifiées et suivies, comme le Comité

Descartes qui porte des projets de traduction de publications scientifiques entre la France et la Norvège.

La Nordique s'adresse non seulement à un public d'étudiants, de chercheurs et de professionnels, tels que les traducteurs, mais aussi à un public d'expatriés.

## DE LA VEILLE AUX PUBLICS

### La sélection

Le travail de sélection de documents étrangers est similaire à celui sur les publications françaises et repose sur les mêmes fondamentaux, même si les sources sont différentes. Il a été en grande partie simplifié par le web, qui rend l'accès à l'information plus aisé.

#### *Les fournisseurs*

La première source d'information sur l'actualité éditoriale est le fournisseur lui-même, quelle que soit la provenance du document. Le catalogue est le premier outil sur lequel s'appuient les acquéreurs. Selon le fournisseur, ce travail peut être simplifié par la mise en place d'alertes sur les sujets désirés.

Cependant, sur certaines aires géographiques, la structure du marché du livre s'accommode mal d'une recension exhaustive dans le catalogue des fournisseurs. Par exemple, en Afrique et dans le monde berbère, les foires tiennent un rôle important dans la circulation des livres<sup>105</sup>. Une partie de cette « littérature foraine » n'est pas diffusée autrement. Un travail se fait alors en amont des foires pour établir une liste de livres à acquérir. Dans de rares cas, et si les relations avec le fournisseur le permettent, celui-ci peut être amené à sélectionner lui-même des ouvrages pour la bibliothèque.

#### *La veille sur les maisons d'édition et les auteurs identifiés*

La deuxième source d'information est une veille propre à chaque acquéreur, souvent formalisée dans une fiche domaine, sur des maisons d'édition, des sociétés savantes ou des auteurs qui ont été identifiés. Cette veille peut être simplifiée par l'abonnement à des newsletters, lorsqu'elles existent. Dans certains cas, la veille est poussée par les éditeurs eux-mêmes.

L'enjeu est donc d'identifier les maisons d'édition et les auteurs à suivre. Les chercheurs peuvent notamment signaler une collection ou un éditeur qui leur paraît intéressant. Les collègues d'autres bibliothèques, et notamment de bibliothèques spécialisées, sont aussi une ressource précieuse.

#### *Les catalogues des grandes bibliothèques*

Les catalogues des autres bibliothèques peuvent être ainsi une source d'information, même si cela implique un décalage avec le moment de la publication, le temps que le document soit acquis et traité. Certains acquéreurs font ainsi une « veille sauvage mais néanmoins respectueuse chez les collègues des grands

---

<sup>105</sup> Enquête, bibliothèque spécialisée

établissements documentaires »<sup>106</sup>. La fréquentation du catalogue d'autres bibliothèques permet de bénéficier de leur spécialisation et de leur expertise, que des établissements généralistes peuvent plus difficilement atteindre.

### *Les demandes des enseignants-chercheurs*

Que ce soit en SCD ou dans une bibliothèque de recherche, une part des acquisitions repose sur les suggestions des enseignants-chercheurs. Dans une partie des établissements généralistes, ces suggestions sont la voie privilégiée, parfois unique, d'acquisition de documentation étrangère (v. supra). Les retours des publics peuvent aussi être précieux pour corriger des collections lacunaires<sup>107</sup>.

Les bibliothèques peuvent mettre en place un environnement favorisant ces suggestions en cultivant le lien avec les équipes de recherche. Par exemple, le SCD de l'université Lyon 3 édite une *newsletter* à destination des chercheurs trois fois par an et leur transmet un bilan annuel. Les chercheurs sont aussi régulièrement sollicités pour tester des ressources électroniques et exprimer leur avis sur l'opportunité d'un tel abonnement. Dans d'autres établissements, comme le Collège de France, ce lien peut être plus formel, avec la mise en place d'un comité documentaire composé de chercheurs qui discutent les axes d'acquisition et suggèrent des achats.

L'intégration de centres documentaires adossés à des laboratoires au sein d'établissements plus grands interroge sur le maintien des relations entre documentalistes et chercheurs, qui peuvent être vu comme privilégiées dans le cadre d'une petite structure. Confronté à cette situation, le GED a mis en place un système de référents pour préserver ce lien ; ce dispositif est notamment devenu un canal pour faire remonter les remarques des chercheurs sur les axes de la politique documentaire.

### *Les abonnements*

Certaines bibliothèques de recherche ont la particularité d'être abonnée à des collections, ce qui permet d'automatiser l'achat sans passer par le processus de sélection. Cela concerne uniquement les grandes collections de grands éditeurs ou de grandes universités, sur lesquelles la bibliothèque est sûre de tout vouloir. On rejoint l'idée d'exhaustivité des acquisitions de niveau recherche, avec des collections présentes sur le temps long. Par exemple, pour la BIS, entre 20 % et 30 % de ces commandes permanentes concernent des collections étrangères, en anglais, en allemand, en italien ou en espagnol. À la BNU, les collections automatiques représentent 10 % des acquisitions.

## **Les marchés publics**

### *Les règles de la commande publique*

Les achats des personnes morales de droit public, que ce soit des établissements publics administratifs (EPA) ou des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), sont encadrés par le code de la commande publique (CCP). L'achat de documents en bibliothèque correspond

---

<sup>106</sup> Enquête, SCD

<sup>107</sup> Enquête, SCD



à un marché de fourniture, c'est-à-dire un contrat qui « a pour objet l'achat, la prise en crédit-bail, la location ou la location-vente de produits »<sup>108</sup>.

Le droit de la commande publique, en grande partie européen, a fait l'objet d'une nouvelle codification en 2018. L'ordonnance n°2018-1074 portant partie législative du code de la commande publique a ainsi intégré les ordonnances du 23 juillet 2015 et du 29 janvier 2016, qui transposent la directive européenne du 26 juillet 2014 sur la passation des marchés publics.

### Les obligations de procédure et de publicité

Tout contrat de la commande publique, quelle que soit sa valeur, doit respecter trois principes, exposés à l'article L3 du CCP : l'égalité de traitement des candidats, la liberté d'accès et la transparence des procédures. Dans le cas des marchés publics de fournitures, s'ajoutent des obligations de procédures et de publicité en fonction de la valeur estimée du marché.

Le calcul de cette valeur se fait sur un ensemble de produits « qui peuvent être considérés comme homogènes soit en raison de leurs caractéristiques propres, soit parce qu'ils constituent une unité fonctionnelle »<sup>109</sup>, c'est-à-dire un ensemble de fournitures qui concourent à un même projet. Depuis l'abrogation de l'arrêté du 13 décembre 2001, il n'y a plus de nomenclature unique obligatoire et chaque acheteur public peut apprécier l'homogénéité en fonction de son activité<sup>110</sup>. L'agence de mutualisation des universités et établissements (AMUE) propose depuis 2014 la nomenclature NACRES (Nomenclature Achats Recherche Enseignement Supérieur), mise à jour en 2021, qui consacre une partie à la documentation : la distinction est faite selon le type de documents (livres ou périodiques), le niveau (scolaire ou non), le support (imprimé ou électronique) et l'antiquariat (v. annexes).

Une fois cette valeur estimée, il est possible de déterminer les obligations qui s'appliquent au marché. En dessous de 40 000 € hors taxe (HT), les seules obligations sont le respect des principes généraux de la commande publique<sup>111</sup>. Jusqu'à 140 000 € HT, l'acheteur est libre de définir les modalités de la mise en concurrence ; il peut néanmoins y avoir une obligation de publicité, soit dans le bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP), soit dans un journal habilité à recevoir des annonces légales (JAL). Au-delà de ce montant, l'acheteur doit choisir une des procédures de mise en concurrence (appel d'offres, procédures avec négociation, dialogue compétitif) et assurer la publicité dans le BOAMP et le journal officiel de l'Union européenne (JOUE).

	]0 ; 40 000[	[40 000 ; 90 000[	[90 000 ; 140 000[	[140 000 ; ∞[
Obligations de procédure	Pas de procédure	Procédure adaptée		Procédure formalisée
Obligations de publicité	Non obligatoire	Publicité libre ou adaptée	Publicité au BOAMP ou JAL	Publicité au BOAMP et au JOUE

**Tableau 2 - Seuils des marchés de fourniture de l'État et de ses établissements**

<sup>108</sup> Article L1111-3 du Code de la commande publique

<sup>109</sup> Article R2121-6 du Code de la commande publique

<sup>110</sup> Assemblée nationale. Questions parlementaires de la 13<sup>e</sup> législature. Disponible sur : <https://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-56136QE.htm>

<sup>111</sup> Article L2122-1 du Code de la commande publique



## L'allotissement

L'allotissement est la « division d'une même opération de fourniture [...] en plusieurs lots, un lot étant une unité autonome qui est attribuée séparément »<sup>112</sup>. L'allotissement est la règle<sup>113</sup>, les marchés globaux l'exception. Ils vont dans le sens de la mise en concurrence, puisque les lots permettent à des opérateurs plus modestes, qui n'auraient pas la capacité d'exécuter tout le marché, de faire une offre.

L'allotissement n'a pas d'impact sur le calcul de la valeur du marché. Celui-ci se base sur la totalité des lots<sup>114</sup>. Néanmoins, il est possible d'appliquer une procédure adaptée<sup>115</sup> à certains lots (voire aucune procédure<sup>116</sup>) à condition que chaque lot soit inférieur à 80 000 € HT (40 000 € HT) et que le montant cumulé des lots concernés soit inférieur à 20 % de la valeur totale du marché.

### *En bibliothèques généralistes*

Conformément à la nomenclature NACRES de l'AMUE, la plupart des SCD font des marchés par type de support : monographies, périodiques, ressources numériques, avec parfois une distinction entre les abonnements et les achats d'ebooks au titre à titre. Au sein de ces marchés, il y a souvent deux lots : l'un pour les publications françaises et l'autre pour la documentation étrangère, sans distinction plus fine. Les lots peuvent ensuite être attribués à des fournisseurs différents ou à un même fournisseur.

Il y a néanmoins plusieurs cas. Certains SCD ont des besoins sur des segments précis qui s'accommodent mal d'un fournisseur généraliste sur l'ensemble des publications étrangères. Par exemple, le SCD d'Aix-Marseille, qui a une collection d'excellence sur l'Orient méditerranéen, réalise des acquisitions en langues arabe et asiatiques avec un budget réduit. Un lot spécifique est dans ce cas créé et permet de choisir le fournisseur sans procédure formalisée. Un autre cas est celui des universités qui ont des enseignements de langues et de civilisations importants et dont les besoins linguistiques s'approchent de ceux d'une bibliothèque de recherche.

### *En bibliothèques de recherche*

Dans le cas des bibliothèques interuniversitaires, les marchés sont souvent passés en commun avec les autres bibliothèques de l'université de tutelle, ce qui implique de créer des lots susceptibles de satisfaire différents types d'établissement. Par exemple, La Contemporaine a des lots gérés en commun avec le SCD de Nanterre. Dans le cas de la BIS, les marchés sont partagés avec une autre bibliothèque interuniversitaire, Cujas, en plus du SCD de Paris 1.

Plutôt que d'avoir un lot étranger « fourre-tout », les bibliothèques de recherche vont préférer des lots plus précis par langue ou par zone géographique, même s'il reste nécessaire de faire des regroupements pour éviter d'avoir à passer par du hors-marché.

---

<sup>112</sup> LAJOYE, Christophe. *Droit des marchés publics*. Paris : Gualino, Lextenso, 2021.

<sup>113</sup> Article L2113-10 du Code de la commande publique

<sup>114</sup> Article R2121-1 du Code de la commande publique

<sup>115</sup> Article R2123-1 du Code de la commande publique

<sup>116</sup> Article R2122-8 du Code de la commande publique

*C'est une gymnastique très particulière de faire entrer la diversité des productions dans des lots de marché. [...] On fait l'effort de faire des lots qui soient assez ouverts. On tient à ce qu'ils soient diversifiés quand même, on lutte contre la globalisation au sein d'un lot « étranger ».*<sup>117</sup>

Par exemple, dans le cas de La Contemporaine, il y a souvent quatre lots étrangers, à côté du français : anglais, allemand, italien/espagnol et un quatrième pour les langues slaves. Pour la BIS, à côté de trois lots disciplinaires en français de niveau enseignement, six autres lots sont distingués en fonction des langues et des aires culturelles, notamment l'anglais, l'aire germanique et l'Europe centrale, l'Italie et l'Europe du Sud, qui inclut la Grèce. Quant à la Nordique, elle a les mêmes marchés que la BSG, avec deux lots étrangers, pour l'anglais et pour les autres langues (notamment nordiques).

De manière générale, ces lots semblent suffire et répondre aux besoins. Même lorsqu'il s'agit d'acquérir un ouvrage qui n'est pas prévu par le contrat, les bibliothèques préfèrent passer par leurs fournisseurs et éviter le circuit des certificats administratifs.

### *En bibliothèques spécialisées*

Si des lots principalement sur des aires européennes ou nord-américaines s'accommodent bien de la procédure des marchés publics, d'autres aires nécessitent davantage de souplesse. Ainsi, dans les bibliothèques spécialisées, une partie, voire la totalité, des acquisitions passent par des procédures adaptées ou sans mise en concurrence.

Plusieurs bibliothèques ont un groupe de lots qui entrent dans une procédure formalisée et qui sont complétés autrement sur des segments spécifiques. Par exemple, le GED a quatre lots sur des domaines linguistiques ou géographiques (anglais, allemand et pays nordiques, Amérique latine, Europe du Sud), auxquels s'ajoutent des fournisseurs sur d'autres aires (Chine, Japon, Corée, pays de l'ex-URSS) qui sont en dessous des seuils. Il en est de même pour le Collège de France, qui a des marchés pour certaines langues comme l'allemand mais dont les autres segments se trouvent sous les seuils ; la bibliothèque des études chinoises a ainsi trois fournisseurs (Chine continentale, Taïwan, Hong Kong) pour lesquels l'établissement a fait des MAPAs. Quant à la bibliothèque du Musée du Quai Branly, elle a cinq lots de monographies, dont trois étrangers – les littératures anglo-saxonnes, hispanophones et lusophones –, tandis que le marché de périodiques se divise en deux lots, l'un pour ce qui est édité en France et l'autre pour l'étranger, pour des raisons de frais de douanes.

D'autres établissements ne passent pas par une procédure formalisée. C'est le cas de la Bulac, qui a adopté une nomenclature de familles homogènes par aires géolinguistiques ; leurs marchés se trouvent sous les seuils des procédures formalisées.

---

<sup>117</sup> Enquête, bibliothèque de recherche

## Les autres voies d'acquisition

### *La collecte de terrain*

La particularité de l'EFEO, par rapport à d'autres bibliothèques spécialisées, est de pouvoir collecter des documents sur le terrain par le biais de ses implantations, qui fonctionnent sous forme de régie, sans passer par des tiers. Une fois par an, les bibliothèques envoient les documents au siège parisien. Ces collectes sont organisées depuis Paris, via un dialogue quotidien entre les responsables de fonds et les bibliothécaires sur le terrain pour sélectionner les ouvrages. Ce mode d'acquisition présente plusieurs avantages. D'abord, il est peu coûteux ; par exemple, un livre en Malaisie n'est vendu que quelques euros. Ensuite, il permet d'avoir accès à une documentation qu'il serait difficile d'obtenir autrement et qui est rare dans le réseau documentaire : « c'est ce qui fait qu'on arrive à collecter 50 % d'unica »<sup>118</sup>.

Dans d'autres établissements, les collectes de terrain peuvent être confiées aux chercheurs, qui se rendent sur le terrain d'étude. Cette pratique, présente dans le champ des études aréales, s'inscrit dans la continuité d'une tradition des études orientalistes. Néanmoins, il peut être compliqué de les rembourser, ce qui limite le recours à ce type de collecte.

### *Les dons*

Les collectes de chercheurs entrent aussi de façon gracieuse. Les dons sont ainsi une voie d'entrée, notamment dans les bibliothèques de recherche où ils peuvent jouer un rôle important. Ils permettent notamment de corriger des lacunes de façon rétrospective, pour les établissements qui n'ont pas une ancienneté importante. Par exemple, la médiathèque du musée du quai Branly a obtenu les archives de la revue *Bingo*, une revue publiée entre 1953 et 1984 accueillant les écrits d'intellectuels africains, par le biais d'un don de l'un des directeurs de publication. Cet apport peut être conséquent en termes de volume : en 2020, les dons représentent 25 % des entrées de la Bulac.

Au niveau des bibliothèques généralistes, les dons des chercheurs peuvent être une voie d'entrée privilégiée pour la documentation étrangère. Par exemple, le SCD de l'université du Mans a des corpus constitués autour d'auteurs sud-américains par le biais des enseignants. Cependant, ces dons peuvent être lourds à traiter, surtout lorsqu'il s'agit de langues rares et que cela vient s'ajouter à la charge de travail de la seule personne qui a la compétence linguistique requise.

### *Les échanges*

Une troisième alternative pour les acquisitions, qui peut être non onéreuse ou avec une contrepartie, sont les envois d'institutions étrangères, comme des sociétés savantes, des universités ou d'autres bibliothèques.

Les bibliothèques qui sont positionnées sur des aires géoculturelles spécifiques peuvent nouer des partenariats privilégiés avec les bibliothèques nationales de ces pays, ce qui peut donner lieu à des dons d'ouvrages ou de revues. Par exemple, la Bibliothèque royale de Suède envoie à la Nordique des doublons et les revues qu'elle

---

<sup>118</sup> Enquête, François-Xavier André, EFEO

publie. La bibliothèque des études chinoises du Collège de France a des liens comparables avec des bibliothèques en Asie.

Du fait de sa dimension européenne, la BNU a plusieurs partenariats avec des bibliothèques d'Allemagne et d'Europe de l'Est ; elle a notamment un partenariat renforcé avec la Bibliothèque nationale de Lettonie à Riga. La BNU est justement engagée dans une réflexion sur ce qu'elle peut attendre de ses partenaires. En effet, les pays partenaires cherchent à montrer la richesse de leur production locale tandis que sa politique documentaire est orientée vers une production de niveau recherche. Ces deux aspects sont parfois difficiles à concilier.

*Ce sont souvent, dans ces pays émergents, des productions en anglais, internationalisées... Ce n'est pas forcément ce qui est le plus valorisant pour un pays.*<sup>119</sup>

En outre, plusieurs bibliothèques mettent en place une politique d'échanges avec leurs partenaires, lorsqu'elles sont elles-mêmes (ou leur établissement) productrices de publications. La BNU a ainsi une telle politique avec une cinquantaine d'établissements européens, auxquels elle envoie sa revue, les catalogues d'exposition et des publications strasbourgeoises. La bibliothèque des études indiennes envoie aussi ses publications à des partenaires européens ou indiens.

Ces politiques de partenariat présentent plusieurs atouts. Tout d'abord, une fois le contact noué, il est souvent plus facile d'obtenir certains documents de cette façon que de passer par un fournisseur. Ensuite, cette solution présente aussi un avantage financier, permettant de contourner la contrainte budgétaire, notamment pour des documents dont le public est limité. Enfin, ces échanges permettent de recevoir des publications qui ont pu échapper à la veille des acquéreurs.

## De l'étagère au lecteur

### *Classification et classement*

Le classement peut constituer une « porte d'entrée »<sup>120</sup> vers la collection et détermine la manière dont l'utilisateur appréhende les documents qu'elle contient. Néanmoins, dans les cas où le libre accès est limité, comme à la Nordique, La Contemporaine ou la BIS, la question du classement présente moins d'enjeux ; une grande partie des collections est conservée en magasin et classée par format. La question porte éventuellement sur l'opportunité même de mettre des documents en langue étrangère en libre accès, lorsqu'ils ont un taux de rotation faible.

La plupart des bibliothèques généralistes et des bibliothèques de recherche utilisent la classification Dewey pour organiser leur libre accès. Celle-ci peut être aménagée pour détailler certaines thématiques ou rapprocher des classes éloignées au sein d'un même bloc. Mais le classement ne fait pas de distinction sur la provenance des documents.

---

<sup>119</sup> Enquête, Alain Colas, BNU

<sup>120</sup> Enquête, bibliothèque spécialisée

*La documentation étrangère, quand ce sont des monographies, est classée comme les autres documents. Elle est classée selon le thème qu'elle traite et elle n'est pas mise à part sous prétexte qu'elle est étrangère.*<sup>121</sup>

Les questions de classement et de classification sont plus présentes dans les bibliothèques spécialisées sur des aires en dehors de l'Europe. En effet, une classification comme la Dewey présente rapidement des limites pour classer de tels fonds, en raison de son caractère américano-centré. Il y a ainsi des déséquilibres considérables selon les sujets, comme au sein de la classe « Religion » (v. supra). Certaines catégorisations sont propres à une culture occidentale : par exemple, la distinction entre religion et philosophie est moins claire en Asie.

La Bulac s'appuie sur deux classifications, l'une géographique, créée en interne, l'autre thématique, basée sur la Dewey. Dans les espaces, les ouvrages sont d'abord classés par niveau (enseignement, recherche), puis par aires géographiques (six aires, auxquelles s'ajoute un secteur « documentation généralité ») et enfin par thématiques (dix classes disciplinaires, reprises de la Dewey).

En ce qui concerne le GED, les collections sont classées en fonction des huit territoires de recherche (v. supra), dont une moitié est thématique et l'autre géographique, selon un plan de classement créé en interne. Cette organisation spécifique reflète la composition du campus Condorcet. Les fonds ont ainsi été classés en fonction de leurs bibliothèques d'origine.

Au sein de l'Institut des civilisations du Collège de France, le libre accès est organisé avec d'un côté des cotes communes thématiques ou fusionnées sur des segments partagés comme le canon bouddhique et de l'autre des cotes spécifiques par bibliothèques. Par exemple, la bibliothèque des études chinoises a des cotes pour certaines collections ou un type particulier de document, comme les monographies locales.

### **Valorisation**

Il n'y a pas de dispositifs de valorisation spécifiques pour les « savoirs étrangers », mais quand la documentation étrangère compose une part importante d'une collection, elle s'intègre simplement aux dispositifs mis en place.

*Il faut avoir en tête qu'en monographie, en 2020, les publications étrangères c'étaient 71 % de nos achats et pour les périodiques c'est 75 %. On ne les met pas particulièrement en avant, mais ils sont premiers dans nos acquisitions.*<sup>122</sup>

Par exemple, la BIS publie des listes exhaustives des nouvelles acquisitions et présente en salle de lecture une sélection des nouveautés représentative du fonds. Les projets de numérisation permettent aussi de valoriser et de faciliter l'accès aux fonds rares. Ces projets peuvent être montés avec des chercheurs dans le cadre des appels à projet CollEx-Persée.

À côté de ces dispositifs habituels en bibliothèques, une valorisation scientifique des fonds est proposée par le biais d'exposition, de publications de revues ou d'éditions critiques.

---

<sup>121</sup> Enquête, bibliothèque généraliste

<sup>122</sup> Enquête, bibliothèque de recherche

*Le travail scientifique de la bibliothèque est aussi de valoriser les fonds par le biais de publications, d'expositions, de colloques : de susciter des savoirs sur les savoirs étrangers.*<sup>123</sup>

Dans ce cadre, la bibliothèque peut être amenée à susciter elle-même la production de « savoirs étrangers ». Par exemple, la revue de la BNU a un caractère international et accueille les contributions de collègues étrangers, qui sont traduites. La traduction est prise en charge par la BNU, qui la réalise en interne ou fait appel à une prestation de traduction. Sur les douze premiers numéros de la revue, 21 % des auteurs sont étrangers, principalement d'Allemagne (9 points) ou d'un autre pays d'Europe (10 points).

*[...] une participation strictement française ne répondrait que très imparfaitement à l'enjeu de faire le point sur des sujets qui, par définition, font dialoguer la bibliothèque avec le monde (au moins avec l'Europe...) : Égypte, égyptologie et égyptomanie d'hier et d'aujourd'hui, wagnériens et wagnérisme, monachisme, ésotérisme ou encore mémoire des lieux et lieux de mémoire, pour ne prendre que ces quelques exemples.*<sup>124</sup>

Au-delà des chercheurs et des usagers habituels, une partie de ses actions de valorisation, comme les expositions, s'adresse au grand public.

## LE CIRCUIT PARTICULIER DE LA DOCUMENTATION ETRANGERE

### Des obstacles à chaque étape

#### *Des marchés du livre spécifiques*

Hors de l'édition européenne, les différents marchés du livre peuvent présenter plusieurs obstacles.

Tout d'abord, 19 % des répondants à l'enquête (soit 7 personnes) ont indiqué « la faiblesse de l'offre éditoriale » parmi les freins à l'intégration des savoirs étrangers, même si plusieurs ont nuancé en précisant que cela pouvait plutôt tenir d'une méconnaissance de cette offre. Cette faiblesse peut aussi concerner la qualité de l'offre, avec dans certains pays une production davantage tournée vers les manuels, parfois eux-mêmes traduits.

*Par exemple, sur la production en langue arabe, on a levé le pied car la production n'est pas excellente et qu'on n'a pas de spécialistes. [...] L'offre éditoriale ne correspond pas forcément aux besoins de la recherche.*<sup>125</sup>

Les problèmes de qualité peuvent aussi se poser dans des ouvrages présentés comme des publications de recherche. Par exemple, en Inde, qui a une offre éditoriale riche, la production universitaire est très disparate en dehors des grandes institutions et une partie ne respecte pas les standards académiques internationaux

---

<sup>123</sup> Enquête, bibliothèque de recherche

<sup>124</sup> DIDIER, Christophe. « Enjeux et défis de l'édition en bibliothèque aujourd'hui ». Villeurbanne : BBF, 2018.

<sup>125</sup> Enquête, bibliothèque de recherche



(validation par un comité de lecture, citation des sources et présence d'une bibliographie, qualité de la description des objets).

La qualité scientifique des productions peut aussi être altérée par le contexte politique. Toujours en Inde, le nationalisme hindou remet en question la place de l'islam dans l'histoire tandis que des mouvements de réaction post-coloniaux rejettent les travaux des auteurs qui ne seraient pas indiens. Ces pressions idéologiques conduisent à une production militante qui peut être contraire à la déontologie de la recherche. L'intégration et le signalement de cette production posent question.

La rareté de l'offre peut aussi se faire sentir de manière plus quantitative. En effet, dans certains pays, les tirages sont très faibles, de 100 à 150 exemplaires, et ont un cycle de vie très court. Cela implique de les repérer et de passer commande rapidement, avant qu'ils ne soient épuisés.

À l'inverse, d'autres pays nécessitent davantage de patience, les délais de fourniture étant plus longs. C'est notamment le cas de l'Amérique du Sud, citée à deux reprises lors des entretiens par des responsables en SCD. La question des délais de fourniture a été mentionnée spontanément par deux répondants.

Cette question se double de problèmes de diffusion signalés pour des zones diverses, comme le Canada, l'Afrique ou la Russie. Il arrive ainsi que des publications ne soient pas commercialisées en dehors de leur pays (l'exemple du Canada) ou que la diffusion se fasse par d'autres canaux, comme les foires.

### *Les contraintes de l'achat public*

En parallèle des difficultés que peuvent présenter certains marchés du livre, les règles du droit public français en matière de dépense des administrations contraignent davantage l'achat de documentation étrangère. 46 % des répondants de l'enquête (soit 17 personnes) ont ainsi mentionné « les contraintes de la commande publique » dans les freins ; ce sujet est aussi revenu dans les entretiens, sans considération du type de bibliothèque.

La procédure formalisée des marchés publics peut être un obstacle important : dans le cas d'un petit fournisseur, celui-ci n'a pas nécessairement les ressources pour répondre à un appel d'offres, tandis qu'un fournisseur sur un marché plus grand, comme la Chine, ne s'intéresse pas au marché français. De plus, il est difficile dans certaines régions de trouver un fournisseur en capacité de couvrir une zone suffisamment étendue, pour des raisons géopolitiques (v. infra). Le fait de passer par des procédures adaptées ou par un contact plus direct avec le fournisseur est alors indispensable pour acquérir la documentation de certaines aires culturelles (v. supra).

Au-delà des marchés publics, la chaîne de la dépense publique peut aussi présenter des difficultés. En droit français, la procédure ordinaire implique de payer le fournisseur après certification du service fait, ce qui peut prendre un certain temps.

*On va choisir des choses. Il faut que le fournisseur se les procure, qu'il les paye, qu'il les envoie, qu'on les reçoit. On vérifie ce qu'on a et on le paye une fois qu'on a tout ce qu'on a commandé. Il peut se dérouler six mois entre les*



*deux, puisque ça vient par bateau. Mais c'est la commande publique et on ne peut pas y déroger et, donc, ça crée des relations compliquées.*<sup>126</sup>

Les délais que cela implique sont ainsi difficilement compréhensibles, voire viables, pour des fournisseurs locaux.

*Difficulté principale : s'approvisionner dans les pays les plus "pauvres" où il n'y a pas de gros "fournisseurs" et où les libraires ou éditeurs ne peuvent pas se permettre d'être payés à réception des documents seulement, car ils n'ont pas les moyens d'avancer les frais postaux.*<sup>127</sup>

De manière plus anecdotique, d'autres difficultés peuvent surgir lorsqu'il y a, par exemple, des taxes à payer à la réception du colis.

À l'inverse, l'annualité du budget s'accommode mal de délais de fourniture plus longs (« on a à peine 6 mois devant nous entre le moment où on commande et le moment où c'est fourni pour entrer dans le cadre administratif des clôtures budgétaires »<sup>128</sup>). Entre la clôture du budget de l'année n-1 et l'ouverture du budget suivant, deux mois peuvent s'écouler pendant lesquels une foire peut avoir lieu. Ainsi, il peut s'avérer difficile de faire coïncider la temporalité des finances publiques et celle des marchés du livre étrangers.

Ces contraintes impliquent un dialogue nourri entre les bibliothèques qui souhaitent acquérir de la documentation étrangère et les services des affaires financières et des marchés publics de leur établissement.

### ***Des outils bibliothéconomiques inadaptés***

Les méthodes et les outils habituels de bibliothéconomie montrent rapidement leurs limites lorsqu'il s'agit d'acquérir de la documentation étrangère, et ce à chaque étape du circuit du document.

Au moment de la sélection, les acquéreurs doivent construire leur propre veille pour faire le suivi de l'offre éditoriale (v. supra). La veille a ainsi été citée spontanément deux fois comme un frein, dans le questionnaire, en plus d'apparaître sur la question de la faiblesse de l'offre éditoriale. En effet, les outils plus classiques, comme la veille sur Livres Hebdo ou sur des bases françaises comme Électre, sont quasiment caduques.

Au-delà des limites que présentent les classifications habituelles comme la Dewey pour des bibliothèques spécialisées (v. supra), le traitement et le catalogage du document présentent aussi des défis, tant techniques que conceptuels. Au niveau technique, le signalement de documents en langues étrangères nécessite que les catalogues nationaux, comme le Sudoc et Calames, supportent les alphabets non latins et le catalogage en double-écriture, qui permet d'avoir certaines informations dans l'alphabet d'origine et translittérées. Plusieurs outils ont été mis en place pour répondre à ce besoin : un guide des bonnes pratiques du catalogage en écritures non latines, rédigé par le groupe de travail Translittération, est ainsi en ligne sur le site de l'Abes<sup>129</sup> et un script dans WinIBW permet d'automatiser la translittération.

---

<sup>126</sup> Enquête, bibliothèque spécialisée

<sup>127</sup> Enquête, SCD

<sup>128</sup> Enquête, SCD

<sup>129</sup> ABES. « Catalogage des documents en écritures non latines ». In : documentation.abes.fr [en ligne]. Disponible sur : [http://documentation.abes.fr/sudoc/regles/Catalogage/Regles\\_Multicritures\\_BonnesPratiques.htm](http://documentation.abes.fr/sudoc/regles/Catalogage/Regles_Multicritures_BonnesPratiques.htm) (consulté le 15/02/2022)

Malgré ces perspectives d'automatisation, un temps de traitement plus long est inévitable. Ainsi, dans une enquête de l'Abes sur « l'usage professionnel du Sudoc », menée en 2017, une des raisons invoquées pour expliquer la présence de fonds non signalés est la difficulté à cataloguer des documents en alphabet non latin.

*[...] on trouve beaucoup de difficultés pour traiter les ouvrages en langue arabe à cause de la translittération exigée par les règles du Sudoc. De même, la majorité des notices autorités des auteurs arabes sont absentes ou demandent beaucoup de corrections.*<sup>130</sup>

L'autre problème dans le signalement des documents est celui de l'indexation. Tout comme les *Library of Congress Subject Headings* (v. supra), l'indexation Rameau se révèle insuffisante, voire problématique, pour décrire des « savoirs étrangers ».

*Je pense au mot sujet "mœurs et coutumes" à utiliser pour les ouvrages en anthropologie, et qui est une expression à la fois totalement dépassée et déplacée, que plus personne n'utilise, mais elle est toujours valide dans le lexique contrôlé Rameau.*<sup>131</sup>

Si les professionnels qui travaillent sur les fonds concernés sont actifs sur la question, il peut néanmoins être difficile de prioriser des ressources « de niche ». Le signalement est pourtant ce qui permet à un document d'être accessible, donc de trouver son public.

### ***La question des publics***

La question des publics est l'élément le plus spontanément mentionné dans les commentaires de la question sur les freins. 7 répondants (soit 16 %) l'ont évoquée. Cette problématique est soulevée dans le questionnaire par des bibliothèques généralistes : SCD, bibliothèques associées ou bibliothèques de grande école. En l'absence de demandes, ni même d'usages, les bibliothèques sont réticentes à investir des ressources : « s'il n'y a pas de besoin, on n'achète pas »<sup>132</sup>.

*Dans une bibliothèque assez généraliste l'intérêt des savoirs étrangers est marginal. La part de livres en langue étrangère a été revue à la baisse faute d'usage (même sur les livres anglophones). Malgré quelques efforts, la veille porte essentiellement sur les publications en langue française et les traductions d'auteurs du monde occidental.*<sup>133</sup>

Mais ce questionnement se retrouve aussi en bibliothèques de recherche. Celles-ci notent une désaffection des langues étrangères, en dehors de l'anglais. Des bibliothèques spécialisées constatent ainsi une demande croissante pour des traductions ou des digests d'articles pourtant disponibles en langue originale. Ce faible usage, visible dans les statistiques de consultations des bibliothèques de recherche, interroge la pertinence de telles acquisitions.

---

<sup>130</sup> ABES. *Synthèse de l'enquête sur « les usages du Sudoc »* [en ligne]. Montpellier : Abes, 2017. Disponible sur : [https://abes.fr/wp-content/uploads/2019/10/Enquete\\_Usages\\_Pro\\_Sudoc\\_2017\\_synthese\\_pour\\_le\\_reseau.pdf](https://abes.fr/wp-content/uploads/2019/10/Enquete_Usages_Pro_Sudoc_2017_synthese_pour_le_reseau.pdf) (consulté le 15/02/2022)

<sup>131</sup> Enquête, bibliothèque spécialisée

<sup>132</sup> Enquête, SCD

<sup>133</sup> Enquête, bibliothèque de grande école

*Si on ne se fie qu'à ça [les statistiques de consultation] pour acheter en langue étrangère, on n'achèterait que de l'anglais. C'est vrai qu'on hésite beaucoup à acheter certaines choses en allemand. On attend de savoir si des professeurs en ont besoin. Charger les magasins avec énormément de livres dans des langues qui sont très peu lues, c'est une question que l'on se pose de plus en plus.*<sup>134</sup>

Des contre-exemples existent cependant. Une bibliothèque interrogée perçoit ainsi une demande, notamment de la part de chercheurs étrangers, pour des ouvrages grecs ou italiens sur l'Antiquité, encore peu présents dans le fonds.

La première raison d'être de ces fonds est de répondre aux besoins des chercheurs. La question de l'usage est donc cruciale. Néanmoins, en ce qui concerne les bibliothèques spécialisées, l'aspect patrimonial de leurs fonds n'est pas non plus négligeable. La collecte de « savoirs étrangers » peut ainsi amener, par « effet de bord », à constituer « un fonds qu'on ne retrouve nulle part ailleurs ». Cette rareté présente aussi un intérêt.

*C'est ce qui fait l'attractivité de nos bibliothèques, ce n'est pas pour la documentation que l'on trouve partout ni pour les ressources électroniques que l'on vient.*<sup>135</sup>

Le débat sur le rôle de la demande dans la politique documentaire d'une bibliothèque dépasse la seule question des « savoirs étrangers » et ne sera pas tranché ici ; Bertrand Calenge avait ainsi tenté de dépasser la dichotomie entre offre et demande dès 2001<sup>136</sup>. Mais ce questionnement renvoie à la finitude des ressources dont disposent les bibliothèques pour développer leurs collections.

### *Les limites matérielles*

Les ressources, ou plutôt leur manque, sont un frein important à l'intégration de « savoirs étrangers ». Ces limites peuvent être tant spatiales, budgétaires qu'humaines.

Une des premières contraintes d'une bibliothèque est l'espace pour conserver les documents, que ce soit en rayon ou en magasin. Dans une bibliothèque généraliste, la question de l'espace se pose d'autant plus qu'il peut y avoir une réticence à pilonner un document qui a coûté cher, comme c'est souvent le cas pour la documentation étrangère (du moins celle publiée par les éditeurs globaux).

*On a une contrainte toute bête d'une bibliothèque : la place. Les magasins sont limités.*<sup>137</sup>

La deuxième contrainte est le budget, qui invite à établir des priorités dans les acquisitions en faveur des documents les plus demandés. Dans le questionnaire, le budget est le deuxième frein spontanément mentionné par les répondants (par 5 d'entre eux plus exactement). Dans une bibliothèque généraliste, le budget d'acquisition doit d'abord répondre aux besoins des étudiants en manuels et aux

---

<sup>134</sup> Enquête, bibliothèque de recherche

<sup>135</sup> Enquête, bibliothèque spécialisée

<sup>136</sup> CALENGE, Bertrand. « La collection entre offre et demande ? ». In : *Bulletin des bibliothèques de France*. Janvier 2001.

<sup>137</sup> Enquête, bibliothèque spécialisée

demandes spécifiques des chercheurs. Une offre de documentation étrangère peut être développée dans les domaines qui ont des budgets suffisamment importants.

Cette contrainte budgétaire a amené des collections d'excellence à réorienter leur politique documentaire avec la fin des crédits CADIST en limitant la couverture linguistique et en faisant des choix plus sélectifs. Cette contrainte incite aussi à la collaboration sur des projets ou pour des achats en commun de ressources électroniques (v. infra). Des bibliothèques de recherche, quant à elles, contournent cette difficulté en développant des voies d'acquisition non onéreuses, notamment par le biais de partenariats (v. supra).

Enfin, une importante contrainte est celle des ressources humaines. L'acquisition et le traitement de la documentation étrangère demandent du temps. Ils représentent d'abord un investissement de départ, pour construire une veille (« connaître la production éditoriale de niveau recherche en langue étrangère demande du temps »<sup>138</sup>) et trouver des fournisseurs. Ensuite, le traitement des documents reçus est plus lourd. L'intégration de documents étrangers implique plus fréquemment la création d'une notice dans le Sudoc et, dans le cas d'un alphabet non latin, le catalogage en double-écriture représente le travail de deux créations de notice, les champs étant doublés, malgré les scripts d'automatisation développés (v. supra). Au-delà du temps de travail, des compétences spécifiques sont aussi nécessaires pour intégrer ces savoirs.

## Des compétences spécifiques

Avec 21 réponses, soit 57 % des répondants, le besoin de compétences spécifiques est le premier frein identifié par ceux qui ont répondu au questionnaire. Les compétences mentionnées recoupent les catégories identifiées par Dienaba Dia pour les études sur l'islam<sup>139</sup>.

### *Des compétences linguistiques et civilisationnelles*

Sur les 7 personnes qui ont ajouté un commentaire à leur réponse aux questionnaires, 5 ont explicitement mentionné les compétences linguistiques comme besoin et une sixième a évoqué l'expertise sur un domaine aréal. Un minimum de connaissance dans la langue traitée est nécessaire, tant au niveau des acquéreurs que des catalogueurs, même si le niveau n'est pas le même pour cataloguer et pour chercher l'information dans une autre langue.

*De fait, pour avoir développé des fonds sur l'Asie, il faut a minima des chargés de collections capables de commander, de cataloguer en chinois et en japonais. Idem pour le cyrillique. Cela implique un minimum de connaissance du domaine et un minimum de connaissances linguistiques.*<sup>140</sup>

Cette compétence peut constituer un point de fragilité sur certaines langues, dont la pratique est plus rare.

*[...] il y a des langues pour lesquelles il faut que les gens aient un minimum de connaissances : par exemple, on a un acquéreur qui a la maîtrise du chinois*

---

<sup>138</sup> Enquête, SCD

<sup>139</sup> DIA, Dienaba. *Signalement et valorisation des textes (religieux) en arabe : la coopération au service d'une meilleure (re)connaissance de ces fonds*. Villeurbanne : Enssib, 2020.

<sup>140</sup> Enquête, bibliothèque spécialisée

*et qui peut décrypter l'alphabet japonais. S'il devait partir, ce serait compliqué de le remplacer.*<sup>141</sup>

Dans une bibliothèque spécialisée comme la Bulac, les compétences linguistiques déterminent en partie l'organisation du service. Ainsi, les chargés de collection s'occupent de l'ensemble de la chaîne, de la sélection au traitement. De façon plus légère, ces compétences sont aussi prises en compte par la BIS dans la formation de binôme entre responsables de fonds et BIBAS.

Cependant, pour certains établissements et notamment les bibliothèques de recherche, les compétences linguistiques viennent dans un second temps. Ce qui est d'abord recherché, c'est l'expertise disciplinaire : « on recrute plutôt des spécialistes d'un domaine »<sup>142</sup>. Pour certains, cette compétence est même secondaire au regard des alternatives qui existent, que ce soit en faisant appel aux chercheurs dans l'entourage de la bibliothèque ou en trouvant des ressources sur le web : « en étant curieux, on trouve des aides »<sup>143</sup>.

### ***La connaissance du terrain***

En relation avec les compétences linguistiques, une des compétences citées est la connaissance du terrain. Ainsi, la situation géopolitique de certaines régions du monde a un impact sur les périmètres pertinents pour trouver des fournisseurs. Par exemple, un fournisseur chinois ne fournira pas une production tibétaine, un fournisseur indien une production pakistanaise.

Cette connaissance intervient ensuite au niveau de la veille. Cela suppose de connaître vraiment le marché du livre sur lequel on cherche à acquérir, notamment les maisons d'édition à suivre et les organismes qui font la promotion d'auteurs.

Cette connaissance entre aussi en jeu dans les relations avec le fournisseur. Par exemple, certains pays scandinaves n'ont pas de législation sur le prix unique du livre. Celui proposé par le fournisseur peut ainsi être différent de celui affiché sur un autre catalogue et, éventuellement, faire l'objet de discussions.

### ***Des compétences bibliothéconomiques***

Les compétences bibliothéconomiques sont surtout prégnantes sur le catalogage des documents en langue vernaculaire : « Il faut des gens formés au catalogage en double-écriture »<sup>144</sup> et à la translittération. Cette compétence en catalogage peut être un frein important à l'intégration de documents.

*On acquiert dans d'autres langues vernaculaires mais de manière modeste, car il faut après les cataloguer.*<sup>145</sup>

Dans le cas des collections d'excellence, de nouvelles compétences sont attendues des chargés de fonds, en lien avec l'évolution de l'environnement institutionnel. La fin des crédits CADIST et l'orientation de Collex-Persée vers un fonctionnement par appel à projets amènent le travail sur ces fonds vers davantage

---

<sup>141</sup> Enquête, SCD

<sup>142</sup> Enquête, bibliothèque de recherche

<sup>143</sup> Enquête, bibliothèque spécialisée

<sup>144</sup> Enquête, bibliothèque spécialisée

<sup>145</sup> Enquête, bibliothèque spécialisée

de gestion de projet, que ce soit en lien avec les chercheurs ou en collaboration avec d'autres établissements (v. infra).

### *Quel profil ?*

Ces compétences spécifiques interrogent sur le profil des personnes recrutées sur ces postes.

En effet, celles-ci, et en particulier la maîtrise de langues rares, peuvent être difficiles à trouver dans la filière bibliothèque. Ainsi, dans les bibliothèques où ce besoin est important, il est fréquent d'avoir des profils issus plutôt de l'université, avec des responsables ingénieurs de recherche voire maîtres de conférence. À côté des parcours universitaires, avec souvent des doctorats dans les domaines concernés, il peut y avoir des parcours plus atypiques, avec des profils moins adaptés aux concours de la fonction publique et donc plus difficile à intégrer de manière pérenne. Ce besoin de compétences amène à faire appel ponctuellement à des renforts pour cataloguer.

De fait, la totalité des bibliothèques spécialisées font ainsi partie des 23 établissements qui ont moins de 50 % de leur effectif qui relève de la filière bibliothèque.

Établissement	Pourcentage de la filière bibliothèque dans l'effectif total	Catégorie la plus représentée
Bulac	48 %	bibliothèque
BNU	45 %	bibliothèque
EFE0	38 %	ITRF
Bibliothèque du Musée du Quai Branly	18 %	CDI
Bibliothèques du Collège de France	17 %	CDD
GED	13 %	ITRF

**Tableau 3 - part de la filière bibliothèque (source eSGBU)**

Dans des bibliothèques plus généralistes où ce besoin est limité à des segments restreints de la collection, des formations lors de la prise de poste peuvent être organisés. Mais d'autres stratégies peuvent être déployées lorsqu'un fonds est amené à intégrer plusieurs langues sans forcément avoir une taille suffisante pour justifier le recrutement de compétences très pointues. La relation avec les publics, et notamment les enseignants et les chercheurs, est alors cruciale pour assurer la pertinence de la sélection voire vérifier des notices : « la bibliothèque, elle vit, elle est alimentée par leurs suggestions »<sup>146</sup>. Une autre « astuce » consiste à acheter des ouvrages déjà présents dans le Sudoc, ce qui en facilite le signalement.

Les modalités d'entrée dans la filière bibliothèque, comme bibliothécaire ou conservateur, ne permettent pas de valoriser des compétences en langues rares. Ainsi, dans l'arrêté du 5 octobre 2007 modifié par l'arrêté du 17 mars 2017, les seules langues prévues pour l'épreuve de langue du concours de conservateur en

<sup>146</sup> Enquête, SCD



externe sont l'allemand, l'anglais, l'espagnol, l'italien, le russe, le grec ancien et le latin<sup>147</sup>. Le russe disparaît pour la voie interne<sup>148</sup>. Le portugais a été supprimé par l'arrêté du 17 mars 2017. Pour ce qui est du concours de bibliothécaire, l'épreuve facultative de langue de la voie externe, qui pouvait être en allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, portugais ou russe, a été complètement supprimée par l'arrêté du 25 août 2011.

La formation à l'Enssib ne donne pas non plus la possibilité de développer de telles compétences. Le seul module de langue dans le programme de formation, tant pour les bibliothécaires que pour les conservateurs, est l'anglais. S'il existe des formations de langues et de civilisations dans l'environnement universitaire lyonnais, avec lesquelles un partenariat pourrait être envisagé, le rythme particulier de la formation de l'Enssib (rentrée décalée, période de stage) se prête mal au calendrier universitaire.

Au total, si les bibliothèques françaises sont amenées, en fonction des besoins des chercheurs, à intégrer de la documentation publiée à l'étranger, en langue étrangère, ces acquisitions impliquent un travail et des circuits particuliers. Ces freins sont d'autant plus importants que l'on s'éloigne des grands centres de production du savoir, l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord, et que l'on acquiert en langues rares.

---

<sup>147</sup> Article 1 de l'Arrêté du 5 octobre 2007 fixant les modalités d'organisation du concours externe et du concours interne de recrutement des conservateurs stagiaires, élèves de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

<sup>148</sup> Article 2 de l'Arrêté du 5 octobre 2007 fixant les modalités d'organisation du concours externe et du concours interne de recrutement des conservateurs stagiaires, élèves de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques



## **PARTIE 3 : DES PERSPECTIVES POUR UNE APPROCHE PLUS GLOBALE**

---

La moitié des répondants de l'enquête (18 sur 35 concernés) indiquent qu'ils intègrent des « savoirs étrangers » par souci de pluralisme. Au regard des obstacles identifiés précédemment, la recherche de ce pluralisme, ouvert sur la recherche mondiale, est difficilement accessible par l'intégration d'une documentation imprimée étrangère dans chaque établissement. Cette limite invite à envisager cette recherche de pluralisme autrement, à la fois en considérant la situation plus globalement, dans une logique de réseau, et en prenant en compte les alternatives offertes par le numérique et la traduction.

### **LES RESEAUX**

Les liens entre bibliothèques sont nombreux et de différentes natures, en France comme au-delà des frontières. Ces réseaux sont d'abord des opportunités d'échanges et offrent des ressources pour les acquéreurs. Mais ils constituent aussi un environnement plus vaste dans lequel les chercheurs et les documents circulent.

#### **Les associations professionnelles spécialisées**

##### *Les structures nationales*

Des associations thématiques permettent aux bibliothécaires responsables de fonds spécialisés d'échanger et de travailler ensemble sur des problématiques partagées. Par exemple, le réseau DocAsie, déjà évoqué, réunit les responsables de fonds spécialisés sur l'Asie et organise une réunion annuelle qui leur permet de présenter et de discuter des projets menés. Le développement de tels réseaux fait partie des recommandations du rapport Athéna sur les études aréales (v. supra).

En parallèle, des équivalents existent du côté de la recherche, avec les quatre GIS d'études aréales : Études africaines en France, Études asiatiques, Institut des Amériques, Moyen-Orient-Mondes musulmans (MOMM). Ces GIS abordent également des problématiques documentaires. Par exemple, le GIS MOMM a engagé un travail de cartographie des fonds documentaires sur le Maghreb.

##### *Les associations internationales*

Ces liens se créent aussi à un niveau international entre des établissements qui ont des problématiques partagées d'intégration de la documentation étrangère. Pour des bibliothèques ou des fonds spécialisés, il peut être plus simple de trouver des homologues confrontés aux mêmes questions au-delà des frontières nationales, en particulier au niveau européen.

MELCom International (*Middle-East Libraries Committee*) est ainsi l'association européenne des bibliothécaires sur le Moyen-Orient. Un congrès annuel permet aux bibliothécaires de présenter les projets sur lesquels ils travaillent ; par exemple, les communications du dernier congrès portaient souvent sur la science ouverte. Au-delà des partages d'expérience, les acquéreurs peuvent y trouver des

ressources. Une liste de fournisseurs est publiée sur leur site. Sur les questions de catalogage, la liste de diffusion AuteursArabes a été créée en 2003, à la suite d'une table ronde sur les notices d'autorité des auteurs arabes, et est hébergée en France par le CINES. D'après le bilan de 2012<sup>149</sup> dressé par Annick Bernard, les discussions abordent des sujets variés, tels que le choix des vedettes, la translittération ou encore les logiciels de gestion. En 2012, la liste comptait des abonnés de 23 pays différents, non seulement en Europe, mais aussi en Afrique ou en Amérique.

L'EASL (*European Association of Sinological Librarians*) est créée en 1981 et offre un espace de discussion aux bibliothécaires européens qui partagent des problématiques similaires sur la gestion de fonds d'études chinoises. Auparavant, il s'agissait plutôt du catalogage. Désormais, les échanges portent davantage sur la numérisation et les choix de SIGB.

## Le réseau national des bibliothèques de l'ESR

### *Une logique de complémentarité*

Les bibliothèques s'inscrivent dans un réseau qui invite à insérer les politiques documentaires des établissements dans un paysage national. Ainsi, les acquisitions d'un établissement, dont le périmètre peut sembler étroit pris isolément, sont à considérer dans un cadre plus global. Deux outils permettent à ce réseau d'exister : le catalogue Sudoc et le système de prêt entre bibliothèques (PEB).

*Les bibliothèques sont un réseau. On est dans le Sudoc, on fait du prêt entre bibliothèques.*<sup>150</sup>

Pour des établissements généralistes et de petite taille, le PEB est une alternative à l'acquisition qui permet aux étudiants et aux chercheurs d'avoir accès à la documentation dont ils ont besoin lorsqu'elle est trop pointue, notamment en langue étrangère, pour rejoindre les collections.

Pour les établissements de recherche et les établissements spécialisés, cela se traduit plutôt par une recherche de complémentarité, qui permet d'avoir une meilleure couverture au niveau du réseau. Les bibliothèques spécialisées qui sont sur un même domaine sont ainsi positionnées sur des segments différents, que ce soit en matière de thématiques, de disciplines ou de bornes chronologiques, malgré d'éventuelles zones de recoupement.

Cette complémentarité ne passe pas nécessairement par une coordination formalisée, mais le plus souvent par des échanges informels entre collègues, par la fréquentation du Sudoc et la lecture des chartes documentaires, publiées en ligne dans la plupart des cas. Il peut néanmoins y en avoir. Par exemple, la Nordique et la Bulac organisent conjointement des réunions avec les professeurs d'estonien et de lituanien de l'Inalco pour discuter des acquisitions sur ces domaines.

Cette logique de réseau peut occasionnellement dépasser les frontières, avec des prêts entre bibliothèques à un niveau international.

---

<sup>149</sup> Aucun bilan plus récent n'a été trouvé

<sup>150</sup> Enquête, bibliothèque spécialisée

### *Des partenariats par projet*

Ces collaborations sont davantage cadrées dans les projets qui réunissent plusieurs bibliothèques. Ce fonctionnement par projet tend également à impliquer des chercheurs.

Ces projets peuvent porter sur des dispositifs de valorisation autour des collections. Par exemple, la Nordique, la BNU et la bibliothèque Tove Jansson de l'université de Caen travaillent ensemble sur une plateforme d'études nordiques à destination des étudiants, dès le master, et des chercheurs.

Les partenariats peuvent aussi concerner des acquisitions en ressources électroniques. Le SCD d'Aix-Marseille et La Contemporaine ont, par exemple, fait l'acquisition d'une base sur le colonialisme (*European colonialism in the early twentieth century*) en collaboration. Le Collège de France, quant à lui, s'est associé à la bibliothèque de l'université d'Oxford pour l'achat de bases dans le domaine des études chinoises.

CollEx-Persée est l'espace privilégié pour la mise en place de tels projets en partenariat. Les appels à projets 2018 et 2019 représentent ainsi 59 projets et 3 586 555 €<sup>151</sup>. Davantage que la mission de coordination des bibliothèques délégataires ou associées, c'est par le biais des projets que les collaborations fonctionnent le mieux au sein de CollEx-Persée et c'est cet axe qui devrait être renforcé dans le prochain cycle 2023-2027.

### *Les avancées de la cartographie des fonds*

CollEx-Persée porte aussi le projet de la cartographie d'excellence. Inscrite dans la feuille de route du GIS, cette cartographie doit faciliter le repérage de « gisements documentaires », tant pour les chercheurs que pour les bibliothèques. Cet outil, en complément des catalogues existants (Sudoc, Calames, CCFr), devrait permettre aux bibliothèques de se positionner dans le paysage national et de travailler en complémentarité, voire en coopération.

Les travaux de 2020 ont abouti au choix d'un dispositif articulant trois niveaux : l'établissement, le fonds et le sous-fonds<sup>152</sup>. Depuis 2021, cette cartographie est en test, ce qui doit aboutir à un prototype. La prochaine étape consiste ensuite à la déployer plus largement auprès des établissements labellisés.

À plus long terme, la perspective d'une cartographie à un niveau européen voire mondial a été évoquée dans un entretien, mais qualifiée « d'utopique »<sup>153</sup> au regard des différences de cultures et de pratiques qui peuvent exister entre les établissements de pays différents.

---

<sup>151</sup> COLLEX-PERSEE. *Rapport d'activité 2020* [en ligne]. Strasbourg : CollEx-Persée, 2021. Disponible sur : <https://www.collexpersee.eu/rapport-dactivite-2020/> (consulté le 24/02/2022)

<sup>152</sup> Ibid.

<sup>153</sup> Enquête, SCD

## LES RESSOURCES ELECTRONIQUES ET L'ACCES OUVERT

Si les parties précédentes abordent l'acquisition de monographies et de périodiques imprimés, ces supports ont été « bousculés » par la place croissante du numérique dans la diffusion des savoirs, y compris en sciences humaines et sociales.

*Dans les sciences humaines cependant, le livre – et peut-être désormais plutôt le texte – de recherche subit une évolution spécifique par rapport au reste du marché, du fait de la part grandissante du numérique et de la diffusion en open access.<sup>154</sup>*

### Le développement des ressources électroniques

L'offre payante de ressources électroniques recouvre une multiplicité de formats et de modalités d'accès : bases de données, périodiques ou ebooks, par abonnement ou par achat au titre-à-titre.

#### *Une part prépondérante du budget documentaire*

Les ressources électroniques se sont imposées comme un poste de dépenses incontournable dans les budgets documentaires. Plus de la moitié des dépenses documentaires leur est désormais consacrée. Sur l'échantillon retenu dans l'eSGBU, une fois le CNRS retranché (ses acquisitions étant exclusivement numériques et s'élevant à 4 millions d'euros), le total des acquisitions numériques représente 59 % de la somme des budgets documentaires, toute discipline confondue.

Type d'établissement	Somme des dépenses documentaires	Somme des acquisitions numériques	Part des acquisitions numériques sur les dépenses documentaires
Autre A	159 171 €	0 €	0 %
BIU Ile de France	6 839 430 €	1 583 542 €	23 %
École d'ingénieurs	1 833 752 €	1 610 784 €	88 %
École française	524 851 €	66 356 €	13 %
Grand établissement ou assimilé	8 950 132 €	4 496 849 €	50 %
SCD ou assimilé	71 761 522 €	45 213 788 €	63 %
SICD de service	2 616 375 €	1 888 884 €	72 %
<b>Total général</b>	<b>92 685 233 €</b>	<b>54 860 204 €</b>	<b>59 %</b>

**Tableau 4 - part des acquisitions numériques (source eSGBU 2020)**

Les ressources électroniques pour l'acquisition de documentation étrangère peuvent être envisagées par les bibliothèques pour deux raisons opposées. Dans les établissements où ces acquisitions sont limitées aux suggestions des chercheurs, la ressource électronique peut représenter moins de contraintes matérielles (« l'ebook permet de ne pas avoir de problématiques de stockage »<sup>155</sup>). À l'inverse, dans des établissements plus volontaristes sur cette question, la ressource électronique peut être choisie pour correspondre aux pratiques documentaires des chercheurs, la documentation étrangère étant principalement de niveau recherche (v. supra).

<sup>154</sup> MADELAIN, Anne. « Traduction et internationalisation de la recherche ». In : ANHEIM, Etienne et Livia FORAISON. *L'édition en sciences humaines et sociales*. Paris : éditions de l'EHESS, 2020.

<sup>155</sup> Enquête, SCD

*Cette documentation, nous tentons de la fournir prioritairement sous format électronique lorsqu'elle existe. [...] Les enseignants et les enseignants-chercheurs sont peu présents dans nos établissements documentaires ou viennent très ponctuellement ; c'est une première chose. Ensuite, l'activité du chercheur est souvent nomade. Ne proposer que les versions imprimées, ce n'est pas en phase avec leurs usages.*<sup>156</sup>

Dans les faits, la part des éditeurs étrangers dans les acquisitions numériques est considérable. Selon l'enquête sur les ressources électroniques de 2015<sup>157</sup>, menée par Couperin, les éditeurs étrangers représentent 78 % du nombre de ressources acquises par les bibliothèques sondées et 82 % du coût toute charge comprise (TTC), tout type de ressources confondues. Ces pourcentages montent respectivement à 83 % et 88 % pour les périodiques seuls.

Mais cette part importante s'explique notamment par la place des éditeurs globaux sur le marché des ressources électroniques. De ce fait, ces chiffres sont à considérer avec prudence : la part des éditeurs étrangers n'implique pas nécessairement une diversité géographique des savoirs acquis par ce biais. En outre, une part de ces ressources sont proposées par des agrégateurs, dont la provenance a assez peu d'importance pour notre questionnement.

*L'offre qu'on acquiert – car en France il y a beaucoup plus de publications libres – est massivement étrangère. [...] Mais ça n'a pas de sens parce que la documentation électronique, ce sont parfois des ressources mises en ligne pour une meilleure exploitation. Je pense à des bases en latin. Parfois, c'est des éditeurs étrangers qui ont mis au point ces bases de données, ces modules de recherche, mais qu'ils soient belges, allemands, italiens, on s'en moque un peu.*<sup>158</sup>

### ***L'émergence de nouvelles offres***

Ainsi, les bibliothèques spécialisées sur des régions « périphériques » (dans l'économie du savoir) font plutôt le constat d'une offre limitée.

*Cette politique documentaire de promotion des ressources vernaculaires, on essaye aussi de l'appliquer aux ressources électroniques autant que possible, avec un problème de décalage entre l'offre et les besoins.*<sup>159</sup>

Néanmoins, cette situation évolue avec l'émergence depuis moins de dix ans d'offres de ressources électroniques issues de régions qui en étaient jusque-là dépourvues. Par exemple, la base de données e-Marefa, créée en 2012<sup>160</sup> et basée en Jordanie, propose des périodiques, des articles et des ebooks d'organisations de 19 pays arabes ; elle fait désormais partie du catalogue de ressources électroniques de la Bulac. Sur l'Europe de l'Est, la *Central and Eastern European Online Library*

---

<sup>156</sup> Enquête, SCD

<sup>157</sup> Une synthèse plus récente de l'enquête sur les ressources électroniques n'a pas été trouvée.

<sup>158</sup> Enquête, bibliothèque de recherche

<sup>159</sup> Enquête, bibliothèque spécialisée

<sup>160</sup> ALKISWANY, Hanan. « Les Arabes heureux de la création d'une base de données sur la recherche ». In : SciDev.net [en ligne]. 28 février 2012. Disponible sur : <https://www.scidev.net/afrique-sub-saharienne/news/les-arabes-heureux-de-la-cr-ation-d-une-base-de-donn-es-sur-la-recherche/> (consulté le 24/02/2022)

(CEEOL) propose depuis 2016 une collection d'ebooks ; l'acquisition de cette base fait partie des nouveautés de 2020 signalées par la BNU<sup>161</sup>.

### *Des difficultés d'intégration spécifiques*

À côté de la faiblesse de l'offre éditoriale en ressources électroniques en dehors de l'Europe et de l'Amérique du Nord, d'autres difficultés se présentent pour les intégrer. Certaines sont similaires à la documentation imprimée : tout comme il peut être difficile de trouver un fournisseur sur un marché très différent du marché français, il peut être difficile de négocier des licences. Le consentement à payer d'une bibliothèque française dépend du public potentiel de la ressource, qui peut être très modeste comparé au marché local d'un fournisseur chinois par exemple, surtout pour de la documentation étrangère.

Une difficulté plus spécifique consiste à signaler correctement ces ressources une fois qu'elles sont obtenues. Le signalement de ressources électroniques passe par des outils de découverte. L'objectif pour une bibliothèque est de faire remonter dans cet outil la totalité de ses ressources, si possible au niveau de l'article. Cela peut être compliqué à plusieurs niveaux.

Tout d'abord, l'outil de recherche fonctionne en interrogeant un index central, qui rassemble les métadonnées des ressources, dont l'obtention est négociée entre les éditeurs et le fournisseur de l'outil. Pour une bibliothèque qui souhaite intégrer des ressources électroniques d'éditeurs qui sont peu présents en Europe et en Amérique du Nord, cela implique de trouver un fournisseur qui accepte de les intégrer à son index, ce qui représente du travail et des coûts supplémentaires.

Ensuite, cela suppose que le fournisseur de la ressource propose des formats et des métadonnées qui permettent l'intégration dans un outil de découverte, ainsi que des modalités d'accès qui répondent aux standards des bibliothèques françaises. Par exemple, des revues qui n'ont pas d'accès collectif et fonctionnent avec un mot de passe sont difficiles à gérer dans une bibliothèque.

En somme, si les ressources électroniques se développent et permettent de contourner certaines contraintes qui s'appliquent à la documentation étrangère imprimée (stockage physique, délais d'acheminement, catalogage manuel), cet accès à des « savoirs étrangers » se trouve freiné par des difficultés similaires (repérer la ressource, trouver un accord avec le fournisseur) et une problématique plus spécifique de signalement.

### **L'accès ouvert, une opportunité ?**

Une part des ressources électroniques est disponible sur le web sans acquisition : ce sont les ressources diffusées en accès ouvert, ou *Open Access*, que ce soit dans des archives ouvertes (voie verte) ou dans des revues qui font le plus souvent payer des frais de publication (voie dorée). La publication en accès ouvert est fortement encouragée par les politiques françaises et européennes ; c'est d'ailleurs le premier axe du plan national pour la science ouverte, publié par le MESRI en juillet 2021.

Les bibliothèques ont souvent sur cette question un rôle d'accompagnement, par le biais des services aux chercheurs qui se développent. Mais l'*Open Access*

---

<sup>161</sup> BNU. « Europe médiane ». In : bnu.fr [en ligne]. Disponible sur : <https://www.bnu.fr/fr/services/nos-collections/europe-mediane> (consulté le 15/02/2022)



gagne aussi à être pris en compte dans la politique documentaire de l'établissement et peut alors constituer une voie d'intégration des « savoirs étrangers ».

### *Une intégration variable des ressources en accès ouvert*

Néanmoins, la prise en compte des ressources en accès ouvert est assez éloignée du travail habituel d'un acquéreur. Il n'y a d'ailleurs pas d'acquisition à proprement parler, la ressource étant déjà disponible en ligne. Le positionnement sur ce sujet est disparate et dépend de chaque bibliothèque. Ainsi, certaines n'ont pas encore de position arrêtée.

*Le problème qui se pose, c'est comment on signale ça ? Est-ce qu'on est censé le faire puisqu'en tant qu'acquéreur on n'a rien à faire ?*<sup>162</sup>

À l'inverse, d'autres bibliothèques sont très impliquées sur le sujet. La veille sur les ressources en accès ouvert est ainsi intégrée au travail de l'acquéreur, qui repère et signale les ressources, y compris étrangères, susceptibles d'intéresser sa communauté. Ce signalement se fait de différentes façons. Il peut notamment alimenter les contenus produits par la bibliothèque, comme des bibliographies, des sélections thématiques ou d'autres actions de valorisation.

*Les responsables scientifiques de collections sont fortement incités à regarder du côté de la science ouverte et de la science ouverte au niveau international. [...] Dans nos bibliographies, dans les actions qu'on va avoir de production d'information autour de la documentation, on va intégrer des ressources qui sont issues de la science ouverte.*<sup>163</sup>

De manière plus poussée, le signalement peut aussi se faire par le biais d'un outil de découverte. La ressource en accès ouvert est alors traitée comme toute autre ressource électronique. C'est notamment ce qui est fait au Collège de France, qui fait remonter les ressources ouvertes identifiées par les acquéreurs dans son outil Omnia. Néanmoins, ce signalement est possible car l'outil est développé par l'établissement et ne dépend pas d'un prestataire.

### *La promesse d'un partage plus équitable des savoirs*

L'*Open Access* peut-il alors représenter une voie plus simple et moins coûteuse pour intégrer des « savoirs étrangers » ? Déjà en ligne et accessibles gratuitement, ces ressources pourraient permettre une ouverture vers des savoirs produits partout dans le monde, notamment en dehors des grands centres de production comme l'Amérique du Nord et l'Europe. L'idée d'une meilleure circulation des savoirs, notamment entre le Nord et le Sud, est au cœur du mouvement de l'*Open Access* à ses débuts, comme l'exprime le texte de l'Initiative de Budapest pour l'Accès Ouvert en 2002.

*Supprimer les obstacles restreignant l'accès à cette littérature va accélérer la recherche, enrichir l'enseignement, partager le savoir des riches avec les pauvres et le savoir des pauvres avec les riches, rendre à cette littérature son*

---

<sup>162</sup> Enquête, bibliothèque de recherche

<sup>163</sup> Enquête, SCD



*potentiel d'utilité et jeter les fondements de l'unification de l'humanité à travers un dialogue intellectuel et une quête du savoir communs.*<sup>164</sup>

L'un des signataires de ce texte, Leslie Chan, explique ainsi son engagement dans ce mouvement par son expérience de doctorant d'anthropobiologie à la fin des années 1980. Il a constaté que des travaux utiles à ses recherches provenaient des pays du Sud et ne faisaient pas partie des acquisitions de la bibliothèque universitaire de Toronto, à la fois pour des raisons de budget, les *big deals* en mobilisant une large part, et de « perception intellectuelle négative »<sup>165</sup>, tenant aux standards de qualité d'une revue définis dans les pays du Nord. Le partage des publications scientifiques sur le web semblait alors être une solution à ce problème.

Aujourd'hui, plusieurs pays, et notamment des pays du Sud, ont une part de publications en *Open Access*. C'est notamment le cas de l'Inde, dont le gouvernement a lancé la *National Digital Library of India*, qui propose différentes ressources en accès ouvert.

### ***Le risque d'ouvrir un fossé entre le Nord et le Sud***

Pour autant, l'accès ouvert ne constitue pas la panacée. En fonction des pays, les ressources en accès ouvert sont soit limitées soit mal identifiées.

*Il y a beaucoup de choses du côté des pays anglo-saxons et américains depuis longtemps. Il y a des choses aussi, pas mal, chez nos amis européens, il y a des ressources en espagnol. C'est vrai que pour ce qui est des pays asiatiques et de l'Europe de l'Est, j'ai un peu du mal... Mon sentiment, c'est qu'il n'y a pas grand-chose, mais je peux me tromper.*<sup>166</sup>

Cette intuition est en partie vérifiée par une étude d'Hélène Prost et Joachim Schöpfel<sup>167</sup>. Après avoir défini 101 pays<sup>167</sup> comme appartenant au Sud selon les données de l'organisation mondiale du commerce (OMC), ils constatent que 24 % des archives ouvertes (voie verte) référencées sur OpenDOAR et 39 % des revues (voie dorée pour la plupart) recensées par le DOAJ sont du Sud. Ces chiffres recouvrent des disparités importantes entre pays, certains comme le Brésil ou l'Indonésie étant beaucoup plus représentés, mais aussi une diversité de modèles. Par exemple, l'Inde mène des politiques institutionnelles, tandis que l'Égypte s'inscrit plutôt dans le modèle des APC. La moitié des pays du Sud ne contribuent que faiblement à l'*Open Access*.

Plusieurs facteurs expliquent cette situation. Tout d'abord, l'*Open Access* a un coût, non seulement pour la voie dorée qui crée un principe de « *pay to say* », mais aussi pour la mise en place d'archives ou d'entrepôt. Il y a notamment une barrière technologique, avec un besoin en infrastructure mais aussi en habileté numérique (*digital literacy*). À cela, s'ajoute une barrière linguistique, avec l'anglais qui s'impose comme *Lingua Franca*.

---

<sup>164</sup> « Initiative de Budapest pour l'accès ouvert » [en ligne]. Disponible sur : <https://www.ouvrirlascience.fr/initiative-de-budapest-pour-lacces-ouvert/> (consulté le 24/02/2022)

<sup>165</sup> CHAN, Leslie. « Asymmetry and inequality as a challenge for Open Access – an interview ». In : SCHÖPFEL, Joachim et Ulrich HERB. *Open Divide*. Sacramento, CA : Litwin Books, 2018.

<sup>166</sup> Enquête, SCD

<sup>167</sup> PROST, Hélène et Joachim SCHÖPFEL. « The contribution of the Global South to Open Access ». In : SCHÖPFEL, Joachim et Ulrich HERB. *Open Divide*. Sacramento, CA : Litwin Books, 2018.

L'accès ouvert tendrait à « ouvrir » davantage le fossé entre le Nord et le Sud, plutôt qu'à le combler. Florence Piron y voit même un outil néocolonial, qui, en donnant davantage de visibilité à la science produite au Nord, marginaliserait les épistémologies locales. Paradoxalement, par la diffusion facilitée d'un modèle de publication scientifique, souvent en langue anglaise, l'*Open Access* pourrait présenter un risque pour la diversité épistémologique.

## LA TRADUCTION : UNE ALTERNATIVE ?

Les freins et les compétences identifiés dans les parties précédentes concernent une documentation en langue étrangère, publiée en dehors des grands centres de production académique. La traduction, en s'inscrivant dans des circuits de diffusion plus proches, permettrait alors de contourner ces difficultés tout en intégrant des savoirs étrangers et en évitant l'écueil d'une homogénéisation de la recherche par son internationalisation.

*La traduction pourrait-elle remédier à cette maladie contemporaine qui réduit la langue à un outil de communication au lieu d'y voir une manière de concevoir le monde ?*<sup>168</sup>

### La place des traductions en bibliothèques

#### *Une documentation peu visible*

Les traductions ont peu de visibilité au sein des collections des bibliothèques généralistes, justement parce qu'elle s'intègre dans des marchés classiques de monographies françaises ou anglo-saxonnes. Ces documents seraient alors acquis au même titre que les publications issues de la recherche française, sans distinction (« Ce n'est pas un critère de discrimination pour la valeur des savoirs »<sup>169</sup>). Cela n'exclut pas pour autant l'éventualité d'un biais.

*Après, on connaît peut-être mieux les auteurs académiques français. [...] Dans la communauté scientifique française, les gens se connaissent. Du coup, il y a une part un peu plus faible d'auteurs étrangers sur un même sujet. Mais ce n'est pas une question de nationalité. C'est une question de reconnaissance de la valeur scientifique par les pairs.*<sup>170</sup>

Les bibliothèques qui ont un discours sur la traduction sont celles qui acquièrent des documents en langues originales et qui peuvent s'interroger sur la pertinence d'avoir deux versions de la même œuvre. Souvent, la traduction, particulièrement en français, est acquise parce qu'elle permet « une meilleure diffusion des œuvres »<sup>171</sup> et qu'elle est un indicateur de la réception d'un texte.

---

<sup>168</sup> HUMPHREYS, Franziska et Anne MADELAIN. « Internationalisation de la recherche, prescriptions linguistiques et enjeux de la traduction ». In : *Ecrire l'histoire* [en ligne]. N°19, 2019. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/elh/1848> (consulté le 24/02/2022)

<sup>169</sup> Enquête, SCD

<sup>170</sup> Enquête, SCD

<sup>171</sup> Enquête, bibliothèque spécialisée

*Pour les productions universitaires, on achète la traduction si elle existe en français ou en anglais pour des questions de circulation des savoirs.*<sup>172</sup>

### *Une étape déterminante pour les textes*

La vision portée sur cette partie de la production éditoriale étant limitée, l'analyse des corpus, et notamment des deux premiers qui ont un sous-corpus de traductions, permet de jauger plus facilement la place des œuvres traduites. Pour rappel, l'échantillon retenu de l'eSGBU est composé de 105 structures documentaires, ce qui donne un point de repère même si le Sudoc indique l'emplacement au niveau de la bibliothèque et non de la structure.

Le corpus des *subalterns studies* en langue originale est composé des 12 volumes de la collection, d'une compilation des dix premiers volumes et d'une anthologie, pour un total de 21 notices. Chaque volume est présent dans un à sept établissements, la fourchette basse correspondant aux derniers volumes publiés après 2000. Avec plus de cinq titres en leur possession, cinq établissements se démarquent : la Bulac, le GED, la BU Lettres-Sciences Humaine d'Aix-Marseille, la BU de Paris 8 et le Centre d'Histoire d'Asie Contemporaine de Paris 1. L'anthologie se distingue par une présence dans 14 établissements.

Ce nombre monte beaucoup plus lorsque l'on considère les traductions en français. S'il n'y a pas de traduction de la collection complète, deux anthologies sont parues en français. La première, publiée en 1999 sous la direction de Mamadou Diouf aux éditions Karthala, est présente dans 53 établissements. La seconde, publiée aux éditions de l'Asymétrie, se retrouve plus modestement dans 16 établissements.

D'autres traductions d'auteurs associés aux *Subalterns Studies* sont des « succès de bibliothèques ». Il y a 106 exemplaires de *Provincialiser l'Europe* de Dipesh Chakrabarty dans le réseau et 100 de *Les subalternes peuvent-elles parler ?* de Gayatri Chakravorty Spivak ; tous deux ont été publiés en 2009 puis réédités en 2020 aux éditions d'Amsterdam. Pour comparaison, la version originale du premier ouvrage se retrouve dans 34 établissements, principalement dans son édition de 2000 et celle de 2008. Le second se trouve seulement en 3 exemplaires, dans une édition de 2010, le texte original étant d'abord un article publié en 1985.

Ce constat d'une hausse des exemplaires présents en bibliothèque après traduction se retrouve sur le deuxième corpus de l'historien E. P. Thompson. Ainsi, *Customs in common* représente 36 exemplaires dans le réseau et sa traduction 62. *Temps, discipline du travail et capitalisme industriel*, présent en traduction dans 49 établissements, n'a pas été intégré en langue originale. *The making of the English working class*, quant à lui, est largement présent, avec 106 exemplaires en langue originale (avec des éditions de 1965 à 2013) et 183 en traduction française (avec deux éditions, en 1988 et en 2012). Une fois traduit, la présence de cet auteur dans 161 bibliothèques différentes excède légèrement celle du corpus précédent (146 bibliothèques).

Le troisième corpus, quant à lui, entièrement en anglais et portant sur l'histoire de l'Europe de l'Est, n'est que très peu présent. Le titre le plus représenté, *Nationalizing empires*, se retrouve dans 8 bibliothèques. En tout, ce corpus n'est présent que dans 12 bibliothèques.

---

<sup>172</sup> Enquête, bibliothèque spécialisée

Malgré des succès différents et de nombreux facteurs d'explication (intérêt du sujet, réputation de l'éditeur, etc.), la traduction est dans tous les cas une étape déterminante qui assure une présence plus importante de l'œuvre dans les bibliothèques.

## Une offre éditoriale limitée

### *Peu de traductions en SHS*

D'après le rapport statistique annuel publié par le syndicat national de l'édition (SNE) sur la base des chiffres du dépôt légal, les ouvrages traduits vers le français représentent entre 15 % et 17 % du total des titres reçus et signalés par la BnF, tout type d'ouvrage confondu. En 2020, dans une année où le travail de la BnF a été perturbé par la crise sanitaire, les traductions représentent environ 8 000 documents, soit 15,9 % du total ; en 2019, ils étaient 13 000, soit 16,4 %. Ces statistiques comprennent les romans, les bandes dessinées et les livres pour la jeunesse, qui à eux trois représentent près de 65 % des titres traduits. Une analyse plus fine à partir des chiffres de la BnF, qui exclut ce qui relève de la littérature et des STM (sciences, technologies et médecine), donne moins de 3 000 ouvrages traduits d'une langue étrangère en 2020. Si la part des traductions dans la production éditoriale est modeste, cela tient à des raisons à la fois économiques et culturelles.

### Des obstacles économiques

En effet, publier une traduction est plus coûteux qu'un livre en français. En plus de l'achat des droits et de la prestation de traduction qui enchérissent le coût du livre, cela représente un travail supplémentaire, notamment de veille et de négociation, alors que les perspectives de ventes sont plus limitées<sup>173</sup>. Ce surcoût dépend de plusieurs facteurs, parmi lesquels la rareté de la langue à traduire, le degré de spécialisation et le domaine.

Si le coût de la traduction peut être dissuasif, il existe en France des dispositifs d'aide. Le Centre national du livre (CNL), en particulier, soutient la traduction par le biais d'aides aux éditeurs (éditeurs publics exclus) et de bourses pour les traducteurs. L'objectif affiché est de « proposer au public français des œuvres du monde entier, représentatives de la diversité littéraire et scientifique, dans une traduction de qualité »<sup>174</sup>. Cette source de financement passe principalement par les aides aux éditeurs, les bourses de traduction ne représentant qu'entre un et cinq ouvrages par an en dehors de la littérature. En 2020, dans les domaines de l'art, de l'histoire, sciences de l'homme et des sociétés et de la philosophie, 74 ouvrages traduits ont bénéficié d'une aide pour un montant total de 418 937 €.

---

<sup>173</sup> SAPIRO, Gisèle [dir.]. *Traduire la littérature et les sciences humaines*. Paris : Ministère de la Culture – DEPS, 2012

<sup>174</sup> CNL. « Aide aux éditeurs pour la traduction d'ouvrages en langue française ». In : [centrenationaldulivre.fr](https://centrenationaldulivre.fr/aides-financement/subvention-aux-editeurs-pour-la-traduction-d-ouvrages-en-langue-francaise) [en ligne]. Disponible sur : <https://centrenationaldulivre.fr/aides-financement/subvention-aux-editeurs-pour-la-traduction-d-ouvrages-en-langue-francaise> (consulté le 24/02/2022)

	2018		2019		2020	
	Nombre d'ouvrages	Montant total	Nombre d'ouvrages	Montant total	Nombre d'ouvrages	Montant total
Arts	4	20 459 €	11	51 578 €	8	41 468 €
Histoire, sciences de l'homme et de la société	39	241 512 €	43	247 531 €	48	281 372 €
Philosophie	20	114 721 €	24	77 849 €	18	96 097 €
<b>Total</b>	<b>63</b>	<b>376 692 €</b>	<b>78</b>	<b>376 958 €</b>	<b>74</b>	<b>418 937 €</b>

Tableau 5- aides du CNL aux éditeurs pour la traduction (source CNL)

## Des obstacles culturels

En parallèle de ces obstacles d'ordre économique, le faible nombre de traductions en SHS a aussi une dimension culturelle.

La langue peut constituer un obstacle avant même tout travail sur le texte puisqu'elle intervient au niveau de la prise de décision, pour prendre connaissance du texte, et de la négociation entre les éditeurs. Les différences culturelles peuvent aussi tenir au format et aux habitudes de lectures.

*Par exemple, alors qu'en France on tend à composer de courts récits et d'épais ouvrages de sciences sociales, dans la tradition anglo-américaine, la fiction française fait pâle figure à côté des bons gros romans de 600-700 pages, mais il est rare qu'on traduise un essai scientifique de plus de 300-400 pages, de crainte qu'il ne se vende pas [...]*<sup>175</sup>

À côté de ces questions de forme, le fond peut aussi poser problème. Les SHS font ainsi partie des domaines difficiles à traduire en raison de « l'appareil conceptuel » attaché au texte. Les façons de catégoriser et de décrire le monde ne se recoupent pas ; dans ces interstices, nichent des « intraduisibles », mis en évidence par les travaux de Barbara Cassin et Emily Apter. Au problème linguistique, s'ajoute donc un problème conceptuel. Deux visions de la traduction peuvent alors s'opposer : celle qui privilégie la fidélité au texte d'origine et celle qui lui préfère la fluidité du texte d'arrivée.

Enfin, « la position de la culture dont provient l'auteur dans les rapports de force internationaux »<sup>176</sup> joue un rôle. Cette position détermine l'intérêt pour un sujet. Par exemple, un livre sur la politique états-unienne aura plus de chance d'être traduit en France qu'un livre sur la politique française aux États-Unis.

Cette position détermine aussi l'ouverture de l'édition à des ouvrages étrangers. La France ferait partie des pays qui ne ressentent pas le besoin de traduire des ouvrages étrangers en SHS. L'historien britannique Perry Anderson critique ainsi le « provincialisme intellectuel » et « l'asymétrie de la culture française »<sup>177</sup>,

<sup>175</sup> SAPIRO, Gisèle [dir.]. *Traduire la littérature et les sciences humaines*. Paris : Ministère de la Culture – DEPS, 2012

<sup>176</sup> Ibid.

<sup>177</sup> ANDERSON, Perry. *La pensée tiède*. Paris : Le Seuil, 2005.

qui d'un côté traiterait d'objets théoriques généraux et, de l'autre, s'appuierait sur des données empiriques et des références intellectuelles nationales.

*La centralité passée du français dans ce domaine [les SHS] semble encore influencer sur le sentiment qu'il n'est pas nécessaire de traduire pour faire avancer la recherche ou le débat public.<sup>178</sup>*

### Les stratégies des éditeurs

Ces obstacles conduisent les éditeurs à adopter des stratégies de publications différentes selon le type de maison d'édition.

Selon Sylvie Bosser, les maisons d'édition savante vont sélectionner d'une part des ouvrages dans une logique de canon académique, déjà – ou susceptibles de devenir – une référence qui sera prescrite par les enseignants et les médias, et d'autre part des ouvrages qui marquent une avancée scientifique tout en restant semi-grand public. Les maisons d'édition vont plutôt choisir des ouvrages grand public écrits par des universitaires reconnus, et rejoindre les éditeurs savants sur des sujets de niche comme les *gender studies*. La couverture linguistique de ces éditeurs se concentre surtout sur l'anglais, ou d'autres langues européennes comme l'allemand pour les éditeurs savants.

Un point commun entre ces deux types d'éditeurs consiste à capitaliser sur des auteurs reconnus internationalement. Un autre tient à la place que jouent les universitaires dans le processus de sélection, en particulier dans les maisons d'édition savantes où ils sont souvent directeurs de collection. De ce fait, le choix des ouvrages tend à privilégier des auteurs qui travaillent avec ces universitaires ou sont leur objet d'étude.

*Une bonne part des traductions ne peuvent être comprises que si on les resitue dans le réseau complexe d'échanges internationaux entre détenteurs de positions académiques dominantes.<sup>179</sup>*

En parallèle, des éditeurs indépendants et des éditeurs militants vont se positionner sur la traduction et en faire une part importante de leur catalogue. Un des objectifs est aussi d'obtenir des auteurs reconnus à l'international, mais il peut aussi s'y ajouter une dimension politique, avec un intérêt pour les ouvrages de théories critiques. Ces éditeurs peuvent investir des langues semi-périphériques ou périphériques, pour lesquelles ils ne sont pas confrontés à la concurrence des grandes maisons. Les éditions Amsterdam, qui en 2012 avaient 57 % de traductions dans leur catalogue et y ont accueilli des auteurs des *subaltern studies*, sont représentatifs de ce type d'éditeur.

### *Un déséquilibre géographique*

Cependant, ces obstacles et les stratégies qui en découlent ont pour conséquence de créer des déséquilibres géographiques. Les probabilités pour un ouvrage d'être traduit ne sont pas les mêmes selon son lieu de publication d'origine. En sciences humaines et sociales, cette limite ne passe pas entre le Nord et le Sud, mais plutôt entre un centre académique occupé par les États-Unis et des périphéries.

---

<sup>178</sup> MADELAIN, Anne. « Traduction et internationalisation de la recherche ». In : ANHEIM, Etienne et Livia FORAISON. *L'édition en sciences humaines et sociales*. Paris : éditions de l'EHESS, 2020.

<sup>179</sup> BOURDIEU, Pierre. « Les conditions sociales de la circulation internationale des idées ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales*. 2002.



Des exemples célèbres de réception tardive de grandes œuvres, comme celle du sociologue allemand Norbert Elias, l'illustrent.

*[...] les « grandes œuvres » ont des chances inégales d'accéder à la reconnaissance internationale en fonction non seulement de leur langue d'origine mais aussi de l'origine géographique de leur auteur.<sup>180</sup>*

Ce phénomène est aussi visible dans les statistiques de l'édition française. L'anglais a ainsi une place prépondérante dans les traductions vers le français. Ainsi, lorsque l'on considère les ouvrages traduits avec une aide du CNL entre 2018 et 2020, 66 % d'entre eux proviennent de l'anglais. Si on se base sur les chiffres du dépôt légal (v. tableau 7) en excluant ce qui relève de la littérature et des STM, ils représentent en 2020 au moins 44 %.

En outre, les langues ne sont pas traitées de la même façon en fonction des disciplines considérées. Les traductions depuis l'arabe concernent essentiellement le domaine des religions et de la théologie, tandis que l'on retrouve davantage d'ouvrage japonais en arts, jeux et sports.

Domaines	allemand	anglais	arabe	chinois	espagnol	italien	japonais	polonais	portugais	russe	autre	Total
Généralités	0	16	0	0	0	3	0	0	0	1	5	25
Philosophie et psychologie	42	176	0	2	9	16	7	1	8	17	22	300
Religions et théologie	24	173	26	2	11	40	3	2	1	5	76	363
Sciences sociales	25	172	0	2	10	21	7	0	8	10	90	345
Langues et linguistique	3	9		1		2	1		1		286	303
Arts, jeux, sports	68	351	0	5	16	43	26	2	4	3	162	680
Histoire, critique et essais littéraires	20	59	3	6	10	7	2	0	1	4	107	219
Histoire, géographie et biographies	57	355	2	6	64	48	12	7	7	21	160	739
<b>Total hors STM et littératures</b>	<b>239</b>	<b>1 311</b>	<b>31</b>	<b>24</b>	<b>120</b>	<b>180</b>	<b>58</b>	<b>12</b>	<b>30</b>	<b>61</b>	<b>908</b>	<b>2 974</b>

Tableau 6 – Ouvrages de SHS traduits en 2020 selon les indicateurs du dépôt légal

## Vers une intégration volontaire en bibliothèque ?

L'offre éditoriale présente donc plusieurs limites tant quantitatives – la traduction représente une part faible de la production française – que qualitatives – le marché de la traduction reproduit les inégalités de circulation des savoirs dans le monde. Néanmoins, elle présente plusieurs avantages pour la poursuite d'un pluralisme dans les collections des SHS qui s'attacherait à mieux intégrer des recherches étrangères. De surcroît, ces limites invitent justement les bibliothèques à se positionner en faveur du multilinguisme par le biais de leurs acquisitions.

*L'acquéreur en bibliothèque, comme instance de proposition, a un rôle majeur à jouer dans le maintien ou la modification des équilibres linguistiques dans l'économie du savoir.<sup>181</sup>*

<sup>180</sup> SAPIRO, Gisèle [dir.]. *Traduire la littérature et les sciences humaines*. Paris : Ministère de la Culture – DEPS, 2012.

<sup>181</sup> SVENBRO, Anna. *Quel espace pour la traduction en bibliothèque ?*. Villeurbanne : Enssib, 2009



### *Évaluer les collections existantes*

Il existe plusieurs méthodes d'évaluation des collections en bibliothèques. Deux méthodes en particulier peuvent s'appliquer aux traductions, l'une quantitative, l'autre qualitative<sup>182</sup>.

La première, le *quantitative benchmarking*, consiste à faire le compte du nombre de documents sur un sujet, ou en l'occurrence de traductions dans une certaine langue, est de comparer son établissement à d'autres bibliothèques similaires. Si l'information n'est pas affichée sur l'interface du Sudoc, elle est néanmoins accessible par le biais de l'API : dans la zone 101 de la notice en unimarc, la sous-zone \$a précise la langue du document et \$c indique la langue de l'œuvre originale. Ainsi, à partir d'une liste de PPN, il est possible de déterminer le nombre d'ouvrages traduits et leurs langues d'origine. La zone 454 (« est une traduction de ») pourrait contenir des informations intéressantes, la sous-zone \$c permettant d'indiquer le lieu de publication de l'ouvrage original, mais seules les sous-zones \$t (titre d'origine) et \$0 (PPN de l'œuvre original) sont obligatoires et seule la première semble remplie.

La seconde, le *list-checking*, consiste à vérifier la présence au sein des collections d'une sélection d'ouvrages recommandés sur un sujet. Il s'agit de confronter sa collection à une liste faite par des spécialistes d'un domaine. C'est notamment la méthode retenue lors de l'évaluation du dispositif CADIST en 2002<sup>183</sup>. La principale difficulté est alors de créer une liste qui correspond au public cible et aux objectifs de la politique documentaire. En l'absence de listes déjà existantes et diffusées, l'implication des enseignants et la veille sur ce qui est proposé dans d'autres bibliothèques peuvent permettre de les construire en interne.

### *Prendre en compte la traduction dans sa veille*

L'intégration de la traduction dans les collections a peu d'incidence sur le circuit ordinaire des acquisitions : l'achat de ces titres passe par les lots d'ouvrages en français, le traitement ne pose pas de difficulté linguistique, même si la complétion de la zone 454 pourrait demander un peu plus de temps. Un choix plus volontaire d'intégration de ces ouvrages interroge néanmoins l'étape de veille.

En effet, si une part des traductions passe par les grands éditeurs et des maisons savantes reconnues, il peut être intéressant de prêter une attention particulière aux petits éditeurs indépendants qui investissent ce champ. L'analyse des corpus a montré que certains d'entre eux, comme les éditions Amsterdam, semblent déjà identifiés et intégrés. Un travail sur le positionnement des éditeurs vis-à-vis de la traduction pourrait permettre d'enrichir la veille des acquéreurs, tout en restant dans le domaine français.

L'information est néanmoins éparse. La dernière étude générale menée sur la traduction en SHS pour le ministère de la Culture date de 2012<sup>184</sup> et l'environnement éditorial a évolué ; par exemple, le catalogue de l'éditeur Les Prairies Ordinaires,

<sup>182</sup> KOHN, Karen C. *Collection evaluation in academic library*. Lanham : Rowman & Littlefield Publishers, 2015.

<sup>183</sup> JOLLY, Claude. « Les cadist : réseau national de bibliothèques de référence et de recours ». In : *Bulletin des bibliothèques de France* (BBF). 2006, n° 1. Disponible sur : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-01-0056-009> (consulté le 12/01/2021)

<sup>184</sup> SAPIRO, Gisèle [dir.]. *Traduire la littérature et les sciences humaines*. Paris : Ministère de la Culture – DEPS, 2012.

qui faisait partie des maisons d'édition indépendante avec une large part de traductions identifiées dans le rapport, a été intégré par les éditions Amsterdam après une faillite. Ce travail nécessite donc un investissement de départ, qu'une formalisation dans la fiche domaine permet de capitaliser, puis une mise à jour régulière.

***Rendre visible dans la politique documentaire***

Un tel travail ne peut être engagé sans un soutien de la direction de l'établissement. Cette discussion gagnerait donc à avoir lieu au sein d'une réflexion plus générale sur la politique documentaire, puis à être formalisée dans un plan de développement des collections ou une charte documentaire. Cette inscription dans un document de politique documentaire permet d'afficher un objectif, qui constitue un repère pour une éventuelle évaluation des collections et un cap pour le travail de l'acquéreur.

## CONCLUSION

---

Rarement abordée de front dans la littérature professionnelle, la place des « savoirs étrangers » dans les collections SHS relève d'une évidence pour la majeure partie des bibliothèques françaises de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il y a effectivement des documents publiés à l'étranger, en langues étrangères, qui sont acquis en lien avec l'offre de niveau recherche ou, éventuellement, les enseignements de langues et civilisations étrangères.

Si l'on peut catégoriser grossièrement les établissements par rapport à cette question, la ligne de démarcation passe davantage entre les fonds. L'exemple le plus criant est celui des SCD qui ont une collection d'excellence, labellisée par le GIS CollEx-Persée, et dont la politique documentaire sur ce segment particulier est comparable à celle d'une bibliothèque de recherche voire d'une bibliothèque aréale.

L'expérience des fonds ou des bibliothèques spécialisés sur des aires culturelles permet de mettre en lumière les freins à l'acquisition d'une documentation produite en dehors de l'Europe occidentale et des États-Unis. La réalité de ces terrains s'accommode difficilement du cadre normatif des administrations publiques et requiert des acquéreurs à la fois du temps et des compétences particulières. Si les ressources électroniques, qu'elles soient issues d'une offre onéreuse ou en accès ouvert, constituent une nouvelle voie d'entrée qui se développe, elles présentent leurs propres limites.

Aussi, les moyens et le temps nécessaires pour repérer, acheter et traiter des documents étrangers ne peuvent être attendus de la plupart des bibliothèques, surtout mis en regard de l'usage qui en serait ensuite fait par le public. Ce constat invite à envisager l'intégration des savoirs étrangers à un niveau national, dans une logique de réseau et de complémentarité qui est facilitée par la publication en ligne des chartes documentaires et par les travaux du GIS CollEx-Persée sur une cartographie des fonds.

Si cette approche convient à un public de chercheurs, elle laisse néanmoins de côté la majorité du public étudiant. Les réflexions menées dans le monde anglo-saxon sur le rôle des bibliothèques et les travaux de SHS sur la circulation des savoirs invitent à considérer l'apport de la recherche étrangère, et notamment extra-européenne, aux collections.

Au niveau des établissements « généralistes », la recherche d'un pluralisme qui tiendrait compte de la provenance des savoirs suppose alors d'engager de nouveau une réflexion sur la place des traductions en bibliothèque, qui pourrait se traduire concrètement par l'intégration de cette question au niveau des chartes documentaires et du travail de veille des acquéreurs.



# SOURCES

## LISTE DES ENTRETIENS

Par ordre chronologique.

Prénom Nom	Poste	Établissement
Entretiens exploratoires		
Florence Rouiller	Directrice du département ressources et données	Grand équipement documentaire
Benjamin Guichard	Directeur scientifique	Bulac
Ariel Dusl	Responsable adjoint du département des collections, chargé de la politique documentaire	Paris 8
Anne Madelain	Maîtresse de conférences, étude centre et est-européenne : sciences humaines et sociales	INALCO
Entretiens de recherche		
Pierre-Henri Janin		SCD de l'université du Mans
Anna Svenbro	Chef du Département de la Bibliothèque Nordique	Bibliothèque Sainte-Geneviève
Pierre-Yves Belfils	Responsable des publications périodiques et numériques	Médiathèque du musée du quai Branly
Laurence Bourget-Messin	Responsable du département des collections	Bibliothèques universitaires de Lyon 3
Marie-Thérèse Petiot	Responsable du département du développement des collections	Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne
Catherine Breux-Delmas	Chargée des collections d'histoire	
Valérie Tesnière	Directrice	La Contemporaine
Alain Colas	Directeur	Bibliothèque nationale et universitaire
Leucine Brochard	Appui documentaire à la recherche, chargée du fonds de linguistique	Direction des Bibliothèques Universitaires de l'université Sorbonne Nouvelle
Christophe Didier	Délégué à l'action scientifique et aux relations internationales	Bibliothèque nationale et universitaire

Anne-Sylvie Cathelineau	Responsable de l'action culturelle et des fonds arabes et hébraïques	Direction des Bibliothèques Universitaires (Sorbonne Nouvelle)
Caroline Rogier	Responsable politique documentaire et patrimoine	SCD d'Aix-Marseille Université
Estelle Dumont	Adjointe à la chef du département ALLSH, responsable des collections et de la réserve patrimoniale	
Faïzah Mokhtari	Responsable des pôles Histoire, CollEx et Études moyen-orientales	SCD d'Aix-Marseille Université
Maxime Szczepański	Responsable du pôle Services documentaires	SCD de l'université d'Angers
François-Xavier André	Directeur	Bibliothèque de l'EFEO
Nicolas Menut	Responsable des acquisitions documentaires	Médiathèque du musée du quai Branly
Delphine Spicq	Responsable de la bibliothèque	Bibliothèque d'Études chinoises (Collège de France)
Caroline Riberaigua	Responsable de la bibliothèque	Bibliothèque d'études indiennes (Collège de France)
Rachel Guidoni	Responsable de la bibliothèque	Bibliothèque Gernet-Glotz (auparavant, responsable de fonds tibétains)

## DONNEES CHIFFREES

MESRI	Enquête statistique générale auprès des bibliothèques universitaires	2020
CNL	Bilan des aides	2018, 2019, 2020
BnF	Indicateurs du dépôt légal	2020
Couperin	Synthèse de l'enquête sur les ressources électroniques	2015





# BIBLIOGRAPHIE

---

## Orientalisme, critique postcoloniale et études aréales

### *Orientalisme et études aréales*

COURBAGE, Youssef et Manfred KROPP [dir.]. *Penser l'Orient : traditions et actualité des orientalismes français et allemands* [en ligne]. Beyrouth : Presses de l'Ifpo, 2004. Disponible sur : <https://books.openedition.org/ifpo/175> (consulté le 12 janvier 2022).

DIA, Dienaba. *Signalement et valorisation des textes (religieux) en arabe : la coopération au service d'une meilleure (re)connaissance de ces fonds*. Villeurbanne : Enssib, 2020.

HITZEL, Frédéric. « Livres et savants ». In : [heritage.bnf.fr](https://heritage.bnf.fr) [en ligne]. Disponible sur : <https://heritage.bnf.fr/bibliothequesorient/fr/livres-et-savants-article> (consulté le 12/01/2022).

RUGGIU, François-Joseph (dir.). *Les études aréales*. Paris : Alliance Athena, 2018. Disponible sur : <http://books.openedition.org/allianceathena/457> (consulté le 12/01/2022).

### *Études postcoloniales*

BAYART, Jean-François. *Les études post-coloniales : un carnaval académique*. Paris : Karthala, 2010.

SAID, Edward W. *L'orientalisme : l'Orient créé par l'Occident*. Paris : Seuil, 2005.

### *Subaltern studies*

CHAKRABARTY, Dipesh. *Provincialiser l'Europe : la pensée postcoloniale et la différence historique*. Paris : éditions Amsterdam, 2020.

DIOUF, Mamadou. *L'historiographie indienne en débat : colonialisme, nationalisme et sociétés postcoloniales*. Paris : Éd. Karthala, 1999.

LARDINOIS, Roland. *Miroir de l'Inde : études indiennes en sciences sociales*. Paris : Maison des sciences de l'homme, 1989.

MERLE, Isabelle. « Les Subaltern Studies. Retour sur les principes fondateurs d'un projet historiographique de l'Inde coloniale ». In : *Genèses*. 2004. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-geneses-2004-3-page-131.htm> (consulté le 15/01/2022).

POUCHEPADASS, Jacques. « Les Subaltern Studies ou la critique postcoloniale de la modernité ». In : *L'Homme*, n° 156, 2000, numéro spécial « Intellectuels en diasporas et théories nomades ».

## Diversité culturelle, multiculturalisme et antiracisme

### *Déclarations et textes de référence*

IFLA. *Manifeste sur la bibliothèque multiculturelle*. 2006.

MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES DU CONSEIL DE L'EUROPE. *Livre blanc sur le dialogue interculturel*. Strasbourg : Conseil de l'Europe, 2008.

UNESCO. *Déclaration universelle sur la diversité culturelle*. 2001.

### *Diversité culturelle dans l'enseignement supérieur*

BERGAN, Sjur et Jean-Philippe RESTOUEIX. *Dialogue interculturel sur les campus européens*. Strasbourg : Editions du Conseil de l'Europe, 2009.

WIEVIORKA, Michel. *La diversité*. Paris : éd. Robert Laffont, 2009

WIEVIORKA, Michel. *Racisme, antisémitisme, antiracisme : apologie pour la recherche*. Paris : La Boîte à Pandore, 2021.

### *Diversité culturelle en bibliothèque*

DAUDIN, Lucie (dir.). *Accueillir des publics migrants et immigrés. Interculturalité en bibliothèque*. Villeurbanne : Presses de l'enssib, 2017.

DU MONT, Rosemary Ruhig, Lois BUTTLAR et William Alvin CANYON. *Multiculturalism in libraries*. Westport : Greenwood Press, 1994.

RIGGS, Donald E. et Patricia A. TARIN (dir.). *Cultural diversity in libraries*. New York : Neal-Schuman, 1994.

SALANOUE, Florence. *Diversité culturelle en bibliothèques publiques*. Villeurbanne : Enssib, 2011.

TADROS, Ramzi, Cécile GHIOLDI et Raymond ROMANO (dir.). *Pluralité culturelle en actes*. Paris : ABF, 2004.

### *Décolonisation des institutions*

BHAMBRA, Gurminder K., Dalia GEBRIAL et Kerem NISANCIOGLU. *Decolonizing the University*. Londres : Pluto Press, 2018.

BLUME, Rachel et Allyson ROYLANCE. « Decolonization in collection development: Developing an authentic authorship workflow ». In : *The Journal of Academic Librarianship*. 2020.

EOW, Greg. « Building a postcolonial knowledge commons ». In : *Public Books* [en ligne]. 27 mai 2021. Disponible sur : <https://www.publicbooks.org/building-a-postcolonial-knowledge-commons/> (consulté le 12/01/2022)

WHITE, Hollie C. « Decolonizing the way libraries organize ». In : *Proceedings of the 84th World Library and Information Congress IFLA WLIC*. Malaysia : IFLA, 2018.

## Acquisitions et ressources documentaires

### *Gestion des collections et politiques documentaires*

CALENGE, Bertrand. *Conduire une politique documentaire*. Paris : éditions du Cercle de la Librairie, 1999.

CALENGE, Bertrand. *Les politiques d'acquisition*. Paris : éditions du Cercle de la Librairie, 1994.

CALENGE, Bertrand. « La collection entre offre et demande ? ». In : *Bulletin des bibliothèques de France*. Janvier 2001.

DUVERNOIS, Pierre, Bernadette JOSEPH, Anne-Marie MOTAIS DE NARBONNE et Danièle ROBERGE. « Plans d'acquisition : le Conspectus à l'épreuve dans les bibliothèques universitaires ». In : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. 1988. Disponible sur : <https://bbf-enssib-fr.docelec.enssib.fr/consulter/bbf-1988-05-0372-003> ISSN 1292-8399 (consulté le 12/01/2022)

KOHN, Karen C. *Collection evaluation in academic library*. Lanham : Rowman & Littlefield Publishers, 2015.

### *CADIST et collections d'excellence*

François CAVALIER. « Des Cadist pour quoi faire ? ». In : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. 2013, n° 1. Disponible sur : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-01-0078-017> (consulté le 12/01/2021).

JOLLY, Claude. « Les cadist : réseau national de bibliothèques de référence et de recours ». In : *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*. 2006, n° 1. Disponible sur : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-01-0056-009> (consulté le 12/01/2022).

MINISTÈRE DES UNIVERSITÉS, « Centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST) », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1980, n° 12, p. 601-601. En ligne : <https://bbf-enssib-fr.docelec.enssib.fr/consulter/bbf-1980-12-0601-002> (consulté le 15/01/2022)

### *Commande publique*

LAJOYE, Christophe. *Droit des marchés publics*. Paris : Lextenso, 2021.

### *Science ouverte et Open Access*

« Initiative de Budapest pour l'accès ouvert » [en ligne]. Disponible sur : <https://www.ouvrirlascience.fr/initiative-de-budapest-pour-lacces-ouvert/> (consulté le 24/02/2022).

SCHÖPFEL, Joachim et Ulrich HERB. *Open Divide*. Sacramento, CA : Litwin Books, 2018.

## Edition, traduction et circulation des savoirs

ANHEIM, Etienne et Livia FORAISON. *L'édition en sciences humaines et sociales*. Paris : éditions de l'EHESS, 2020.

BOURDIEU, Pierre. « Les conditions sociales de la circulation internationale des idées ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales*. 2002.

Collectif. *Sciences sociales d'ailleurs : 32 textes à traduire*. Paris : éditions de l'EHESS, 2013.

HUMPHREY, Franziska et Anne MADELAIN. « Internationalisation de la recherche, prescriptions linguistiques et enjeux de la traduction ». In : *Écrire l'histoire* [En ligne]. 2019. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/elh/1848> (consulté le 04 juin 2021).

SAPIRO, Gisèle (dir.). *Traduire la littérature et les sciences sociales*. Paris : Ministère de la culture et de la communication, Département des études, de la prospective et des statistiques, 2012

SVENBRO, Anna. *Quel espace pour la traduction en bibliothèque ?*. Villeurbanne : Enssib, 2009.

## ANNEXES

---

### *Table des annexes*

<b>ANNEXE 1 - QUESTIONNAIRE DE L'ENQUETE EN LIGNE .....</b>	<b>96</b>
<b>ANNEXE 2 - RESULTATS DE L'ENQUETE EN LIGNE .....</b>	<b>101</b>
<b>ANNEXE 3 - GRILLE D'ENTRETIENS .....</b>	<b>105</b>
<b>ANNEXE 4 - NOMENCLATURE NACRES DOCUMENTATION .....</b>	<b>107</b>
<b>ANNEXE 5 – PART DES ACQUISITIONS ETRANGERES EN FONCTION DE LA PART DE DOCUMENTATION RECHERCHE .....</b>	<b>111</b>
<b>ANNEXE 6 – REPARTITION DES AIDES A LA TRADUCTION DU CNL PAR LANGUE.....</b>	<b>112</b>
<b>ANNEXE 7 – REPARTITION DES LIVRES TRADUITS PAR LANGUE D'ORIGINE ET PAR DISCIPLINE .....</b>	<b>113</b>
<b>ANNEXE 8 – COMPOSITION DES CORPUS .....</b>	<b>117</b>

# ANNEXE 1 - QUESTIONNAIRE DE L'ENQUETE EN LIGNE

## Bibliothèques de l'ESR et savoirs étrangers

Bonjour,

Dans le cadre du diplôme de conservateur de l'Enssib, mon mémoire porte sur la place des savoirs étrangers, de sciences humaines et sociales, dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche. Par le biais de ce questionnaire, je cherche à estimer l'intégration de ces savoirs produits ailleurs dans les collections des bibliothèques françaises.

Le questionnaire s'adresse principalement aux responsables de politique documentaire et aux chargés de collection de toute bibliothèque sous tutelle du MESRI, y compris ceux qui ne se sentent pas concernés par le sujet. Ceci constitue une donnée importante de l'enquête.

L'objectif n'est pas d'établir un état des lieux précis des collections, mais plutôt de rendre compte des perceptions, des réflexions, ou de leur absence, sur ce sujet. Pour cette raison, les "savoirs étrangers" ne sont pas définis a priori. Cette définition est laissée à l'appréciation du répondant et fait l'objet d'une question.

Le questionnaire est ouvert jusqu'au 7 septembre 2021. Il devrait prendre une dizaine de minutes ; il y a au maximum 19 questions. La possibilité est laissée, à chaque étape, de développer sa réponse.

Pour toute question, vous pouvez me contacter à l'adresse suivante : leila.nairi@enssib.fr

Merci !

Cordialement,

Leïla Nairi, élève-conservatrice des bibliothèques

Il y a 19 questions dans ce questionnaire.

## Les savoirs étrangers dans vos collections

Prêtez-vous attention à l'intégration de savoirs étrangers dans les collections SHS de votre bibliothèque ? \*

- Oui
- Non

Faites le commentaire de votre choix ici :

Que considérez-vous comme un savoir étranger ?

- Un document originellement publié à l'étranger
- Un document dont l'auteur est de nationalité étrangère
- Un document dont l'auteur est rattaché à une institution étrangère
- Un document écrit originellement dans une langue étrangère
- Un travail dont l'environnement culturel et intellectuel est étranger



- Autre

Avez-vous tout de même des savoirs étrangers dans vos collections ?\*

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :  
La réponse était 'Non' à la question '1 [B0101]' (Prêtez-vous attention à l'intégration de savoirs étrangers dans les collections SHS de votre bibliothèque ?)

- Oui
- Non
- Ne sait pas

Faites le commentaire de votre choix ici :

Comment interprétez-vous cette absence ? [Parcours 1]

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :  
La réponse était 'Non' ou 'Ne sait pas' à la question '3 [B0102]' (Avez-vous tout de même des savoirs étrangers dans vos collections ?)

- La production scientifique française est suffisante
- Les travaux étrangers ne trouveraient pas leur public
- De telles acquisitions impliquent des moyens ou des efforts trop importants
- Autre

Cette attention est-elle formalisée dans votre plan de développement des collections ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :  
La réponse était 'Oui' à la question '1 [B0101]' (Prêtez-vous attention à l'intégration de savoirs étrangers dans les collections SHS de votre bibliothèque ?)

- Oui
- Non

Faites le commentaire de votre choix ici :

Pour quelles raisons intégrez-vous des savoirs étrangers ? [Parcours 2]

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

----- Scenario 1 -----

La réponse était 'Oui' à la question '1 [B0101]' (Prêtez-vous attention à l'intégration de savoirs étrangers dans les collections SHS de votre bibliothèque ?)

----- ou Scenario 2 -----

La réponse était 'Oui' à la question '3 [B0102]' (Avez-vous tout de même des savoirs étrangers dans vos collections ?)

- En raison de cursus proposés à l'université

- En raison des thématiques étudiées par les laboratoires de recherche
- En raison de la présence d'étudiants ou de chercheurs étrangers
- Par recherche d'encyclopédisme
- Par recherche de pluralisme
- Autre

Dans vos collections, de quelles aires géolinguistiques proviennent ces savoirs ?  
[Parcours 2]

- Du monde anglo-américain
- D'Europe occidentale
- D'Europe de l'Est
- D'Asie
- Du monde arabe
- D'Afrique subsaharienne
- D'Amérique du Sud
- D'Océanie
- Autre

Quelles sont les disciplines concernées par ces acquisitions ? [Parcours 2]

- Philosophie
- Histoire
- Economie
- Droit
- Sociologie
- Sciences politiques
- Littérature
- Autre

Dans quelles langues intégrez-vous ces documents ? [Parcours 2]

- En langue originale anglaise
- En langue originale européenne (allemand, italien, espagnol)
- En langue originale (autre)
- En traduction française
- En traduction anglaise
- Autre

Quels sont les obstacles à l'intégration de ces savoirs ? [Parcours 2]

- La faiblesse de l'offre éditoriale
- Les contraintes de la commande publique
- Le besoin de compétences spécifiques au sein de la bibliothèque
- Autre

Cadre d'expression libre : y a-t-il un point du questionnaire que vous souhaitez développer davantage ou, au contraire, un aspect absent que vous voulez ajouter ?

### **Identité du répondant**

Quel type de bibliothèques êtes-vous ? \*

- Un SCD
- Une bibliothèque interuniversitaire
- Autre

Quel est le public de votre bibliothèque ? \*

- Étudiants de premier cycle
- Étudiants de deuxième cycle
- Doctorants
- Chercheurs
- Autre

Quel est, en moyenne, votre budget d'acquisition annuel ? \*

Seuls des nombres peuvent être entrés dans ce champ.

Quelle est votre bibliothèque ?

Quel est votre poste ?

Souhaitez-vous développer certaines réponses ou aborder un aspect absent lors d'un entretien ? \*

- Oui
- Non

Acceptez-vous d'être contacté pour approfondir certaines réponses ? \*

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies : La réponse était 'Non' à la question '17 [B0205]' (Souhaitez-vous développer certaines réponses ou aborder un aspect absent lors d'un entretien ?)

- Oui
- Non

Vos coordonnées : \*

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

----- Scenario 1 -----

La réponse était 'Oui' à la question '17 [B0205]' (Souhaitez-vous développer certaines réponses ou aborder un aspect absent lors d'un entretien ? )

----- ou Scenario 2 -----

La réponse était 'Oui' à la question '18 [B0206]' (Acceptez-vous d'être contacté pour approfondir certaines réponses ?)

Merci d'avoir répondu à ce questionnaire !

Envoyer votre questionnaire.

## ANNEXE 2 - RESULTATS DE L'ENQUETE EN LIGNE

### Les savoirs étrangers dans vos collections

#### B0101- Prêtez-vous attention à l'intégration de savoirs étrangers dans les collections SHS de votre bibliothèque ?

Taux de réponse : 100,0%

	Nb	
Non	6	16,2%
Oui	31	83,8%
<b>Total</b>	<b>37</b>	

#### B0102- Avez-vous tout de même des savoirs étrangers dans vos collections ?

Taux de réponse : 16,2%

	Nb	
Non réponse	31	83,8%
Ne sait pas	2	5,4%
Oui	4	10,8%
<b>Total</b>	<b>37</b>	

#### B0104- Cette attention est-elle formalisée dans votre plan de développement des collections ?

Taux de réponse : 83,8%

	Nb	
Non réponse	6	16,2%
Non	10	27,0%
Oui	21	56,8%
<b>Total</b>	<b>37</b>	

#### B01030- Comment interprétez-vous cette absence ?

Taux de réponse : 5,4%

	Nb	
Non réponse	35	94,6%
Autre	2	5,4%
<b>Total</b>	<b>37</b>	

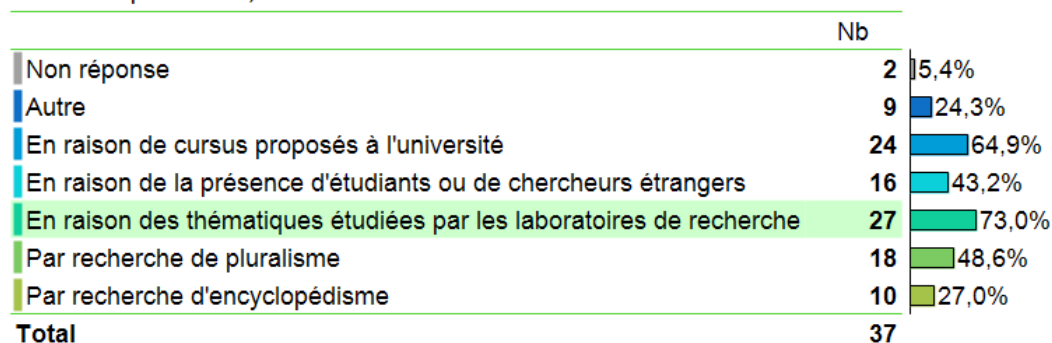
#### B01050- Que considérez-vous comme un savoir étranger ?

Taux de réponse : 100,0%

	Nb	
Autre	2	5,4%
Un document dont l'auteur est de nationalité étrangère	21	56,8%
Un document dont l'auteur est rattaché à une institution étrangère	20	54,1%
Un document écrit originellement dans une langue étrangère	28	75,7%
Un document originellement publié à l'étranger	31	83,8%
Un travail dont l'environnement culturel et intellectuel est étranger	22	59,5%
<b>Total</b>	<b>37</b>	

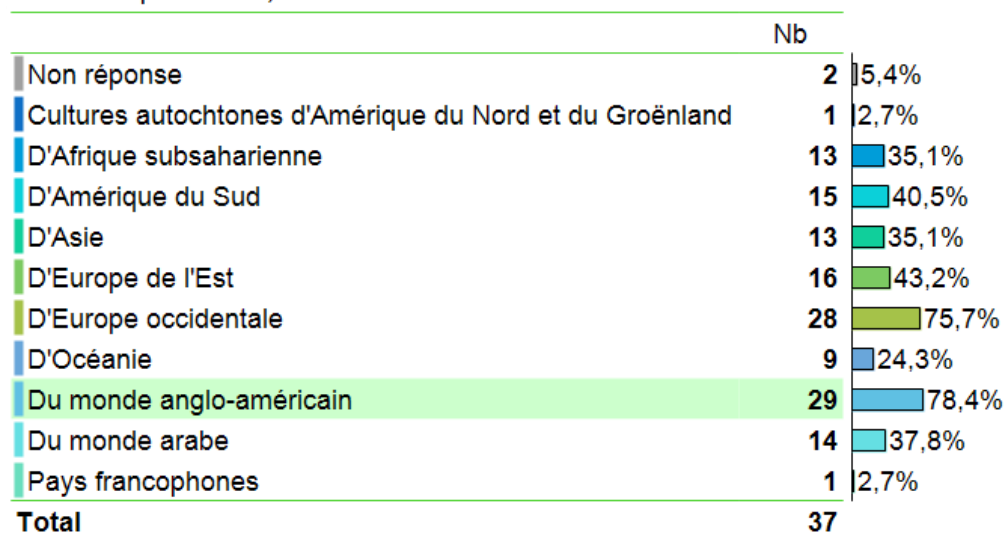
### B01060- Pour quelles raisons intégrez-vous des savoirs étrangers ?

Taux de réponse : 94,6%



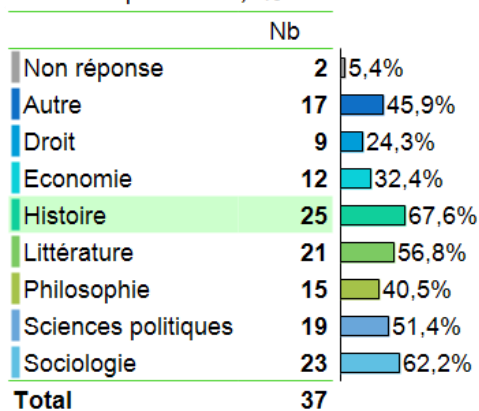
### B01070- Dans vos collections, de quelles aires géolinguistiques proviennent ces savoirs ?

Taux de réponse : 94,6%



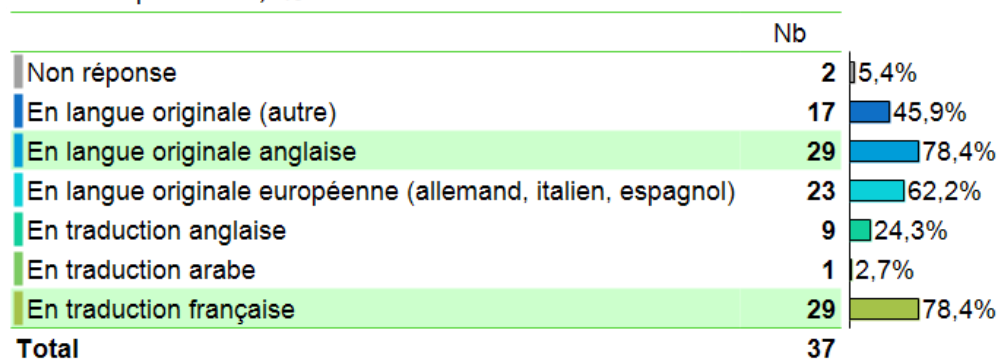
### B01080- Quelles sont les disciplines concernées par ces acquisitions ?

Taux de réponse : 94,6%



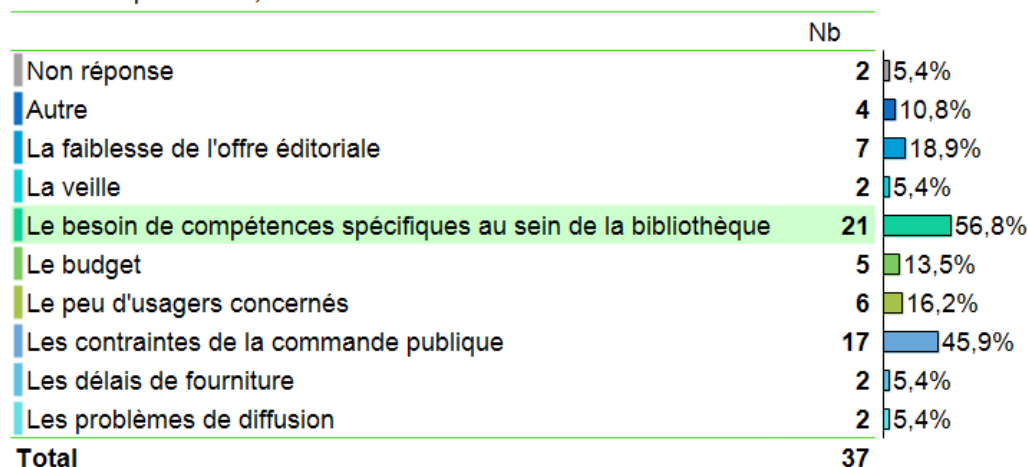
### B01090- Dans quelles langues intégrez-vous ces documents ?

Taux de réponse : 94,6%



### B01100- Quels sont les obstacles à l'intégration de ces savoirs ?

Taux de réponse : 94,6%



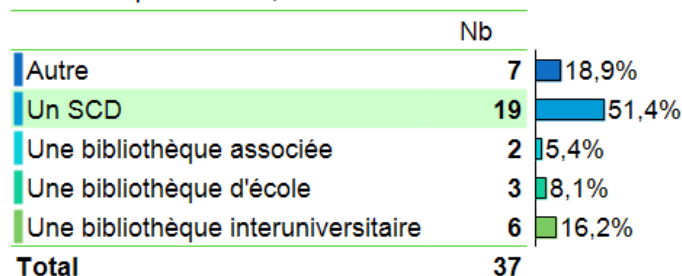
Note : 5 catégories de la question B01100 ont été créées *a posteriori*, à partir des réponses « autre » des répondants : la veille, le budget, le peu d'utilisateurs concernés, les délais de fourniture et les problèmes de diffusion



## Identité du répondant

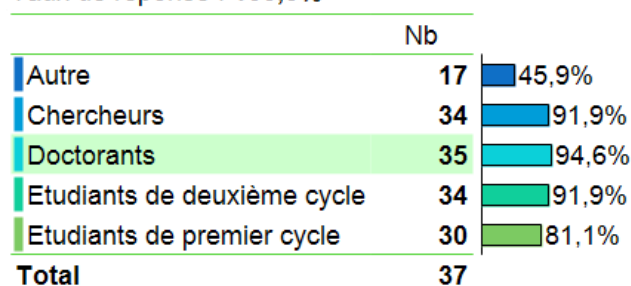
### B0201- Quel type de bibliothèques êtes-vous ?

Taux de réponse : 100,0%



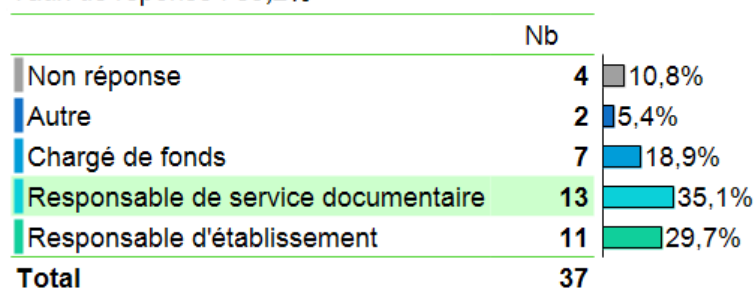
### B02020- Quel est le public de votre bibliothèque ?

Taux de réponse : 100,0%



### B0208- Quel est votre poste ? 0

Taux de réponse : 89,2%



Note : les catégories de la question B0208 ont été créées *a posteriori*, à partir des réponses libres des répondants

## ANNEXE 3 - GRILLE D'ENTRETIENS

Thèmes à aborder	Questions de relance
Contexte et politique documentaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelle est la nature de l'établissement ? À quel public s'adresse-t-il ? Quels sont ses objectifs ?</li> <li>- Quels sont les principes et valeurs mis en avant dans la politique documentaire ? Comment est-elle construite ? Est-elle discutée en dehors de la bibliothèque ?</li> </ul>
Savoirs étrangers dans la politique documentaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quel vocabulaire utiliseriez-vous pour parler de savoirs étrangers ?</li> <li>- Les « savoirs étrangers » sont-ils pris en compte dans la politique documentaire ? (OUI/NON) Pour quelles raisons ?</li> <li>- Si OUI : de quelle manière ? Avec quelle formulation ? Ou est-ce une préoccupation qui n'est pas formalisée ?</li> <li>- Si NON : pensez-vous tout de même avoir des savoirs étrangers dans vos collections ? Si non, comment expliquez-vous cette absence ?</li> <li>- Quelle est la place des livres en langue étrangère ? La politique documentaire prévoit-elle d'en acquérir ? Qu'en est-il des traductions ?</li> </ul>
Sélection (Si OUI)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'intégration des savoirs étrangers change-t-il le travail de sélection ? Quelles compétences cela demande-t-il de la part des acquéreurs ?</li> <li>- Y a-t-il des apports extérieurs à la bibliothèque au processus de sélection (suggestions, etc.) ?</li> <li>- Y a-t-il des ressources sur lesquelles s'appuyer (associations, réseaux, formation) ?</li> </ul>
Acquisitions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comment sont organisés vos marchés publics ?</li> <li>- Êtes-vous amenés à faire des achats en dehors de ces marchés ?</li> </ul>

Valorisation (si OUI)	<ul style="list-style-type: none"><li>- L'intégration de ses savoirs a-t-elle un impact sur le plan de classement ?</li><li>- Y a-t-il des difficultés particulières à valoriser ces ouvrages ?</li></ul>
Perception du sujet	<ul style="list-style-type: none"><li>- (Si NON) Pensez-vous que le sujet pourrait avoir une pertinence pour votre établissement à moyen-terme ? Pour d'autres établissements ? (Lesquels ?)</li><li>- Est-ce un sujet qui trouve un écho dans l'environnement des bibliothèques ? En France ? À l'international ?</li></ul>

## ANNEXE 4 - NOMENCLATURE NACRES

### DOCUMENTATION

CE		DOCUMENTATION : DOCUMENTS
CE.0		DOCUMENTATION : LIVRES
CE.01	N216	DOCUMENTATION : LIVRES SCOLAIRES IMPRIMES DE TOUTES MATIERES
CE.02	N217	DOCUMENTATION : LIVRES SCOLAIRES ELECTRONIQUES DE TOUTES MATIERES
CE.03	N218	DOCUMENTATION : LIVRES NON SCOLAIRES IMPRIMES
CE.04	N219	DOCUMENTATION : LIVRES NON SCOLAIRES ELECTRONIQUES
CE.05	N220	DOCUMENTATION : LIVRES D'OCCASION ET EPUISES
CE.06	N221	DOCUMENTATION : LIVRES ANCIENS PUBLIES AVANT 1900
CE.1		DOCUMENTATION : PERIODIQUES
CE.11	N222	DOCUMENT. : JOURNAUX, REVUES ET PERIODIQUES SCIENTIFIQUES (SUPPORT PAPIER)
CE.12	N223	DOCUMENT. : JOURNAUX, REVUES ET PERIODIQUES NON SCIENTIFIQUES (SUPPORT PAPIER)
CE.13	N224	DOCUMENT. : JOURNAUX, REVUES ET PERIODIQUES SCIENTIFIQUES (ELECTRONIQUES)
CE.14	N225	DOCUMENT. : JOURNAUX, REVUES ET PERIODIQUES NON SCIENTIFIQUES (ELECTRONIQUES)
CE.2		DOCUMENTATION : BASES DE DONNEES
CE.21	N226	DOCUMENT. : DROIT D'ACCES A DES BASES DE DONNEES DOCUMENTAIRES SCIENTIFIQUES
CE.22	N227	DOCUMENT. : DROIT D'ACCES A DES BASES DE DONNEES DOCUMENTAIRES NON SCIENTIFIQUES
CE.3		DOCUMENTATION : AUTRES DOCUMENTS (SUPPORT PAPIER OU ELECTRONIQUE)
CE.31	N228	DOCUMENTATION : PARTITIONS MUSICALES
CE.32	N229	DOCUMENTATION : CARTES (GEOGRAPHIQUES, TOPOGRAPHIQUES...) ET GLOBES TERRESTRES
CE.33	N230	DOCUMENTATION : NORMES
CE.34	N231	DOCUMENTATION : AUTRES DOCUMENTS
CE.4		DOCUMENTATION : IMAGES
CE.41	N232	DOCUMENTATION : IMAGES FIXES
CE.42	N233	DOCUMENTATION : IMAGES ANIMEES SUR TOUT SUPPORT
CE.43	N234	DOCUMENTATION : AUTRES IMAGES
CE.5		DOCUMENTATION : ENREGISTREMENTS SONORES
CE.51	N235	DOCUMENTATION : ENTREGISTREMENTS SONORES
CF		DOCUMENTATION : ARCHIVES
CF.0		DOCUMENTATION : ARCHIVES DE PERIODIQUES
CF.01	N236	DOC. : ARCHIVES DE JOURNAUX, REVUES ET PERIODIQUES SCIENTIFIQUES (PAPIER)
CF.02	N237	DOC. : ARCHIVES DE JOURNAUX, REVUES ET PERIODIQUES NON SCIENTIFIQUES (PAPIER)
CF.03	N238	DOC. : ARCHIVES DE JOURNAUX, REVUES ET PERIODIQUES SCIENTIFIQUES (ELECTRONIQUES)
CF.04	N239	DOC. : ARCHIVES DE JOURNAUX, REVUES ET PERIODIQUES NON SCIENTIF. (ELECTRONIQUES)
CF.1		DOCUMENTATION : ARCHIVES DE BASES DE DONNEES
CF.11	N240	DOC. : DROIT D'ACCES A DES ARCHIVES DE BASES DE DONNEES DOCUMENTAIRES SCIENTIF.
CF.12	N241	DOC. : DROIT D'ACCES A DES ARCHIVES DE BASES DE DONNEES DOCUMENT. NON SCIENTIF.
CF.2		DOCUMENTATION : ARCHIVES D'AUTRES DOCUMENTS IMPRIMES
CF.21	N242	DOCUMENTATION : ARCHIVES DE PARTITIONS MUSICALES
CF.22	N243	DOCUMENTATION : ARCHIVES DE CARTES (GEOGRAPHIQUES, TOPOGRAPHIQUES...)
CF.23	N244	DOCUMENTATION : ARCHIVES D'AUTRES DOCUMENTS IMPRIMES
CF.3		DOCUMENTATION : ARCHIVES D'IMAGES
CF.31	N245	DOCUMENTATION : ARCHIVES D'IMAGES FIXES

CF.32	N246	DOCUMENTATION : ARCHIVES D'IMAGES ANIMEES SUR TOUT SUPPORT
CF.33	N247	DOCUMENTATION : ARCHIVES D'AUTRES IMAGES
<b>CF.4</b>		<b>DOCUMENTATION : ARCHIVES D'ENREGISTREMENTS SONORES</b>
CF.41	N248	DOCUMENTATION : ARCHIVES D'ENTREGISTREMENTS SONORES
<b>CG</b>		<b>DOCUMENTATION : BIBLIOTHEQUES ET MAGASINS D'ARCHIVES</b>
<b>CG.0</b>		<b>DOCUMENTATION : FOURNITURES ET EQUIPEMENTS DE BIBLIOTHEQUES ET DE MAGASINS D'ARCHIVES</b>
CG.01	N249	DOCUMENTATION : FOURNITURES ET EQUIPEMENTS DE CONSERVATION DE DOCUMENTS
<b>CG.1</b>		<b>DOCUMENTATION : MOBILIERS ET RANGEMENTS DE BIBLIOTHEQUES ET DE MAGASINS D'ARCHIVES</b>
CG.11	N250	DOCUMENTATION : MOBILIER DE RANGEMENT DE BIBLIOTHEQUES ET DE MAGASINS D'ARCHIVES
CG.12	N251	DOCUMENTATION : MOBILIER POUR BIBLIOTHEQUES ET MAGASINS D'ARCHIVES
<b>CG.2</b>		<b>DOCUMENTATION : MATERIEL DE NUMERISATION POUR BIBLIOTHEQUES ET MAGASINS D'ARCHIVES</b>
CG.21	N252	DOC : EQUIPEMENTS DE NUMERISATION POUR BIBLIOTHEQUES ET MAGASINS D'ARCHIVES
<b>CG.3</b>		<b>REPARATION ET MAINTENANCE DES MOBILIERS ET EQUIPEMENTS DE BIBLIOTHEQUES ET MAGASINS D'ARCHIVES</b>
CG.31	R388	REPARATION ET MAINTENANCE DES MOBILIERS DE BIBLIOTHEQUES ET MAGASINS D'ARCHIVES
CG.32	R389	REPAR. ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE BIBLIOTHEQUES ET MAGASINS D'ARCHIVES
<b>CH</b>		<b>DOCUMENTATION : SYSTEMES D'INFORMATION DOCUMENTAIRE ET D'ARCHIVAGE</b>
<b>CH.0</b>		<b>DOCUMENTATION : LOGICIELS D'INFORMATION DOCUMENTAIRE</b>
CH.01	N253	DOC : LOGICIELS STANDARDS DE GESTION DE BIBLIOTHEQUES
CH.02	N254	DOC : LOGICIELS SPECIFIQUES DE GESTION DE BIBLIOTHEQUES
CH.03	N255	DOC : LOGIC. STANDARDS D'ACCES AUX CONTENUS ET RESSOURCES DOCUMENT.
CH.04	N256	DOC : LOGIC. SPECIFIQUES D'ACCES AUX CONTENUS ET RESSOURCES DOCUMENT.
CH.05	N257	DOC : LOGIC. STANDARDS DE TRAITEMENT ET DE CATALOGAGE PARTAGE DE DOC.
CH.06	N258	DOC : LOGIC. SPECIFIQUES DE TRAITEMENT ET DE CATALOGAGE PARTAGE DE DOC.
CH.07	N259	DOC : AUTRES LOGICIELS STANDARDS DE GESTION DOCUMENTAIRE
CH.08	N260	DOCUMENTATION : AUTRES LOGICIELS SPECIFIQUES DE GESTION DOCUMENTAIRE
<b>CH.1</b>		<b>DOCUMENTATION : LOGICIELS DE GESTION D'ARCHIVAGE</b>
CH.11	N261	DOCUMENTATION : LOGICIELS STANDARDS DE GESTION D'ARCHIVAGE
CH.12	N262	DOCUMENTATION : LOGICIELS SPECIFIQUES DE GESTION D'ARCHIVAGE
<b>CH.2</b>		<b>DOCUMENTATION : MAINTENANCE DES LOGICIELS DE GESTION DOCUMENTAIRE</b>
CH.21	N263	DOC : MAINTENANCE LOGICIELS STANDARDS DE GESTION DE BIBLIOTHEQUES
CH.22	N264	DOC. : MAINTENANCE LOGICIELS SPECIFIQUES DE GESTION DE BIBLIOTHEQUES
CH.23	N265	DOC. : MAINTENANCE LOGIC. STANDARDS D'ACCES AUX CONTENUS ET RESSOURCES DOC.
CH.24	N266	DOC. : MAINTENANCE LOGIC. SPECIFIQUES D'ACCES AUX CONTENUS ET RESSOURCES DOC.
CH.25	N267	DOC. : MAINTENANCE LOGIC. STANDARDS DE TRAIT. ET DE CATALOGAGE PARTAGE DE DOC
CH.26	N268	DOC. : MAINTENANCE LOGIC. SPECIFIQ. DE TRAIT. ET DE CATALOGAGE PARTAGE DE DOC
CH.27	N269	DOC. : MAINTENANCE D'AUTRES LOGICIELS STANDARDS DE GESTION DOCUMENTAIRE
CH.28	N270	DOC. : MAINTENANCE D'AUTRES LOGICIELS SPECIFIQUES DE GESTION DOCUMENTAIRE
<b>CH.3</b>		<b>DOCUMENTATION : MAINTENANCE DES LOGICIELS DE GESTION D'ARCHIVES</b>
CH.31	N271	DOCUMENTATION : MAINTENANCE DES LOGICIELS STANDARDS DE GESTION D'ARCHIVES
CH.32	N272	DOCUMENTATION : MAINTENANCE DES LOGICIELS SPECIFIQUES DE GESTION D'ARCHIVES
<b>CI</b>		<b>DOCUMENTATION : SERVICES DE GESTION DOCUMENTAIRE ET D'ARCHIVAGE</b>
<b>CI.0</b>		<b>DOCUMENTATION : SERVICES DE GESTION DOCUMENTAIRE</b>
CI.01	N273	DOCUMENTATION : SERVICES DE NUMERISATION D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS
CI.02	N274	DOCUMENTATION : SERVICES DE NUMERISATION DE FONDS SONORES ET SOURCES AUDIO
CI.03	N275	DOCUMENTATION : SERVICES DE NUMERISATION DE FONDS AUDIOVISUELS

CI.04	N276	DOCUMENTATION : AUTRES SERVICES DE GESTION DOCUMENTAIRE
CI.1		DOCUMENTATION : SERVICES D'ARCHIVAGE
CI.11	N277	DOCUMENTATION : SERVICES D'ARCHIVAGE
CI.12	N278	DOCUMENTATION : SERVICES DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE EN ARCHIVAGE TRADITIONNEL
CI.13	N279	DOCUMENTATION : SERVICES DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE EN ARCHIVAGE ELECTRONIQUE
CI.14	N280	DOCUMENTATION : AUTRES SERVICES D'ARCHIVAGE





## ANNEXE 5 – PART DES ACQUISITIONS ETRANGERES EN FONCTION DE LA PART DE DOCUMENTATION RECHERCHE

Source : eSGBU 2020

Part de documentation recherche (%)	Nombre d'établissements	Moyenne du nombre de titres français acquis	Moyenne du nombre de titres étrangers acquis	Part des titres étrangers sur les acquisitions
(vide)	10	3 767 €	1 480 €	28,2%
0-25	6	2 946 €	86 €	2,8%
25-50	30	5 494 €	400 €	6,8%
50-75	32	6 571 €	514 €	7,3%
75-100	27	2 913 €	1 946 €	40,1%
<b>Total général</b>	<b>105</b>	<b>4 915 €</b>	<b>877 €</b>	<b>15%</b>

## ANNEXE 6 – REPARTITION DES AIDES A LA TRADUCTION DU CNL PAR LANGUE

Source : bilan des aides du CNL 2018, 2019, 2020

		Anglais	Allemand	Arabe	Chinois	Espagnol	Grec	Hébreu	Italien	Néerlandais	Polonais	Portugais	Russe	Tchèque	Turc
2020	Histoire, sciences de l'homme et de la société	35	5	1			1			1		2	3		
	Philosophie	9	8											1	
2019	Histoire, sciences de l'homme et de la société	34	6						1				1		1
	Philosophie	5	10			1		1	5		1				
2018	Histoire, sciences de l'homme et de la société	32	4		1	1			1						
	Philosophie	12	8												

## ANNEXE 7 – REPARTITION DES LIVRES TRADUITS PAR LANGUE D'ORIGINE ET PAR DISCIPLINE

Source : indicateurs du dépôt légal de la BnF 2020

Classe	Indice	allemand	anglais	arabe	chinois	espagnol	italien	japonais	polonais	portugais	russe	Autre	Total
<b>0XX</b>		<b>0</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>25</b>
	000. Généralités						2					0	2
	004. Informatique		8									0	8
	020. Sciences de l'information		1				1					0	2
	030. Encyclopédies générales		3									1	4
	060. Organisations à vocation savante		1									0	1
	070. Presse et édition		1								1	4	6
	090. Bibliophilie		2									0	2
<b>1XX</b>		<b>42</b>	<b>176</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>16</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>17</b>	<b>22</b>	<b>300</b>
	100. Philosophie	21	30		2	6	8	4	1	1	1	15	89
	130. Esotérisme, phénomènes paranormaux	11	70			2	1	2		4	15	2	107
	150. Psychologie, psychanalyse	10	76			1	7	1		3	1	5	104

<b>2XX</b>		<b>24</b>	<b>173</b>	<b>26</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>40</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>76</b>	<b>363</b>
	200. Religion (ouvrages généraux et comparatifs)		6	1								2	9
	220. Bible, judaïsme, christianisme	24	122	1		11	40		2	1	5	54	260
	290. Islam, religions orientales et anciennes, autres religions		45	24	2			3				20	94
<b>3XX</b>		<b>25</b>	<b>172</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>21</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>90</b>	<b>345</b>
	300. Sciences sociales	7	59		1	4	1	2		5		22	101
	320. Sciences politiques	9	37			3	10			1	8	14	82
	330. Economie	5	29			2	2	2				6	46
	340. Droit		2				1				1	23	27
	350. Administration publique											0	0
	355. Art et science militaires	1	6				1	1				5	14
	360. Problèmes et services sociaux	3	20							1	1	10	35
	370. Education et enseignement		12				4					4	20
	380. Commerce, communication, transports		3			1						3	7
	390. Ethnologie, anthropologie, folklore		4		1		2	2		1		3	13

4XX	400. Langues et linguistique	3	9		1		2	1		1		286	303
7XX		68	351	0	5	16	43	26	2	4	3	162	680
	700. Arts	9	26		1	1	4				2	41	84
	710. Urbanisme		4				2					1	7
	720. Architecture	4	24			2	3	1				8	42
	730. Arts plastiques, sculpture		8				1					10	19
	740. Dessin, arts décoratifs, artisanat d'art	11	74		1	3	2	13	1			35	140
	750. Peinture	22	26		1	3	4	1	1			19	77
	760. Arts graphiques	2	2									1	5
	770. Photographie	2	34		1	1	2	1		4	1	36	82
	780. Musique	6	14			1	5					2	28
	790. Spectacles et loisirs (généralités)		3			1						1	5
	791. Audiovisuel	2	20				9	1				0	32
	792. Représentations scéniques		3				2					1	6

	793. Jeux	7	95			4	7	8				3	124
	796. Sports	3	18		1		2	1				4	29
<b>8XX</b>		<b>20</b>	<b>59</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>107</b>	<b>219</b>
	800. Histoire et critique littéraires	9	20	2		5		1			2	52	91
	804. Essais littéraires et écrits divers	11	39	1	6	5	7	1		1	2	55	128
<b>9XX</b>		<b>57</b>	<b>355</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>64</b>	<b>48</b>	<b>12</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>21</b>	<b>160</b>	<b>739</b>
	900. Histoire et géographie (généralités)	1	9									2	12
	910. Géographie, tourisme (guides) et voyages	1	72			1	6					47	127
	920. Biographies et généalogie	46	221	1	6	61	38	9	7	5	17	55	466
	930. Préhistoire et histoire ancienne		5				3					32	40
	940. Histoire médiévale, moderne et contemporaine (sauf la France)	8	44	1		2	1	3		2	4	17	82
	944. Histoire de la France (depuis 486)	1	4									7	12
<b>Total</b>		<b>239</b>	<b>1311</b>	<b>31</b>	<b>24</b>	<b>120</b>	<b>180</b>	<b>58</b>	<b>12</b>	<b>30</b>	<b>61</b>	<b>908</b>	<b>2974</b>

## ANNEXE 8 – COMPOSITION DES CORPUS

*SUBALTERN STUDIES*

PPN	Auteur	Titre	Edition	Langue	Nombre d'établissements
056534736	Guha, Ranajit (1922-....). Éditeur scientifique Spivak, Gayatri Chakravorty (1942-....). Éditeur scientifique Said, Edward Wadie (1935-2003). Préfacier, etc.	Selected Subaltern studies	New York ; Oxford : Oxford University Press, 1988, cop. 1988	anglais	14
02153778X	Guha, Ranajit (1922-....)	Subaltern studies : writings on South Asian history	Delhi ; Oxford : Oxford University Press	anglais	1
012574600	Guha, Ranajit (1922-....). Éditeur scientifique	Subaltern studies : writings on South Asian history and society	Dehli ; Oxford : Oxford University Press, 1982	anglais	3
142852813	Guha, Ranajit (1922-....). Éditeur scientifique Chatterjee, Partha (1947-....). Éditeur scientifique Pandey, Gyanendra (1949-....). Éditeur scientifique	Subaltern studies : writings on South Asian history and society. I-X	New Delhi ; Oxford ; New York [etc.] : Oxford university press, 2010	anglais	1
117825395	Chatterjee, Partha (1947-....). Éditeur scientifique Jeganathan, Pradeep. Éditeur scientifique	Subaltern studies XI : community, gender, violence	New Delhi : Permanent Black, cop.2000	anglais	1



117819425	Chatterjee, Partha (1947-....). Éditeur scientifique Jeganathan, Pradeep. Éditeur scientifique	Subaltern studies XI : community, gender, violence	New Delhi : Permanent Black, cop.2000	anglais	1
080014364	Chatterjee, Partha (1947-....). Éditeur scientifique Jeganathan, Pradeep. Éditeur scientifique	Subaltern studies XI : community, gender, violence	New Delhi : Permanent Black : Ravi Dayal Publishers, 2000	anglais	1
007881738	Guha, Ranajit (1922-....). Éditeur scientifique	Subaltern studies. I : writings on South Asian history and society	[New Delhi] ; Oxford : Oxford university press, 1996	anglais	5
007881835	Guha, Ranajit (1922-....). Éditeur scientifique	Subaltern studies. II : writings on South Asian history and society	[New Delhi] : Oxford university press, 1993	anglais	5
007881908	Guha, Ranajit (1922-....). Éditeur scientifique	Subaltern studies. III : writings on South Asian history and society	Delhi ; Oxford : Oxford university press, 1994	anglais	4
00820456X	Guha, Ranajit (1922-....). Éditeur scientifique	Subaltern studies. IV : writings on South Asian history and society	[New Delhi] ; [Oxford] : Oxford university press, 1994	anglais	5
117827460	Amin, Shahid M.. Éditeur scientifique Chakrabarty, Dipesh (1948-....). Éditeur scientifique	Subaltern studies. IX : writings on South Asian history and society	Delhi ; Oxford : Oxford university press, 1999	anglais	1
143116827	Amin, Shahid M.. Éditeur scientifique Chakrabarty, Dipesh (1948-....). Éditeur scientifique	Subaltern studies. IX : writings on South Asian history and society	[New Delhi] : Oxford university press, cop. 1996	anglais	1

007884826	Amin, Shahid M.. Éditeur scientifique Chakrabarty, Dipesh (1948-....). Éditeur scientifique	Subaltern studies. IX : writings on South Asian history and society	[New Delhi] ; [Oxford] : Oxford university press, cop. 1996	anglais	2
007934408	Guha, Ranajit (1922-....). Éditeur scientifique	Subaltern studies. V : writings on South Asian history and society	Delhi ; Oxford : Oxford university press, 1990	anglais	5
011246081	Guha, Ranajit (1922-....). Éditeur scientifique	Subaltern studies. VI : writings on south asian history and society	[New Delhi] : Oxford University Press, 1994	anglais	5
00788205X	Chatterjee, Partha (1947-....). Éditeur scientifique Pandey, Gyanendra (1949-....). Éditeur scientifique	Subaltern studies. VII : writings on South Asian history and society	Delhi ; Oxford : Oxford University Press, 1992	anglais	5
047571616	Arnold, David J. (1946-....). Éditeur scientifique Hardiman, David. Éditeur scientifique	Subaltern studies. VIII : essays in honour of Ranajit Guha	Delhi ; Oxford : Oxford university press, 1996	anglais	6
049041126	Bhadra, Gautam. Éditeur scientifique Prakash, Gyan. Éditeur scientifique Tharu, Susie (1943-....). Éditeur scientifique	Subaltern studies. X : writings on South Asian history and society	New Delhi : Oxford University Press, 1999	anglais	2
140336281	Chatterjee, Partha (1947-....). Éditeur scientifique Jeganathan, Pradeep. Éditeur scientifique	Subaltern studies. XI, Community, gender, violence	London : Hurst, cop. 2000	anglais	1

142319112	Mayaram, Shail. Éditeur scientifique Pandian, M. S. S. (1958-....). Éditeur scientifique Skaria, Ajay (19.-....). Éditeur scientifique	Subaltern studies. XII, Muslims, Dalits, and the fabrications of history	New Delhi : Permanent Black and Ravi Dayal Publisher	anglais	1
<b>Sous-corpus en langue originale</b>					<b>70</b>
225343339	Guha, Ranajit (1922-....). Auteur Amin, Shahid M.. Auteur Arnold, David J. (1946-....). Auteur Das, Veena (1945-....). Auteur Sen, Asok (1927-....). Auteur Cotton, Frédéric. Traducteur	Subaltern studies : une anthologie	Éditions de l'Asymétrie	français	16
138918082	Chakrabarty, Dipesh (1948-....). Auteur Ruchet, Olivier. Traducteur Vieillescazes, Nicolas (1978-....). Traducteur	Provincialiser l'Europe : la pensée postcoloniale et la différence historique	Paris : Éditions Amsterdam, DL 2009	français	73
250574322	Chakrabarty, Dipesh (1948-....). Auteur Ruchet, Olivier. Traducteur Vieillescazes, Nicolas (1978-....). Traducteur Brisson, Thomas (1974-....). Préfacier, etc.	Provincialiser l'Europe : la pensée postcoloniale et la différence historique	Paris : Éditions Amsterdam, 20 20	français	33
137555539	Chatterjee, Partha (1947-....). Auteur Jaquet, Christophe (1964-....). Traducteur	Politique des gouvernés : réflexions sur la politique populaire dans la majeure partie du monde	Paris : Éditions Amsterdam, DL 2009	français	33

137437528	Spivak, Gayatri Chakravorty (1942-....). Auteur Bouillot, Françoise (1954-....). Traducteur	En d'autres mondes, en d'autres mots : essais de politique culturelle	Paris : Payot, DL 2009	français	52
133704750	Spivak, Gayatri Chakravorty (1942-....). Auteur Vidal, Jérôme (1970-....). Traducteur	Les subalternes peuvent-elles parler ?	Paris : Éditions Amsterdam, DL 2009	français	84
150271522	Spivak, Gayatri Chakravorty (1942-....). Auteur Bouillot, Françoise (1954-....). Traducteur	Nationalisme et imagination	Paris : Payot, DL 2011	français	20
249276453	Spivak, Gayatri Chakravorty (1942-....). Auteur Vidal, Jérôme (1970-....). Traducteur	Les subalternes peuvent-elles parler ?	Paris : Éditions Amsterdam	français	16
045285578	Diouf, Mamadou. Éditeur scientifique Kane, Ousmane. Traducteur	L'historiographie indienne en débat : colonialisme, nationalisme et sociétés postcoloniales	Paris : Éd. Karthala ; Amsterdam : SEPHIS	français	53
<b>Sous-corpus de traductions françaises</b>					<b>380</b>

*E. P. THOMPSON*

PPN	Auteur	Titre	Edition	Langue	Nombre d'établissements
20342004	E.P. Thompson	The making of the English working class	Harmondsworth : Penguin, 1980	anglais	7
11057173	E.P. Thompson	The making of the English working class	London : Victor Gollancz, 1965, cop. 1963	anglais	10
178205656	E.P. Thompson	The making of the English working class	London ; New York (N.Y.) : Penguin Books	anglais	7
98865854	E.P. Thompson	The making of the English working class	Londres : Victor Gollancz Ltd, 1980	anglais	3
74592270	E.P. Thompson	The making of the English working class	Harmondsworth : Penguin, 1984	anglais	1
47747854	E.P. Thompson	The making of the English working class	Hardmondsworth : Penguin books	anglais	3
11057203	E.P. Thompson	The making of the English working class	New York : Vintage books, 1966, cop. 1963	anglais	12
10403582	E.P. Thompson	The making of the English working class	Hardmondsworth : Penguin books, 1968, cop. 1968	anglais	29
00988646X	E.P. Thompson	The making of the English working class	Harmondsworth : Penguin Books	anglais	2
4535391	E.P. Thompson	The making of the English working class	London ; New York (N.Y.) ; Ringwood : Penguin books, 1991	anglais	27
253365198	E.P. Thompson	Customs in common	New York : The New press	anglais	1
11372672	E.P. Thompson	Customs in common	New York : The New press, 1992	anglais	8

11775211	E.P. Thompson	Customs in common	London ; New York : Penguin Books, 1993	anglais	13
2928310	E.P. Thompson	Customs in common	London : Merlin press, cop. 1991	anglais	14
<b>Sous-corpus en langue originale</b>					<b>137</b>
82096120	E.P. Thompson	Temps, discipline du travail et capitalisme industriel	Paris : La fabrique éditions, DL 2004	français	49
1226916	E.P. Thompson	La formation de la classe ouvrière anglaise	Paris : Gallimard : le Seuil, 1988	français	96
160599865	E.P. Thompson	La formation de la classe ouvrière anglaise	Paris : Points, DL 2012	français	87
188434623	E.P. Thompson	Les usages de la coutume : traditions et résistances populaires en Angleterre : XVIIe-XIXe siècle	Paris : EHESS : Gallimard : Seuil, DL 2015	français	62
<b>Sous-corpus de traductions françaises</b>					<b>294</b>

**CEU PRESS**

PPN	Auteur	Titre	Edition	Langue	Nombre d'établissements
226706516	Andrei Cusco	A contested borderland : competing Russian and Romanian visions of Bessarabia in the late nineteenth and early twentieth century	Budapest [etc.] : CEU Press, Central European University Press, 2017	anglais	1
18870177X	Miller, Aleksej Il'ič. Éditeur scientifique Berger, Stefan (1964-....). Éditeur scientifique	Nationalizing empires	Budapest ; New York : CEU Press, Central European University Press	anglais	8
181057093	Kõll, Anu Mai (1946-....). Auteur	The village and the class war : anti-kulak campaign in Estonia	Budapest ; New York : Central European University Press, 2013, cop. 2013	anglais	1
18105616X	Miller, Burton Richard. Auteur	Rural unrest during the first Russian Revolution : Kursk Province, 1905-1906	Budapest ; New York : Central European University Press, 2013, cop. 2013	anglais	3
257086080	Staliūnas, Darius (1970-....). Éditeur scientifique Aoshima, Yōko (1973-....). Éditeur scientifique	The tsar, the empire, and the nation : dilemmas of nationalization in Russia's western borderlands, 1905-1915	Budapest [etc.] : Central European University Press, 2021	anglais	1
224366637	Staliūnas, Darius (1970-....). Auteur	Enemies for a day : Antisemitism and Anti-Jewish violence in Lithuania under the Tsars	Budapest ; New York : Central European University Press, 2015	anglais	1
191880248	Staliūnas, Darius (1970-....). Auteur	Enemies for a day : antisemitism and anti-Jewish violence in Russian-ruled Lithuania	Budapest (ect.) : Central European University Press, cop. 2015	anglais	2
<b>Total</b>					<b>17</b>

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

---

Tableau 1 - part moyenne de la documentation étrangère en fonction de la part de documentation recherche (source eSGBU).....	48
Tableau 2 - Seuils des marchés de fourniture de l'État et de ses établissements .....	54
Tableau 3 - part de la filière bibliothèque (source eSGBU) .....	67
Tableau 4 - part des acquisitions numériques (source eSGBU 2020).....	72
Tableau 5- aides du CNL aux éditeurs pour la traduction (source CNL) .....	80
Tableau 6 – Ouvrages de SHS traduits en 2020 selon les indicateurs du dépôt légal.....	82





## TABLE DES MATIERES

---

<b>SIGLES ET ABBREVIATIONS .....</b>	<b>9</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>11</b>
<b>METHODOLOGIE .....</b>	<b>16</b>
<b>La construction du sujet.....</b>	<b>16</b>
<b>Le questionnaire .....</b>	<b>16</b>
<b>Les entretiens.....</b>	<b>18</b>
<b>L’analyse de corpus .....</b>	<b>18</b>
<i>Les Subaltern Studies.....</i>	<i>19</i>
Le projet historiographique.....	19
Le projet éditorial.....	19
La composition du corpus.....	19
<i>E. P. Thompson.....</i>	<i>20</i>
<i>Central European University Press .....</i>	<i>20</i>
<b>L’utilisation de l’eSGBU .....</b>	<b>21</b>
<b>PARTIE 1 : LES « SAVOIRS ETRANGERS », UNE EVIDENCE A PENSER</b>	
<b>.....</b>	<b>23</b>
<b>À l’étranger : une préoccupation ancienne et croissante .....</b>	<b>23</b>
<i>Le développement d’une approche critique dans les pays anglo-saxons</i>	<i>23</i>
La bibliothèque multiculturelle aux États-Unis.....	23
La nouvelle triade : équité, diversité, inclusion (EDI) .....	24
Décoloniser les bibliothèques .....	25
Une origine militante .....	25
Une approche critique des collections et du catalogage .....	26
<i>Le positionnement des organisations internationales .....</i>	<i>28</i>
Au niveau mondial .....	28
Au niveau européen.....	29
Les associations de bibliothèques .....	29
<b>En France : un impensé et une évidence .....</b>	<b>30</b>
<i>Une littérature professionnelle focalisée sur la diversité culturelle en</i>	
<i>lecture publique .....</i>	<i>30</i>
Les mémoires de l’Enssib .....	30
La littérature professionnelle .....	31
<i>Une évidence de la pratique quotidienne pour les professionnels .....</i>	<i>32</i>
Une évidence pour les professionnels .....	32
Un paramètre des politiques documentaires.....	33

Une dimension du dispositif des CADIST .....	33
<i>Un questionnement dans le champ des études aréales</i> .....	35
Le rapport Athena sur Les Études aréales .....	35
Le cas des études de l’Islam et des mondes musulmans .....	36
<b>Un objet difficile à définir : la multiplicité des critères</b> .....	<b>37</b>
<i>La langue d’écriture</i> .....	37
Un critère sous-jacent .....	37
Quelle visibilité pour la traduction ? .....	38
L’anglais, Lingua Franca .....	38
<i>Des univers culturels différents</i> .....	39
Un attachement au contenu .....	39
Une opérationnalité limitée .....	40
<i>Le lieu de publication</i> .....	40
Une alternative au critère de langue .....	40
Les limites du critère .....	41
<b>PARTIE 2 : UNE DIVERSITE DE BIBLIOTHEQUES, UNE VARIETE DE PRATIQUES</b> .....	<b>43</b>
<b>Les politiques documentaires : proposition d’une typologie des bibliothèques</b> .....	<b>43</b>
<i>Les bibliothèques généralistes</i> .....	43
La place des « savoirs étrangers » dans les documents de politique documentaire .....	43
Les raisons de l’intégration .....	44
La place des collections d’excellence .....	44
Des traductions présentes mais peu visibles .....	45
Dans les faits .....	45
<i>Les bibliothèques de recherche thématiques</i> .....	45
Une dimension internationale affirmée .....	46
Des approches variées de la dimension recherche .....	46
Une couverture linguistique plus large .....	46
Dans les faits .....	47
<i>Les bibliothèques spécialisées sur des aires géographiques</i> .....	48
La Bulac .....	48
Le GED .....	49
L’EFEO .....	50
Le Collège de France .....	50
La médiathèque du musée du quai Branly .....	51
La bibliothèque nordique .....	51

<b>De la veille aux publics .....</b>	<b>52</b>
<i>La sélection .....</i>	52
Les fournisseurs .....	52
La veille sur les maisons d'édition et les auteurs identifiés .....	52
Les catalogues des grandes bibliothèques .....	52
Les demandes des enseignants-chercheurs .....	53
Les abonnements .....	53
<i>Les marchés publics .....</i>	53
Les règles de la commande publique .....	53
Les obligations de procédure et de publicité .....	54
L'allotissement .....	55
En bibliothèques généralistes .....	55
En bibliothèques de recherche .....	55
En bibliothèques spécialisées .....	56
<i>Les autres voies d'acquisition .....</i>	57
La collecte de terrain .....	57
Les dons .....	57
Les échanges .....	57
<i>De l'étagère au lecteur .....</i>	58
Classification et classement .....	58
Valorisation .....	59
<b>Le circuit particulier de la documentation étrangère .....</b>	<b>60</b>
<i>Des obstacles à chaque étape .....</i>	60
Des marchés du livre spécifique .....	60
Les contraintes de l'achat publique .....	61
Des outils bibliothéconomiques inadaptés .....	62
La question des publics .....	63
Les limites matérielles .....	64
<i>Des compétences spécifiques .....</i>	65
Des compétences linguistiques et civilisationnelles .....	65
La connaissance du terrain .....	66
Des compétences bibliothéconomiques .....	66
Quel profil ? .....	67
<b>PARTIE 3 : DES PERSPECTIVES POUR UNE APPROCHE PLUS GLOBALE .....</b>	<b>69</b>
<b>Les réseaux .....</b>	<b>69</b>
<i>Les associations professionnelles spécialisées .....</i>	69
Les structures nationales .....	69

Les associations internationales .....	69
<i>Le réseau national des bibliothèques de l'ESR</i> .....	70
Une logique de complémentarité.....	70
Des partenariats par projet.....	71
Les avancées de la cartographie des fonds.....	71
<b>Les ressources électroniques et l'accès ouvert .....</b>	<b>72</b>
<i>Le développement des ressources électroniques</i> .....	72
Une part prépondérante du budget documentaire .....	72
L'émergence de nouvelles offres.....	73
Des difficultés d'intégration spécifiques .....	74
<i>L'accès ouvert, une opportunité ?</i> .....	74
Une intégration variable des ressources en accès ouvert .....	75
La promesse d'un partage plus équitable des savoirs .....	75
Le risque d'ouvrir un fossé entre le Nord et le Sud.....	76
<b>La traduction : une alternative ?.....</b>	<b>77</b>
<i>La place des traductions en bibliothèques</i> .....	77
Une documentation peu visible .....	77
Une étape déterminante pour les textes .....	78
<i>Une offre éditoriale limitée</i> .....	79
Peu de traductions en SHS.....	79
Des obstacles économiques .....	79
Des obstacles culturels.....	80
Les stratégies des éditeurs.....	81
Un déséquilibre géographique.....	81
<i>Vers une intégration volontaire en bibliothèque ?</i> .....	82
Évaluer les collections existantes.....	83
Prendre en compte la traduction dans sa veille .....	83
Rendre visible dans la politique documentaire .....	84
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>85</b>
<b>SOURCES.....</b>	<b>87</b>
<b>Liste des entretiens .....</b>	<b>87</b>
<b>Données chiffrées.....</b>	<b>89</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>91</b>
<i>Orientalisme, critique postcoloniale et études aréales</i> .....	91
Orientalisme et études aréales.....	91
Études postcoloniales .....	91
Subaltern studies.....	91

<i>Diversité culturelle, multiculturalisme et antiracisme</i> .....	92
Déclarations et textes de référence .....	92
Diversité culturelle dans l’enseignement supérieur .....	92
Diversité culturelle en bibliothèque .....	92
Décolonisation des institutions .....	92
<i>Acquisitions et ressources documentaires</i> .....	93
Gestion des collections et politiques documentaires .....	93
CADIST et collections d’excellence .....	93
Commande publique .....	93
Science ouverte et Open Access .....	93
<i>Edition, traduction et circulation des savoirs</i> .....	94
<b>ANNEXES</b> .....	<b>95</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS</b> .....	<b>125</b>
<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	<b>127</b>